

# Aménagement forestier

## Forêt domaniale du Vercors Modification d'aménagement

Départements : Drôme  
Isère

**2015 - 2026**

Surface cadastrale : 574,09 33 ha  
Surface retenue pour la gestion : 574,09 ha

Altitudes extrêmes : 1 050 m – 1 971 m

Directive régionale d'aménagement Rhône Alpes



Certifié ISO 9001 et ISO 14001



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET  
DE L'ALIMENTATION

Direction Générale de la Performance Économique et  
Environnementale des Entreprises

*Département* : DRÔME (26) et ISÈRE (38)  
*Forêt domaniale du* VERCORS  
*Contenance cadastrale* : 4 436,2466 ha  
*Surface de gestion* : 4420,00 ha  
*Modification d'aménagement*  
2015-2026

ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT  
portant modification du document d'aménagement  
de la forêt domaniale du VERCORS  
pour la période 2015 - 2026  
avec application du 2° de l'article L122-7  
du code forestier

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET  
DE L'ALIMENTATION

- VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;
- VU les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du Code Forestier ;
- VU les articles L414-4 et R414-19 du Code de l'Environnement ;
- VU la directive régionale d'aménagement de la région Rhône-Alpes, arrêtée en date du 23 juin 2006 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 9 décembre 2014, créant la forêt domaniale du VERCORS (DRÔME et ISÈRE) par fusion de la forêt domaniale du VERCORS (DRÔME) avec la forêt domaniale de la SARNA et du PURGATOIRE (DRÔME et ISÈRE) ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 30 septembre 2010, réglant l'aménagement de la forêt domaniale du VERCORS (DRÔME) pour la période 2007 - 2026 ;
- SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

- A R R Ê T É -

*Article 1<sup>er</sup>* : Par suite de la fusion des forêts domaniales du VERCORS et de la SARNA et du PURGATOIRE, la contenance de la forêt domaniale du VERCORS (DRÔME et ISÈRE) est désormais portée à 4 420,00 ha, soit une augmentation de 15 % (+ 574,09 ha).

L'aménagement de la forêt domaniale du VERCORS, en cours pour la période 2007-2026, est donc modifié conformément aux articles suivants à compter du premier janvier 2015 afin de prendre en compte cette évolution de surface et de définir les modalités de gestion des tènements de la SARNA et du PURGATOIRE, nouvellement intégrés à la forêt.

*Article 2* : Les choix de gestion et les modalités de mise en œuvre définies dans l'aménagement en cours pour les terrains correspondant au périmètre de l'ancienne forêt domaniale du VERCORS, constituant désormais le tènement Sud de la forêt, sont confirmés.

Les tènements de la SARNA et du PURGATOIRE sont divisés en 13 nouvelles parcelles, numérotées de 201 à 213. Les objectifs de gestion sur ces terrains sont ceux définis par l'aménagement de la forêt domaniale du Vercors, tels qu'arrêtés le 30 septembre 2010.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse de ces tènements, soit 128,11ha, seront traités en futaie irrégulière.

Les essences-objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le sapin pectiné (83,27 ha) en mélange avec l'épicéa commun (29,47 ha) et le hêtre (15,37 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences d'accompagnement.

*Article 3* : Pendant la période d'application restant à courir, soit douze années (2015-2026) :

- Les parcelles des tènements de SARNA et du PURGATOIRE seront regroupées en trois nouveaux groupes de gestion :
  - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 250,83 ha incluant les 128,11 ha susceptibles de production ligneuse, qui sera entièrement parcouru en coupe une fois sur la période de façon à rapprocher les peuplements d'une structure équilibrée ;
  - Un groupe d'intérêt écologique général, d'une contenance de 16,95 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle ;
  - Un groupe voué à sa libre évolution à long terme, d'une contenance de 306,31 ha, qui sera laissé sans intervention durant au moins deux durées d'aménagement, au profit de la biodiversité ;
- Des travaux de mise aux normes de 0,95 km de route forestière seront réalisés afin d'améliorer la desserte du tènement de la SARNA ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Le complément de programme de coupe pour la période 2015-2026 est joint en annexe de la présente la décision.

*Article 4* : Le document d'aménagement de la forêt domaniale de VERCORS ainsi modifié est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles - à l'exclusion des travaux de mise aux normes de route

forestière - au titre de la réglementation propre à Natura 2000 relative aux zones spéciales de conservation FR8201744, dénommée « Hauts plateaux et contreforts du Vercors », et FR8201682, dénommée « Rebord méridional du Vercors » ainsi qu'à la zone de protection spéciale FR8210017, dénommée « Hauts plateaux du Vercors ».

*Article 5* : La Directrice générale de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 17 OCT. 2017  
Pour le Ministre et par délégation,

Pour le Ministre et par délégation,  
L'Ingénieure en chef des ponts,  
des eaux et des forêts

Véronique BORZEIX

Annexe : complément au programme d'assiette des coupes pour la période 2015-2026.

Annexe à l'arrêté modifiant l'aménagement de la forêt domaniale du Vercors pour la période 2015-2026

**Complément au programme d'assiette des coupes pour la période 2015-2026.**

Parcelle	Unité de gestion	Surface de l'unité de gestion	Groupe	Année de coupe programmée	Surface de coupe à désigner	Type de coupe
204	u	8,16 ha	IRR	2015	8,16 ha	IRR
209	u	12,32 ha	IRR	2016	12,24 ha	IRR
207	u	18,15 ha	IRR	2017	17,84 ha	IRR
205	u	9,14 ha	IRR	2018	9,14 ha	IRR
206	u	7,47 ha	IRR	2019	7,47 ha	IRR
208	u	13,66 ha	IRR	2020	12,46 ha	IRR
201	u	11,58 ha	IRR	2024	5,04 ha	IRR
202	u	9,64 ha	IRR	2025	9,64 ha	IRR
203	u	10,83 ha	IRR	2026	10,83 ha	IRR
210	u	51,96 ha	IRR	2026	16,92 ha	IRR
211	u	43,52 ha	IRR	2026	14,68 ha	IRR
212	u	54,41 ha	IRR	2026	3,69 ha	IRR
<b>Total à parcourir</b>					<b>128,11 ha</b>	

Groupe IRR = Groupe irrégulier ;

Coupe IRR = Coupe de futaie irrégulière

## SOMMAIRE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET.....	3
PREAMBULE.....	5
<b><u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN.....</u></b>	<b>6</b>
<b>1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT.....</b>	<b>6</b>
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT .....	6
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS .....	7
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES .....	9
<b>1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS .....</b>	<b>11</b>
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL .....	11
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS .....	13
<b>1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET .....</b>	<b>21</b>
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE .....	21
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	25
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	28
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS .....	31
<b><u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS.....</u></b>	<b>32</b>
<b>2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION .....</b>	<b>32</b>
<b>2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE.....</b>	<b>33</b>
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS.....	33
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE .....	33
<b>2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT .....</b>	<b>34</b>
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	34
2.3.2 FUTAIE IRREGULIERE ET FUTAIE JARDINEE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT .....	34
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE .....	34
<b>2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION .....</b>	<b>34</b>
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES.....	34
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES.....	35
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES.....	35
<b>2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2015 - 2026.....</b>	<b>36</b>
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS .....	36
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE .....	36
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	39
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET .....	41
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	44
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	44
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	44
2.5.8 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L'AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB .....	45
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L122-7 2° ET L122-8 DU CODE FORESTIER.....	47

<b>TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI.....</b>	<b>48</b>
<b>3.1 RECAPITULATIFS .....</b>	<b>48</b>
A– VOLUMES DE BOIS A RECOLTER.....	48
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS .....	49
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL .....	50
<b>3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L’AMENAGEMENT.....</b>	<b>51</b>
<b>3.3 RECAPITULATIFS ET INDICATEURS POUR L’ENSEMBLE DE LA FORET .....</b>	<b>52</b>
<b>SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES.....</b>	<b>54</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>55</b>
<b>CARTES.....</b>	<b>55</b>



*Entrée de la pelouse de Darbounouse et sommets orientaux du Vercors. Photo CM*

### **Le contexte**

La forêt domaniale de la Sarna et du Purgatoire a été acquise par l'Etat en 1975 auprès d'un propriétaire privé. Elle a fusionné avec la forêt domaniale du Vercors en 2015.

Cette forêt, d'une superficie de 574 ha, est répartie en deux tenements situés sur le versant ouest de la grande chaîne des sommets du Vercors. L'altitude varie de 1 050 m (rochers de la Martelle) à 1 970 m (sommets du Purgatoire). Les pentes y sont faibles à moyennes, à l'exception des abords des falaises.

La forêt comporte plusieurs types de peuplements : une belle futaie irrégulière de sapin pectiné sur la partie ouest de la Sarna (17% de la surface) ; un mélange plus pauvre avec du hêtre et de l'épicéa sur la partie est de la Sarna et sur le bas du Purgatoire (54%) ; et enfin, une forêt de pin à crochets en remontant les pentes du Purgatoire vers l'Est (17%). 11% sont des milieux non boisés (pelouses, falaises).

### **Les enjeux principaux de la forêt**

- ***Production ligneuse***

La sapinière bénéficie de conditions favorables et présente une bonne productivité. C'est la principale zone exploitée. Le reste de la forêt est laissé en évolution naturelle, hormis quelques poches d'épicéa et de hêtre facilement accessibles.

La forêt est dans une phase de jeunesse faisant suite à des coupes massives effectuées dans les années 1920. Elle est en voie d'atteindre un équilibre qui permettra par la suite des récoltes plus régulières.

La qualité des bois de sapin est bonne, avec 60% de charpente.

- ***Enjeux écologiques***



La forêt est située dans le territoire du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV). Elle comporte la quasi-totalité de sa surface avec un intérêt écologique fort : Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, deux sites Natura 2000 et deux ZNIEFF de type 1.

De nombreuses espèces et habitats remarquables sont présents en forêt (entre autres, le Tétrás Lyre, le Pavot du pays de Galles, la pineraie à crochets et les pavements calcaires). Par ailleurs, l'ensemble des 323 ha du Purgatoire n'a pas fait l'objet d'exploitation depuis un siècle. Cette forêt subnaturelle abrite une biodiversité d'une grande valeur.

- **Enjeux sociaux**

Les Hauts-Plateaux du Vercors sont l'un des lieux d'accueil touristique de la région. L'activité est centrée autour des loisirs de plein air et de nature, avec la randonnée l'été et les sports de neige l'hiver (ski de fond et traîneau à chiens). Sans être particulièrement forte, la fréquentation en forêt justifie néanmoins quelques adaptations de gestion afin de garantir une bonne cohabitation.

- **Protection contre les risques naturels**

Il n'existe aucun enjeu socio-économique (population humaine ou infrastructures) menacé par un phénomène naturel en forêt. Il n'y a donc pas de risque naturel sur la forêt domaniale.

- **Autres enjeux**

- un troupeau d'ovins est présent chaque été sur l'ensemble pastoral de Darbounouse, composé de plus de 500 ha dont 128 ha sur la forêt domaniale.
- La pression du gibier (cerf, chevreuil) sur la régénération naturelle est à surveiller ; le niveau actuel ne représente toutefois pas de menace à court terme.

### **Bilan de l'aménagement précédent**

L'aménagement précédent n'a pas pu être appliqué en totalité. Il prévoyait un volume à prélever nettement trop important au vu de l'état de jeunesse de la forêt, composée principalement de bois moyens et en déficit de gros bois. Suivre strictement l'aménagement aurait conduit à récolter ces peuplements avant leur pleine maturité, en se privant ainsi d'une partie de la récolte future. Le choix a donc été fait de laisser vieillir les peuplements, d'annuler certaines coupes et de baisser le niveau de prélèvement dans les autres. Le bilan global du volume récolté est de 40% du volume prévu.

### **Les grands choix de l'aménagement**

La forêt est traitée en futaie irrégulière. La durée de rotation des coupes est fixée à 12 ans en moyenne, avec des adaptations selon l'état des parcelles. Les mesures de protection courante de la biodiversité sont appliquées : conservation des arbres morts ou à cavité, respect des lisières, mélange des essences, pas de coupe rase. L'ensemble du Purgatoire (323 ha dont 280 ha boisés) est classé en libre évolution à long terme, il ne fera l'objet d'aucune coupe pendant au moins les deux prochaines périodes d'aménagement.

Le programme d'actions prévoit :

➤ **pour les coupes :**

- des coupes irrégulières avec un passage unique dans chaque parcelle ou partie de parcelle exploitable, soit 128 ha sur la période
- un niveau de prélèvement allégé afin de laisser vieillir les peuplements encore jeunes
- une coupe à câble sur Darbounouse, à grouper avec la forêt voisine de la Chapelle en Vercors, et à réaliser sous condition d'amélioration de la desserte

➤ **pour les travaux :**

- l'entretien courant : limites de la forêt, parcellaire, réseau de desserte
- des travaux sylvicoles d'accompagnement de la régénération
- la transformation d'une piste forestière existante en route sur 950 m, afin d'améliorer l'accès à la pelouse de Darbounouse pour les grumiers et le berger

## PREAMBULE

Le présent document est une **modification d'aménagement suite à la fusion** de la forêt domaniale de la Sarna - Purgatoire avec la forêt domaniale du Vercors (arrêté ministériel de fusion en date du 09/12/2014).

L'aménagement modifié est celui de la forêt domaniale du Vercors en vigueur sur la période 2007 - 2026, portant l'identifiant ONF n° A012795C.

Suite à la fusion, la nouvelle forêt garde la dénomination de *Forêt Domaniale du Vercors*. Elle est constituée de deux parties : d'une part, le tènement principal au sud (3 845 ha), et d'autre part, les tènements de la Sarna et du Purgatoire (574 ha).

L'aménagement de la Sarna et du Purgatoire arrivant à expiration, il convient aujourd'hui de regrouper l'ensemble de la forêt dans un aménagement unique. La présente modification d'aménagement consiste en un ajout ; l'aménagement du tènement principal, valable jusqu'en 2026, reste inchangé et toujours applicable.

La suite du document ne s'intéresse donc qu'aux tènements de la Sarna et du Purgatoire. Les bilans et indicateurs de gestion sur l'ensemble de la forêt fusionnée sont toutefois présentés en annexe.

### Documents de référence

Ce document a été réalisé en se référant aux documents suivants :

- Directive Régionale d'Aménagement Rhône Alpes 2006 (DRA)
- Guide des Sylvicultures de Montagne Alpes du nord françaises (GSM) 2006 et son additif Peuplements situés en forte pente 2011 pour la description des peuplements forestiers et pour la sylviculture du sapin, de l'épicéa et du hêtre
- Guide des stations forestières Alpes du Nord et montagnes de l'Ain 2006
- Document d'aménagement forestier de la période précédente (1995 – 2014)

### Méthode de description de la forêt

Dans le cadre de la révision d'aménagement, la forêt a fait l'objet d'une phase de description de terrain :

- description relascopique (été 2013) ; la zone traitée recouvre une surface de 100 ha selon un maillage carré de 1 point par ha. Il s'agit de la partie ouest du canton de la Sarna, soit les parcelles 201 à 209.
- description à l'avancement assistée par photo-interprétation sur le reste de la surface en sylviculture (été 2014) ; la zone traitée recouvre les peuplements pour lesquels on suppose une récolte envisageable, soit quelques zones au sein des parcelles 210 à 213.
- en supplément, inventaire pied à pied sur les parcelles 204 et 209 (20 ha) avec comptage des arbres de diamètre 15 cm et plus (été 2013).

Sauf indication contraire, les volumes indiqués dans le présent aménagement doivent s'entendre comme des volumes bois fort total : volume sur écorce des tiges et des houppiers, jusqu'au diamètre 7cm.

# TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

### 1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la (des) forêt(s)**

Etat

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
<b>Type de propriété</b>	<b>Etat</b>
<b>Nom de l'aménagement</b>	Modification de l'aménagement de la forêt domaniale du Vercors
Départements de situation	Drôme - Isère
Région nationale IFN de référence	Vercors (n°736)
Directive régionale d'aménagement	Rhône-Alpes

Départements	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Drôme	La Chapelle en Vercors	250,8320 ha
Isère	St-Andéol	323,2613 ha

- **Période d'application de l'aménagement**

12 ans (2015 - 2026).

La période d'aménagement est celle restant à courir par l'aménagement actuellement en vigueur, objet de la présente modification (cf. préambule).

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale du Vercors <i>tènements de la Sarna et du Purgatoire</i>	F19570R	574,0933	16/11/1995	1995	2014

- **Carte de situation de la forêt**

La carte de situation de la forêt figure en annexe.

## 1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Surfaces de l'aménagement**

<b>Surface cadastrale</b>	<b>574, 09 33 ha</b>
<b>Surface retenue pour la gestion</b>	<b>574, 09 ha</b>
<b>Surface boisée en début d'aménagement</b>	<b>509, 76 ha</b>
<b>Surface en sylviculture de production</b>	<b>128, 11 ha</b>

La liste des parcelles cadastrales figure en annexe.

La **surface boisée** est occupée par des arbres capables d'atteindre à maturité une hauteur supérieure à 5 m et un couvert arboré de plus de 10%.

La **surface en sylviculture de production** représente la surface pour laquelle une intervention sylvicole liée à la récolte de bois (y compris des opérations de renouvellement) est jugée possible à court, moyen ou long terme. Les jeunes peuplements faisant l'objet de travaux sylvicoles dont l'objectif est d'optimiser une récolte future sont considérés en sylviculture de production.

- **Etat des lieux**

Les limites de la forêt sont connues et régulièrement entretenues, aucun litige n'est signalé à ce jour. Aucune modification n'est intervenue depuis le précédent aménagement.

Forêts limitrophes relevant du régime forestier :

- forêt communale de St-Martin en Vercors au nord
- forêt communale de Corrençon en Vercors au nord-est (Isère)
- forêt domaniale R.T.M du Grand Veymont à l'est (Isère)
- forêt communale de la Chapelle en Vercors au sud

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

<b>Périmètre concerné</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu d'archivage</b>
Limite ouest du tènement de la Sarna	PV de délimitation : 29/11/1978 PV de bornage : 27/08/1980	Locaux ONF de Valence
Limites nord et sud du tènement du Purgatoire.	PV de délimitation : 29/11/1978 PV de bornage : 17/09/1981	

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt est issue du partage des biens seigneuriaux suite à la Révolution de 1789. Ce partage, faisant intervenir les communes, l'Etat et les particuliers, a attribué chacun des deux tènements à des particuliers.

Près d'un siècle plus tard, la forêt a été acquise par l'Etat auprès d'un propriétaire privé, le 30/07/1975 pour le Purgatoire et le 04/08/1975 pour la Sarna.

Un historique détaillé était présent dans l'aménagement de 1980 ; il est reproduit en annexe.

L'aménagement de 1980 est intitulé *4<sup>ème</sup> série de la forêt domaniale du Vercors* ; celui de 1994, *Forêt domaniale du Vercors, tènements de la Sarna et du Purgatoire*. Ces intitulés pouvaient laisser croire que la Sarna et le Purgatoire faisaient déjà partie de la forêt domaniale du Vercors. Toutefois, des numéros spécifiques étaient attribués à la forêt au TGPE puis dans Chorus, indiquant qu'il s'agissait bien d'une forêt propre.

Cette situation confuse est clarifiée avec l'arrêté ministériel du 09/12/2014 fusionnant les deux forêts (arrêté reproduit en annexe).

- **Parcellaire forestier**

La forêt comportait jusqu'à présent 13 parcelles numérotées de 1 à 13. La partie principale de la forêt domaniale du Vercors comporte 105 parcelles numérotées de 1 à 105. Afin de permettre une numérotation unique sur l'ensemble, il est décidé de renuméroter le parcellaire en le préfixant par 200 ; les 13 parcelles sont donc désormais numérotées de 201 à 213. Dans la suite du document, la nouvelle numérotation est appliquée.

Les plans utilisés, imprécis, ont été remis à jour pour se conformer à la réalité du terrain. Les surfaces des parcelles ont été recalculées.

Enfin, une légère modification a été apportée au parcellaire en vue de le simplifier : la limite entre les parcelles 202 et 203 a été recalée sur la route forestière de la Sarna.

Un tableau de correspondance entre l'ancienne numérotation et la nouvelle figure en annexe

- **Concessions**

<b>Objet et bénéficiaire de la concession</b>	<b>Début - Fin</b>	<b>Localisation (parcelles forestières)</b>
Pâturage sur les Hauts-Plateaux, en commun avec les forêts communales de St-Martin et de la Chapelle en Vercors	du 01/06/2011 au 30/10/2019	Parcelles 210 à 213 pour partie. Cf. plan en annexe, secteurs 2, 7, 8 et 13.

Cette concession entre dans le périmètre du régime forestier et ne remet pas en cause la multifonctionnalité de la forêt. Elle répond à une demande sociale.

Par ailleurs, un réseau de pistes de ski de fond et de pistes de traîneaux à chiens traverse la forêt. Aucun acte n'a été établi pour formaliser l'occupation du domaine forestier. Il conviendra de régulariser cette situation par l'établissement d'une convention avec le gestionnaire.

### 1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
<b>Fonction principale</b>					
<b>Production ligneuse</b>	446	35	93	0	574
		ordinaire	reconnu	fort	
<b>Fonction écologique</b>		13	143	418	574
		local	reconnu	fort	
<b>Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)</b>		487	87	0	574
	sans objet	faible	moyen	fort	
<b>Protection contre les risques naturels</b>	574	0	0	0	574

#### **Production ligneuse :**

Les peuplements de sapinière-hêtraie ont un niveau de production moyen, entre 4 et 6 m<sup>3</sup>/ha /an.

Les peuplements de taillis de hêtre ou d'épicéa ont un niveau de production faible, d'environ 1 m<sup>3</sup>/ha /an.

La surface de niveau de production sans objet correspond aux zones où il n'est pas envisagé de récolte à long terme : zones non boisées, peuplements inaccessibles sans possibilité de nouvelle desserte envisageable et peuplements improductifs. Cela représente 78% de la forêt.

Voir §1.3.1

**Fonction écologique :** 419 ha sont classés en enjeu écologique fort et 143 ha en enjeu reconnu. Il s'agit :

- de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors (enjeu fort)
- des sites Natura 2000 n° FR8201744 « Hauts plateaux et contreforts du Vercors oriental » (directive Habitats, faune, flore) et n° FR8210017 « Hauts plateaux du Vercors » (directive Oiseaux) (enjeu moyen)
- des ZNIEFF de type I n°38230002 « Plateaux et bordure occidentale des hauts plateaux du Vercors » et n° 38230008 « Crêtes orientales du massif du Vercors » (enjeu moyen).

Le reste de la surface représente un enjeu écologique ordinaire.

Pour les zones pour lesquelles plusieurs niveaux d'enjeu différents se superposent, l'enjeu le plus fort a été retenu.

Voir §1.3.2.

**Fonction sociale :** 87 ha sont classés en enjeu social reconnu :

- pelouse de la Sarna, jouant le rôle d'aire d'accueil du public ;
- zones à proximité de Darbounouse, et crête orientale du Vercors, où la sensibilité paysagère est plus marquée.

Le reste de la forêt, peu fréquenté et sans sensibilité paysagère forte est classé en enjeu local.

Voir §1.3.3.

**Fonction de protection contre les risques naturels :** la forêt est classée en niveau sans objet, en l'absence d'aléa socio-économique menacé par un risque naturel.

Voir §1.3.4.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

Ces cartes figurent en annexe (hors celle de protection contre les risques naturels, sans objet).

- **Menaces et éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	<i>surface concernée</i>	Explications succinctes
<b>Menaces</b>		
- Déséquilibre grande faune / flore	Parcelles 201 à 209 (101 ha)	Pression du gibier à surveiller pour assurer la régénération, en particulier de l'érable et du sapin.
Pas de menaces fortes : problèmes sanitaires graves, déséquilibre grande faune / flore, incendies, problèmes fonciers, essences peu adaptées au changement climatique.		
<b>Autres éléments</b>		
- Pastoralisme	Parcelles 210 à 213 en partie (128 ha)	Estives sur les Hauts-Plateaux (Darbounouse et crêtes du Purgatoire)

- **Démarches de territoires**

Le tènement de la Sarna occupe 250 ha soit 5% du territoire de la commune de la Chapelle en Vercors (4 527 ha) et 8% de son territoire boisé (3 066 ha).

Le tènement du Purgatoire occupe 323 ha soit 11% du territoire de la commune de Saint Andéol (2 970 ha) et 17% de son territoire boisé (1 948 ha).

La filière forêt-bois tient une place particulièrement importante au sein du tissu économique local. Ainsi le massif du Vercors et donc la forêt domaniale sont couverts par de nombreux documents d'orientation et projets concernant la politique forestière :

- la Charte du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) pour la période 2008-2020. Au sein de l'axe 2 consacré au développement économique du territoire, figure l'objectif de soutenir une gestion multifonctionnelle des espaces forestiers et de valoriser la ressource bois du Vercors.
- la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Vercors Drômois, établie en 2007 par le PNRV. Elle identifie trois enjeux majeurs :
  - Conforter les activités économiques de la filière, la prise en compte des exigences environnementales et l'intégration des rôles sociaux de la forêt et du bois
  - Rénover la culture forêt bois du territoire par la valorisation des activités traditionnelles s'exerçant au sein de la forêt : chasse, cueillette, pastoralisme, promenade, contemplation, environnement, protection contre les risques...
  - Développer et créer de nouvelles activités touristiques organisées, ancrées sur les valeurs du territoire
- le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) du Vercors, découlant de la CFT et porté également par le PNRV, dans le cadre du programme « 1000 chaufferies bois en milieu rural » en Rhône-Alpes. Outil d'aide à la décision tourné spécifiquement vers le bois-énergie, le PAT identifie les besoins et les ressources sur le territoire du Parc.
- le Schéma de Desserte du Vercors drômois commandité en 2009 par la direction Départementale des Territoires (DDT) de la Drôme. Autre outil d'aide à la décision, il recense les projets de création ou d'amélioration d'infrastructures au regard de la ressource bois mobilisable.
- le Plan Local d'urbanisme (PLU) de la Chapelle en Vercors approuvé le 21 décembre 2007, classe la forêt en zone naturelle (N). Le Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) intégré au sein du PLU affiche comme premier objectif de participer à la préservation de l'activité agricole et forestière.

## 1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

### 1.2.1 Description du milieu naturel

#### A - Topographie et hydrographie

La forêt est composée de deux tènements distants d'environ 750 m l'un de l'autre : le tènement de la Sarna au nord-ouest et le tènement du Purgatoire au sud-est.

Le tènement de la Sarna s'étend de part et d'autre d'une crête orientée nord-sud et culminant à 1 499 m. Le versant ouest de cette crête descend vers les falaises surplombant la vallée de la Vernaison, qui marquent la limite de la forêt aux alentours de 1 100 m. Le versant est de la crête s'abaisse progressivement vers la pelouse de Darbounouse à 1 300 m. La topographie de l'ensemble est assez irrégulière, formée d'alternance de petites dépressions, de plaines et de buttes.

Le tènement du Purgatoire est orienté à l'ouest. Il s'élève à partir du puits de Darbounouse à 1 286 m, pour atteindre le sommet de la barre rocheuse dominant le Trièves, orientée nord-sud et culminant à 1 971 m. Sa topographie karstique, très particulière, est due à l'action de l'eau s'infiltrant dans la roche calcaire et est formée d'une succession de banquettes.

Les pentes sont dans l'ensemble moyennes et dépassent rarement 40%, sauf aux abords des falaises.

Aucun cours d'eau ne circule en forêt. Le puits de Darbounouse fonctionne par intermittence mais s'assèche fréquemment en été.

#### B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Le climat est de type montagnard, froid l'hiver avec des gelées quotidiennes et un enneigement abondant se prolongeant au printemps. L'été est chaud et sec, avec certains épisodes de sécheresse pouvant gêner la végétation, comme en août 2012. Les vents dominants, de secteur nord ou sud, peuvent être provocateurs de chablis notamment en période de neige lourde.

S'étalant entre 1 100m et 1 900m, l'altitude influence fortement les températures, la pluviométrie étant plus uniforme. Sur la période 1981-2010, les moyennes fournies par Météo France (normales Aurelhy) sont les suivantes :

- Précipitations : entre 1 300 et 1 400 mm par an, avec un creux en février, juillet et août
- Température moyenne : aux alentours de 8 °C sur le tènement de la Sarna et de 5,5 à 7 °C pour le Purgatoire
- Nombre de jours de gel par an : entre 110 et 125 à la Sarna, entre 130 et 145 au Purgatoire.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

- **Géologie - pédologie**

La roche mère supportant la forêt est constituée par des calcaires massifs de l'Urgonien. Ces roches ont subi l'action des glaciers du quaternaire, puis celle des eaux de surface pour donner des formations caractéristiques : dépression de Darbounouse (« poljé »), bancs de lapiaz, dolines, scialets, karst à banquettes, champs de pierres.

Les sols sont souvent peu évolués et se dessèchent vite. Le caractère ayant le plus d'impact pour la végétation est la profondeur de sol prospectable par les racines. Celle-ci varie de zéro pour les zones où la roche est apparente (lapiaz des parcelles 210 à 213), à 40 cm et plus pour les meilleurs sols (zones riches du bas de la Sarna).



- Unités stationnelles

Unité stationnelle		Surface totale		Potentialité	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%		
<b>Stations de l'étage montagnard supérieur</b>					
3.1.5	Hêtraie à buis sur sol peu évolué	6,54	1%	Très faible	
5.3	Hêtraie-sapinière sèche	73,00	13%	Faible	
5.6.3	Hêtraie-sapinière drainée sur sol peu profond	90,42	16%	Moyenne	
5.6.4	Hêtraie-sapinière drainée sur sol assez profond	31,94	6%	Bonne	
<b>Stations de l'étage subalpin</b>					
3.4	Pessière sur sol peu évolué	227,54	40%	Très faible	
4.5	Pessière drainée	1,56	0,3%	Moyenne	
3.5	Pineraie à crochet sur sol peu évolué	78,96	14%	Très faible	
<b>Non boisé</b>					
NB	Pelouse	64,13	11%	Non concerné	
<b>Total forêt</b>		<b>574,09</b>	<b>100 %</b>		

La typologie de stations utilisée est celle du guide Alpes du Nord et montagnes de l'Ain. La description des stations a été faite à partir de la carte du précédent aménagement, complétée par des observations sur le terrain.

Les stations de la forêt se répartissent selon deux axes de variabilité. D'une part, selon l'altitude : le tènement de la Sarna se situe principalement dans l'étage montagnard supérieur ; sa partie orientale ainsi que le Purgatoire se situent dans l'étage subalpin. La pelouse sommitale marque la transition vers l'étage alpin.

D'autre part, la profondeur du sol, et donc la réserve utile en eau pour les végétaux, influent sur la productivité du sol et sur la richesse du peuplement. On trouvera ainsi des stations sur sols peu évolués, puis des stations sèches, et enfin des stations drainées voire localement humides.

Les stations à bonne potentialité forestière (5.6.4 : hêtraies-sapinières drainées sur sol assez profond) recouvrent 24% de la surface en sylviculture, exclusivement sur le tènement de la Sarna.

- Carte des unités stationnelles

La carte des stations figure en annexe.

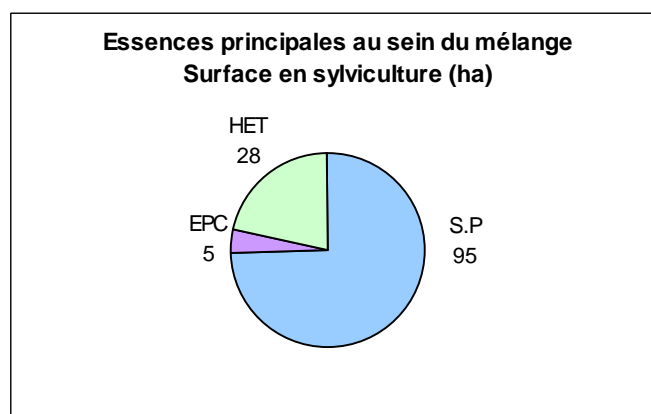
## 1.2.2 Description des peuplements forestiers

### A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Essences présentes**

Le tableau et le graphique ci-dessous indiquent la répartition des essences principales. Du fait de la structure en mélange de la forêt, il ne s'agit pas d'une répartition réelle des essences en volume.

Essences principales	Surface boisée (ha)	%	Dont surface en sylviculture (ha)	%
Sapin pectiné prépondérant au sein du mélange (S.P)	119,96	24%	95,35	74%
Epicéa commun prépondérant au sein du mélange (EPC)	209,31	41%	5,18	4%
Hêtre prépondérant au sein du mélange (HET)	81,22	16%	27,58	22%
Pin à crochets (P.X)	99,27	19%	-	
<b>Total surface boisée</b>	<b>509,76</b>	<b>100%</b>	<b>128,11</b>	<b>100%</b>



- **Description des peuplements**

La forêt présente plusieurs grands types de peuplements :

- la partie ouest de la Sarna (parcelles 201 à 209) est occupée par une futaie irrégulière bienvenante de sapin avec épicéa et hêtre. Cette partie de la forêt est en sylviculture de production. Elle regroupe les meilleurs peuplements et a fait l'objet d'un inventaire détaillé, dont les résultats sont présentés en annexe. Au sein de cet ensemble, on trouvera principalement des zones adultes ou régularisées dans les gros bois, puis des zones jardinées et de façon plus anecdotique des zones plus jeune (strates 2 et 3 prépondérantes).
- la partie à l'est du col de la Sarna (parcelles 210 et 211) est occupée par un peuplement de futaie sur souche de hêtre, accompagné par du sapin et de l'épicéa.
- la partie la plus orientale de la Sarna (parcelle 212) ainsi que le Purgatoire (parcelle 213) sont composés de pré-bois, d'abord d'épicéa en mélange avec des feuillus divers, puis de pin à crochets plus en altitude.

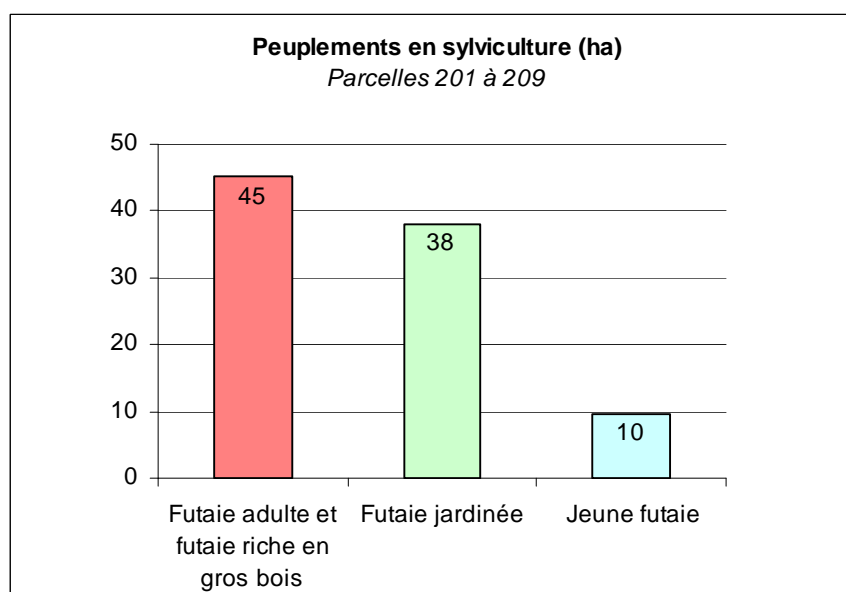
Pour ces deux dernières parties, les peuplements sont le plus souvent médiocres et à faible volume. Ils sont donc considérés hors sylviculture, à l'exception de quelques poches qui peuvent présenter un intérêt sylvicole aux endroits où les sols sont les plus profonds.

La carte des peuplements figure en annexe.

- **Répartition des types de peuplement**

Le tableau suivant ne concerne que la partie de forêt ayant fait l'objet d'une description relascopique, soit les parcelles 201 à 209.

Type de peuplement (ou famille)	Surface retenue pour la gestion		Surface en sylviculture	
	(ha)	%	(ha)	%
Futaie adulte et futaie riche en gros bois	45,30	45%	45,30	49%
Futaie jardinée	37,89	37%	37,89	41%
Jeune futaie	9,63	10%	9,63	10%
Autres types boisés	6,54	6%	-	
Non boisé	1,59	2%	-	
<b>Total parcelles 201 à 209</b>	<b>100,95</b>	<b>100%</b>	<b>92,82</b>	<b>100%</b>



Les résultats détaillés de l'inventaire figurent en annexe.

- **Qualité des bois**

Concernant les résineux, la qualité est bonne. La proportion de charpente est d'environ 60% du volume, le reste regroupant la palette et la trituration (pâte à papier, bois énergie). Les feuillus sont destinés au bois de chauffage uniquement.

Quelques jeunes arbres (diamètre 20 à 30 cm) ont subi des dégâts d'exploitation et présentent des blessures qui peuvent compromettre leur avenir. Lors de la phase de description de terrain ces dégâts ont été répertoriés. Le phénomène est localisé en parcelles 206 et 208. Il concerne entre 20 et 30 tiges /ha. En dehors de ces parcelles on ne constate pas de dégât.

- **Etat sanitaire des peuplements et menaces liées**

Dans leur ensemble, les peuplements ne présentent pas de menace liée à leur état sanitaire.

Le chancre est pratiquement absent de la forêt.

Un phénomène marginal de dépérissement d'épicéas est constaté dans la poche fertile la plus à l'est de la parcelle 212, sur 1,5 ha.

## B - Etat du renouvellement

Le suivi du renouvellement est non surfacique (forêt traitée en futaie irrégulière).

L'état du renouvellement a fait l'objet d'une prise de données sur chaque point d'inventaire lors de la phase de terrain (97 points au total). Les résultats présentés ci-dessous ne concernent donc que la partie de forêt inventoriée, soit les parcelles 201 à 209.

La description du renouvellement a porté sur les tiges non abruties, en distinguant les catégories de végétation suivantes :

- semis bas : H comprise entre 0,50 m et 3 m
- semis haut : H > 3 m et Ø < 7,5 cm
- perches : 7,5 cm < Ø < 17,5 cm

En terme d'équilibre de futaie irrégulière, l'état global actuel de la forêt est jugé jeune : la répartition de la surface terrière fait apparaître un léger déficit de gros bois (cf. paragraphe 1.2.2.C).

- **Résultat de l'inventaire**

### *Perches*

Nombre moyen de perches viables /ha	intervalle de confiance au seuil de 5%	Cible	Stock de perches	Composition		
				sapin	épicéa	hêtre
185	±24	50	Suffisant	42%	25%	33%

### *Régénération (semis)*

% des placeaux d'inventaire			Cible	potentiel régénération	Composition		
installée (acquise)	présente	absente			sapin	épicéa	hêtre
40%	24%	36%	10% installée	Suffisant	24%	22%	54%

La régénération est mesurée sur un placeau d'inventaire de 2m de diamètre. Elle est qualifiée d'installée si celui-ci comporte au moins un semis haut ou 3 semis bas. Elle est qualifiée de présente si le placeau ne comporte pas de semis haut mais 1 ou 2 semis bas.

En plus de ces données chiffrées, une appréciation à dire d'expert a été attribuée à chaque point d'inventaire (absente / insuffisante / suffisante) ; la présence des semis est jugée suffisante par l'observateur sur 61% des points.

- **Indicateurs**

<b>stock de perches</b>	<b>Satisfaisant</b>		<b>Non satisfaisant</b>	
<b>potentiel de régénération (semis)</b>	<b>Satisfaisant</b>	<b>Non satisfaisant</b>	<b>Satisfaisant</b>	<b>Non satisfaisant</b>
<b>note générale</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>

- **Végétation concurrente**

La végétation concurrente (ronce, buis, graminées) est présente mais rare. Son taux de recouvrement au sol est inférieur à 5%. Sur quelques rares taches l'envahissement par le buis rend le développement de la régénération difficile, notamment en parcelle 201, mais le phénomène reste très marginal.

- **Dégâts de gibier**

*Dégâts sur semis*

Le niveau des dégâts de gibier sur semis (abrouissement) est coté à 2 sur une échelle de 1 à 5 :



<b>note</b>	<b>niveau de dégâts</b>	<b>menaces sur renouvellement</b>
1	pas ou peu dégâts	non menacé
2	dégâts fréquents sauf pousses terminales	faiblement menacé
3	dégâts fréquents y compris pousses terminales	moyennement menacé
4	dégâts généralisés sur pousses terminales	fortement menacé
5	tous semis non viable à cause des dégâts de gibier	renouvellement bloqué

*Dégâts sur perches*

	<b>perches sans dégâts</b>	<b>perches atteintes</b>
<b>nombre/ha</b>	185	9
<b>%</b>	95 %	5 %

Peu de perches souffrent de dégâts de gibier (écorçage, frottis). Un quart des placettes sont concernées mais la proportion de perches atteintes est d'environ 5%.

- **Synthèse : état du renouvellement de la forêt**

Le niveau du renouvellement de la forêt, tant pour les semis que pour les perches, est satisfaisant : les valeurs mesurées sont largement supérieures aux valeurs cibles.

La végétation concurrente ne représente pas en l'état actuel de menace pour l'installation de la régénération.

Les dégâts de gibier restent à un niveau tolérable mais devront continuer à être surveillés.

## C - Inventaires réalisés

Dans le cadre de la révision d'aménagement, la forêt a fait l'objet d'une phase de description de terrain :

- description relascopiques (été 2013) ; la zone traitée recouvre une surface de 100 ha selon un maillage carré de 1 point par ha. Il s'agit de la partie ouest du canton de la Sarna, soit les parcelles 201 à 209.
- description à l'avancement assistée par la photo-interprétation sur le reste de la surface en sylviculture (été 2014) ; la zone traitée recouvre les quelques poches fertiles des parcelles 210 à 213.
- en supplément, inventaire pied à pied sur les parcelles 204 et 209 (19,5 ha) avec comptage des arbres de diamètre 15 cm et plus (été 2013).

Cette phase de terrain a permis l'étude :

- des caractéristiques dendrométriques, typologiques et sanitaires des peuplements
- des unités stationnelles et des conditions de croissance de la végétation
- du potentiel de régénération
- de la production biologique de la forêt, ainsi que de l'évolution du capital sur pied sur les 35 dernières années, par comparaison avec les données des inventaires précédents.

La localisation des points d'inventaire statistique s'est faite au GPS avec une précision de l'ordre de 10 m. Les points n'ont pas été matérialisés sur le terrain, ils ne donneront pas lieu à un suivi ultérieur.

Le protocole détaillé figure en annexe.

### • Modes de calcul des volumes

Le précédent aménagement utilisait les « tarifs aménagement » suivants : Algan 9 pour les résineux et Algan 6 pour les feuillus.

L'analyse des coupes réalisées sur l'ensemble de la forêt au cours de la période écoulée permet d'établir les coefficients de conversion suivants :

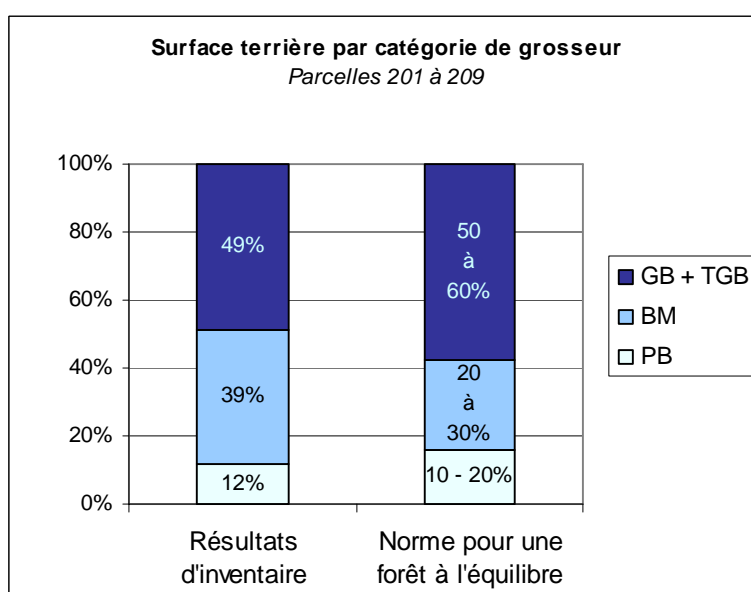
	<b>feuillus</b>	<b>résineux</b>	<b>global</b>
<b>conversion V aménagement vers V bois fort total</b>	1,36	1	1
<b>FH : conversion surface terrière vers volume bois fort total</b>	7,9	10,9	10,5

### • Résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur

Les tableau et graphique ci-dessous concernent les parties de la forêt ayant fait l'objet d'un inventaire relascopique, soit les peuplements de sapinière-pessière des parcelles 201 à 209.\*

\* Rappel des catégories de grosseur : PB (petits bois) de 20 à 25 ; BM (bois moyens) de 30 à 40 ; GB (gros bois) de 45 à 60 ; TGB (très gros bois) à partir de 65.

	sur la surface en sylviculture								Volume bois fort total (tige + houp. + taillis)
	Surface terrière		PB		BM		GB+TGB		
	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	
Sapin pectiné	19,8	64%	3,4	96%	10,1	83%	6,2	41%	215
Epicéa commun	6,8	22%			2,1	17%	4,7	31%	74
Hêtre	3,7	12%	0,0	1%			3,7	24%	29
Erable sycomore	0,6	2%	0,0	1%			0,5	4%	4
Autres Feuillus	0,1	0%	0,1	2%					1
<b>Résineux</b>	<b>26,6</b>	<b>86%</b>	<b>3,4</b>	<b>13%</b>	<b>12,2</b>	<b>46%</b>	<b>10,9</b>	<b>41%</b>	290
<b>Feuillus</b>	<b>4,3</b>	<b>14%</b>	<b>0,1</b>	<b>3%</b>			<b>4,2</b>	<b>97%</b>	34
<b>Total</b>	<b>30,9</b>	<b>100%</b>	<b>3,6</b>	<b>12%</b>	<b>12,2</b>	<b>40%</b>	<b>15,1</b>	<b>49%</b>	324
+/- au seuil de 5%	1,5								



La surface terrière moyenne est de 30,9 m<sup>2</sup> pour la partie de forêt inventoriée. Si l'on ajoute les estimations pour les parties non inventoriées (p. 210, 211 et 212), on obtient une surface terrière moyenne de 27 m<sup>2</sup>, ce qui est inférieur à l'objectif fixé à 28 m<sup>2</sup> pour la forêt.

De même, la part des gros bois est de 49% sur la surface inventoriée. Sur l'ensemble de la surface, ce chiffre tombe à 36% alors que la proportion optimale se situe entre 50% et 60% : la forêt est donc déficitaire en gros bois.

La forêt est donc encore jeune, tout en s'approchant de son état d'équilibre. Ceci peut s'expliquer par le très fort niveau des récoltes dans les années 1920 et 1950, puis par la période de capitalisation au cours du dernier aménagement (cf. paragraphe suivant).

- **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

**Avant 1979**, on dispose de peu de données. Le précédent aménagement donne toutefois quelques informations qui sont reprises ici.

Dans les années précédant 1926, des récoltes particulièrement fortes sont menées sur toute la forêt, portant sur tous les arbres de plus de 20cm de diamètre, avec notamment du câble pour le versant est de la Sarna et pour le Purgatoire.

Sur la Sarna, c'est une régénération de hêtre et de sapin qui s'installe. En 1939 on trouve une jeune futaie de hêtre avec des jeunes sapins en mélange, peu dense sur le versant est et très serrée et vigoureuse sur le versant ouest. Celui-ci fait l'objet autour de 1956 de coupes d'extraction de feuillus afin de favoriser les tiges résineuses trop fortement concurrencées.

En 1964 le résultat est jugé satisfaisant et un inventaire statistique partiel a lieu. Le peuplement est une futaie résineuse régularisée dans les bois moyens, avec déficit de gros bois. Des sondages à la tarière en 1964 et 1979 permettent de calculer l'accroissement et d'en déduire la production de la forêt.

Sur le Purgatoire, il semble qu'aucun inventaire ni aucune exploitation n'ait eu lieu après les coupes massives des années 1920.

**Depuis 1979**, trois campagnes d'inventaires en plein ont été réalisées (1979, 1994 et 2013). La zone inventoriée alors était constituée de la première suite, soit les actuelles parcelles 202 à 209 pour 91 ha. En 2013, l'inventaire en plein a porté sur les parcelles 204 et 209 soit 20,5 hectares.

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les principaux résultats d'inventaire réalisés sur le versant ouest de la Sarna.

		1964	1979	1994	2013	2013
Surface inventoriée		58,0	90,7	90,7	20,5	97,0
Inventaire		statistique partiel	en plein	en plein	en plein partiel	relascopique
Résineux	N / ha	304	274	230	248	
	V / ha	178	196	183	281	287
	Vu	0,59	0,72	0,80	1,13	
	Dg	20	31	33	38	
	Prél /ha /an			4,98	1,28	2,09
Feuillus	N / ha	0	34	37	54	
	V / ha		6	9	17	35
	Vu		0,18	0,24	0,31	
	Dg		21	23	26	
	Prél /ha /an			0,25	0,05	0,07
Total	N / ha	304	308	267	303	
	V / ha	178	202	192	298	322
	Vu	0,59	0,66	0,72	0,98	
	Dg	20	30	31	36	
	% vol Rx	100%	97%	95%	94%	89%
	Prél /ha /an			5,2	1,3	2,2
	Prod /ha /an	7,5	7,0	4,6	6,5	

*Légende :*

N / ha : nombre de tiges par hectare (diamètre 20 et plus)

V / ha : volume sur pied, en m<sup>3</sup> / ha (vol. aménagement)

Vu : volume unitaire moyen, en m<sup>3</sup> (vol. aménagement)

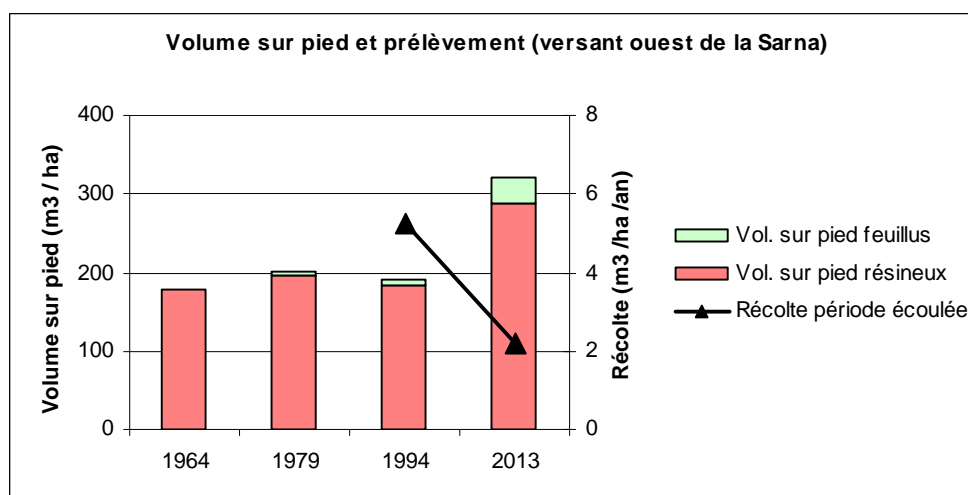
Dg : diamètre de l'arbre de surface terrière moyenne, en cm

% vol Rx : proportion des résineux en volume

Prél /ha /an : récolte sur la période écoulée, en m<sup>3</sup> /ha /an (vol. aménagement)

Prod /ha /an : production moyenne de la zone concernée sur la période écoulée





Ces inventaires permettent de reconstituer une chronologie des récoltes. On peut en déduire les enseignements suivants :

- concernant la répartition **feuillus / résineux** : le feuillus est en progression, mais la zone inventoriée reste majoritairement résineuse (environ 90% du volume).
- concernant le **volume total sur pied** : il était déjà faible en 1979 ; il a encore baissé entre 1979 et 1994 à la faveur de récoltes importantes. Sur le dernier aménagement, les volumes récoltés ont nettement baissé, permettant une recapitalisation de la forêt.
- concernant le **volume de l'arbre moyen** : il est en nette augmentation alors que le nombre de tiges par hectare est en 2013 au même niveau qu'en 1964, indiquant donc une période de maturation de la forêt.
- concernant la **production** des parcelles concernées : en 1964 et 1979 elle est calculée à partir de mesures de cernes sur des sondages à la tarière ; en 1994 et en 2013 elle est calculée par comparaison d'inventaires selon la formule volume final - volume initial + volume récolté. La diversité des méthodes employées et des résultats obtenus incite à rester prudent et à éviter les conclusions hâtives. En particulier, le comptage de 2013 n'a concerné que les parcelles 204 et 209 qui sont très productives ; ces parcelles ne sont pas représentatives de l'ensemble de la forêt. Il convient d'utiliser plutôt les résultats de 2004, où tout le canton avait été compté : on peut donc retenir une valeur moyenne de 4,6 m<sup>3</sup> /ha /an comme plausible.

Les résultats complets ainsi que les méthodes de calcul figurent en annexe.

## 1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

### 1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	446	35	93	0	574

#### A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Recensement des données existantes (chiffres donnés en volume total bois fort) :

Source de données	Production en volume (m <sup>3</sup> /ha/an)
IFN (taillis, hêtre essence prépondérante pour la région IFN Vercors - 736)	2,7
IFN (futaie irrégulière, sapin essence prépondérante pour la région IFN Vercors - 736)	6,1
Comparaison d'inventaires sur diverses périodes (cf. paragraphe précédent)	4,6

Pour ce qui est des zones non inventoriées sur le versant est de la Sarna (parcelles 210 à 212), il s'agit de taillis de hêtre peu vigoureux ainsi que de pessières ou pineraies à crochets claires sur lapiaz, peu productives. En l'absence d'autres données une valeur estimée à 1 m<sup>3</sup>/ha/an est retenue.

Production moyenne annuelle estimée sur la surface en sylviculture :

Type de peuplement	Surface en sylviculture (ha)	Production en volume (m <sup>3</sup> /ha/an)
Zones peu productives p. 210 à 212	35,29	1,0
Futaie irrégulière de sapin, épicéa et hêtre p. 201 à 209	92,82	4,6
<b>Total</b>	<b>128,11</b>	<b>3,6</b>

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes récoltés						
	Irrégulier		Autres	Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
	<i>prévu</i>	<i>réalisé</i>	<i>réalisé</i>	<i>prévu</i>	<i>réalisé</i>	
Volume total (m <sup>3</sup> )	10 942	4 061	298	10 942	4 360	90
Volume annuel (m <sup>3</sup> /an)	547	203	15	547	218	18
Vol. annuel rapporté à la surface en sylviculture (m <sup>3</sup> /ha /an)	5,1	1,9	0,1	5,1	2,0	0,2
Ecart				- 60%		

Les volumes indiqués sont des volumes totaux bois fort.

Colonne « Autres » : coupes d'emprise et produits accidentels (chablis, arbres foudroyés ou cassés), soit 7 % du volume total récolté

Un bilan détaillé des coupes de 1995 à 2014 est présenté en annexe.

Surface parcourue en coupe (ha /an)
Prévisions de l'aménagement : 10,4 ha /an
Réalisation : 6,3 ha /an

Intensité de prélèvement (m <sup>3</sup> /ha de surface parcourue en coupe)
Prévision de l'aménagement : 53 m <sup>3</sup> /ha
Réalisation : 34 m <sup>3</sup> /ha

L'application de l'aménagement précédent, sur 20 années, amène les constats suivants.

Les volumes récoltés sont nettement inférieurs aux volumes prévus : seuls 40% du volume prévu ont été récoltés. Ce volume correspond la moitié de la production biologique estimée sur la surface en sylviculture, ce qui a abouti à une capitalisation de la forêt. La surface parcourue en coupe est également inférieure aux prévisions, 61% de la surface prévue ayant été parcourue.

Pour la première série, la plus productive (parcelles 202 à 209), l'aménagement précédent prévoyait deux rotations de 10 ans. Sur la première rotation, toutes les coupes prévues ont été réalisées et toute la surface prévue a été parcourue. Le volume récolté n'atteint que 65% du volume prévu. Sur la seconde rotation, trois coupes ont été réalisées entre 2006 et 2008. Les coupes suivantes, prévues sur les cinq dernières années, ont toutes été annulées ou reportées pour cause de peuplement trop jeune. Sur cette seconde rotation le volume récolté n'est que de 23% des prévisions.

Pour la deuxième série, très peu productive et sujette à des difficultés d'exploitation et de vidange, le programme de coupes ne comportait que des coupes conditionnées à une opportunité de commercialisation. 320 m<sup>3</sup> ont été récoltés sur les 1800 envisagés.

Le bilan à mi-parcours effectué en 2006 constatait déjà ces écarts, en avançant que l'aménagement précédent avait surestimé les volumes à récolter ; le niveau de prélèvement réalisé, plus faible que prévu, était jugé « justifié dans la mesure où les peuplements sont plutôt régularisés BM et qu'il convient de laisser encore grossir ces bois avant de les récolter ». Enfin, la période de rotation de 10 ans était jugée trop courte. Le bilan concluait néanmoins à la poursuite de l'aménagement, même si les prélèvements seraient inférieurs aux prévisions initiales.

Au terme des 20 années, on peut tirer les mêmes conclusions que le bilan à mi-parcours : les volumes annoncés dans le précédent aménagement étaient largement surestimés. La gestion mise en œuvre a consisté à baisser le niveau des récoltes pour permettre à la forêt de vieillir et de s'approcher de sa structure d'équilibre. Bien que non prévue par l'aménagement, cette gestion était nécessaire au vu de l'état de jeunesse de la forêt, afin d'éviter les sacrifices d'exploitabilité.

## B - Desserte forestière

### • Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long. totales (km)	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel
			km / 100 ha*	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	-	3,3	oui	Bon pour les R.F. des Vialarets et de Font Bléty ; Mauvais pour la R.F. de la Sarna	Col de la Sarna	Rôle pastoral pour la R.F. de la Sarna (accès à la bergerie de Darbounouse).
	empierrées	3,9					
	terrain nat.	0,4					
Routes publiques participant à la desserte		-					Rôle touristique pour l'ensemble de la desserte.
Pistes		20,2	15,8	oui			

### • Principales difficultés d'exploitation

	Surface totale (ha)	% de la surface totale	% de la surface en sylviculture
Treuillage	115,91	20 %	90 %
Treuillage possible si création de desserte	7,31	1 %	6 %
Autre (câble)	4,89	1%	4 %
Non exploitable	381,65	67 %	
Espace non boisé	64,33	11%	
<b>Total</b>	<b>574,09</b>	<b>100%</b>	

Les équipements de desserte sont globalement en quantité suffisante. L'ensemble du versant ouest de la Sarna est accessible par tracteur. Les zones en sylviculture du versant est de la Sarna sont moins bien desservies (pistes existantes mais vidange difficile, grande longueur de traînage).

La carte de la desserte et des unités de vidange figure en annexe.

\* sur la surface en sylviculture

- **Points noirs dans la desserte existante**

La R.F. de la Sarna présente des caractéristiques rendant son utilisation par des grumiers difficile : lacet de rayon trop faible et pente en long trop forte à l'est du col de la Sarna en descendant vers la pelouse de Darbounouse. La dernière coupe réalisée sur ce versant en parcelle 10, restée invendue entre 1986 et 1989, a ensuite été partiellement exploitée en régie. Les bois rassemblés en bas de parcelle, en bordure de la pelouse de Darbounouse, étaient montés par camion à mi-charge. Ils étaient ensuite déchargés et stockés au col de la Sarna puis descendus par des camions entiers jusqu'à la pelouse de la Sarna et la R.F. des Vialarets. Ce mode de vidange serait aujourd'hui totalement inenvisageable.

Pour desservir ce canton, le précédent aménagement avait retenu la solution de la prolongation de la R.F. de Roybon sur une longueur de 950m environ, afin de permettre un accès camion à Darbounouse. Les poches des parcelles 211 et 212 seraient exploitées au tracteur, et celle de la parcelle 210 au câble. Ce projet n'a pas été réalisé jusqu'à présent mais reste pertinent pour répondre aux besoins d'exploitation de cette zone.

- **Voies à circulation réglementées**

Les routes forestières permettant un accès à la forêt sont ouvertes à la circulation publique : Vialarets au nord et Font Bléty au sud. Les R.F. de la Sarna et de la Martelle sont fermées à la circulation publique (barrière et panneau B0), sauf usage pastoral pour la route de la Sarna.

Les pistes de débardage sont réputées non carrossables pour les véhicules de tourisme et sont de fait interdites à la circulation publique.

- **Schémas de desserte existants**

La Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Drôme a fait réaliser en 2009 un schéma de desserte global sur l'ensemble du Vercors drômois. Le projet décrit au paragraphe précédent, consistant à prolonger la R.F. de Roybon jusqu'à Darbounouse, est inscrit au schéma de desserte sous le n° 20 (cf. fiche en annexe).

Ce projet permettrait de desservir, outre les poches fertiles des parcelles 210 à 212, le versant est de la forêt communale de la Chapelle en Vercors, mitoyen à la Sarna au sud. Il aurait également un intérêt pastoral en améliorant l'accès à la bergerie de Darbounouse. Etant situé dans la Réserve naturelle et concernant plusieurs propriétaires, ce projet est à mener en concertation avec l'ensemble des partenaires.

### 1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		13	143	418	574

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
<b>STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire</b>			
Réserve Naturelle nationale des Hauts Plateaux du Vercors (RNN 74 / FR3600074)	418,61	Plus vaste réserve terrestre de France métropolitaine. Territoire vierge de tout aménagement. Plus vaste pineraie à crochets des Alpes françaises. Grand intérêt écologique ; fortes interrelations entre patrimoine naturel et activités humaines traditionnelles. Gestion assurée par le Parc Naturel Régional du Vercors.	- Décret de création du ministre de l'environnement n° 85-280 du 27/02/1985. - Règlement intérieur du 08/10/2002. - Plan de gestion 2011 - 2020
<b>Éléments du territoire orientant les décisions</b>			
Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV)	totalité de la forêt	Projet de territoire fondé sur la préservation des patrimoines et un développement durable valorisant les ressources naturelles et les savoir-faire locaux	Charte du Parc (2008 – 2020)
Natura 2000 Habitats (ZSC) I27 (FR8201744) « Hauts plateaux et contreforts du Vercors oriental »	418,61	7 habitats d'intérêt communautaire dont 2 d'intérêt prioritaire : lapiaz et forêts de pins à crochets sur substrat calcaire.	DOCOB unique pour les deux sites sur la période 2005 - 2010, rédigé par le PNRV. L'ONF a réalisé le volet forestier du DOCOB.
Natura 2000 Oiseaux (ZPS) ZPS01 (FR8210017) « Hauts plateaux du Vercors »			Sur la forêt domaniale, périmètre de la ZPS, de la ZSC et de la Réserve identiques.
ZNIEFF de type I n°38230002 « Plateaux et bordure occidentale des hauts plateaux du Vercors » et n° 38230008 « Crêtes orientales du massif du Vercors »	561,44	Grande diversité faunistique et floristique du site ; lapiaz du Purgatoire, mosaïques de pelouses et de forêts.	Pas d'incidence particulière sous réserve d'appliquer les recommandations du GSM Alpes du nord en matière de biodiversité

Par ailleurs, la forêt est totalement incluse dans la ZNIEFF de type 2 « Hauts plateaux du Vercors » (n° 3823).

- **Risques pesant sur la biodiversité**

Disparition des zones d'hivernages du tétras-lyre.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Les tableaux suivants mentionnent les espèces protégées observés en forêt et sensibles aux activités forestières.

Pour mémoire, un inventaire floristique plus exhaustif avait été effectué en 1995 par le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA).

<b>Espèces remarquables</b>	<b>Observations Conséquences pour la gestion</b>	<b>Espèce protégée</b>
<b>Flore remarquable</b>		
Pavot du pays de Galles	Extrêmement rare dans les Alpes. Seule station connue de la Drôme. Ne pas faire de fauchage pendant la période végétative.	Oui (régional)
Primevère auriculaire	Présente sur les rochers calcaires des sommets du Purgatoire. Pas de conséquence sur la gestion (zone en libre évolution).	Oui (national)
Lichen pulmonaire	Conserver les arbres porteurs	Non
<b>Faune remarquable</b>		
Tétras lyre	Présence avérée sur le Purgatoire : place de chant et nichée observées chaque année, sur des zones potentiellement concernées par le pâturage. Les recommandations pour favoriser l'espèce consistent à maintenir des milieux ouverts, maintenir une strate basse suffisante pour le nichage, et éviter le dérangement en période sensible (hivernage et reproduction).	Non
Gelinotte des bois	Favoriser un sous-étage arbustif feuillu Garder des espaces ouverts	Oui
Chevêchette	Maintenir des arbres à cavité	Oui
Rosalie des Alpes	Maintenir une proportion suffisante de bois de hêtre mort au sol et sur pied Laisser vieillir certains hêtres	Oui
Pic noir	Laisser des arbres à cavités ou morts sur pied Maintenir une bonne répartition des diamètres de hêtre Protéger les fourmillières qui servent à l'alimentation Eviter d'intervenir à proximité des sites de reproduction entre avril et début juin	Oui
Loup	Présent sur l'ensemble du massif. Pas de conséquence pour la gestion forestière mais impact sur le pastoralisme.	Oui

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Les informations ci-dessous sont issues de la cartographie d'habitats établie par le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) sur le territoire du Parc.

Habitat Dénomination phytosociologique	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
<b>Habitats d'intérêt prioritaire</b>				
Pavements calcaires	8240	62.3	Zones hors sylviculture, essentiellement sur le Purgatoire et plus rarement sur la parcelle 212.	94
Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus Uncinata</i> sur substrat calcaire	9430	42.42	Zones hors sylviculture, moitié supérieure du Purgatoire.	34
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>				
Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170	36.4311	Sensibilité au sous-pâturage (évolution vers la lande) et au surpâturage (appauvrissement en espèces, érosion).  Zones hors sylviculture sous forme de mosaïque dans les parcelles 210 à 213.	145
Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles	8130	61.3	Zones hors sylviculture situées dans les pentes sous la crête du Purgatoire.	12
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	8210	62.151	Zone hors sylviculture. Falaises sommitales du Purgatoire.	1
Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	41.13	Habitat présent sur les parcelles 210 et 211 (et sur une poche en parcelle 213).  Préconisations classiques à respecter (mélange des essences...). Pas de plantation d'espèces allochtones. Pas de coupe rase, éviter la rupture de l'ambiance forestière (les ouvertures fortes contrarient la régénération en favorisant les herbacées).	114
Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnard à alpin ( <i>Vaccinio-Piceetea</i> )	9410	42.21	Habitat présent sur les parcelles 209 à 213.  Maintien d'un couvert lâche, éviter les grandes ouvertures. Maintien d'arbres morts au sol, favorables à la régénération	181

Au-delà de la classification des habitats d'intérêt communautaire, la situation particulière du canton du Purgatoire est à souligner. En effet, les dernières exploitations datent d'un siècle avec les coupes massives des années 1920. Depuis cette période, la forêt n'a fait l'objet d'aucune intervention. Il s'agit donc d'une forêt subnaturelle de montagne, d'une surface de 323 ha d'un seul tenant, à grande valeur patrimoniale.

- **Cartographie**

Deux cartes figurent en annexe : la carte des statuts de protection réglementaire ainsi que la carte des habitats naturels.



### 1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		487	87	0	574

#### A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional des paysages**

L'Observatoire Régional des Paysages de Rhône-Alpes (source DREAL Rhône-Alpes) identifie une seule unité paysagère pour la forêt : l'unité 235-I-D « Hauts plateaux du Vercors ». La gestion forestière est mentionnée comme l'un des signes de la présence humaine de longue date dans un milieu profondément naturel. La nécessité du maintien du pastoralisme est également rappelée, afin d'éviter la fermeture des paysages.

- **Réglementations, plans départementaux et études existantes**

La circulation publique est réglementée sur 2 km de voies situées en forêt (voir le détail au § 1.3.1 B). Par ailleurs, la forêt compte 6,7 km d'itinéraires balisés : randonnée pédestre, équestre, à VTT, raquettes, ski de fond, chiens de traîneaux.

- **Classements réglementaires**

Néant.

- **Description des équipements de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site, équipements existants	Fréquentation	Impact sur le milieu Conflits d'usage
Pelouse de la Sarna	Grande clairière en forêt apportant un intérêt paysager local. Point d'entrée du public en forêt.  Parking, table-banc, panneaux d'accueil.  Cabane forestière fermée au public, utilisée uniquement par l'ONF et par les chasseurs.	Moyenne	Fréquentation ordinaire sans problème particulier.  Fréquentation occasionnelle par un grand nombre de personnes et de véhicules envahissant la pelouse lors de <i>rave-parties</i> sauvages, au rythme d'une ou deux par an. En dehors du dérangement et particulièrement du bruit, peu d'impact sur le milieu (nettoyage et remise en état effectués par les organisateurs).
Ensemble de la forêt	Sentiers de randonnée et signalétique associée	Moyenne	Néant
Grotte de l'Ours	Site de spéléologie	Moyenne	Néant
R.F. des Vialarets et de la Sarna	Pistes de ski de fond et itinéraires de traîneaux à chiens gérés par le Conseil Général de la Drôme	Moyenne en saison	Pas d'impact négatif ni de conflit d'usage. Pas de convention d'utilisation signée ; prévoir de régulariser la situation.

La situation de la forêt, intégrée au sein d'un maillage dense d'itinéraires de pleine nature, lui apporte une certaine fréquentation touristique été comme hiver. L'été, les paysages des Hauts Plateaux attirent le public sur les sentiers, notamment le GR 91 et la GTV\*. Les randonneurs viennent soit par eux-mêmes soit accompagnés par les nombreux guides et accompagnateurs de montagne présents dans le Vercors, qui proposent des séjours clés en main. L'hiver, la forêt est traversée par une boucle de ski nordique faisant partie du domaine skiable d'Herbouilly.

Pour autant, la fréquentation reste moindre sur cette partie des Hauts Plateaux que sur d'autres sites d'accueil du public comme la Coche et son accès au Grand Veymont. En dehors de quelques contraintes de calendrier (date butoir pour les exploitations et l'enlèvement des bois, afin de permettre la préparation des pistes de ski), la cohabitation des différentes activités ne pose pas de problème particulier pour la gestion forestière.

La seule difficulté concernant l'accueil du public reste la pelouse de la Sarna lors des *rave-parties* (cf. ci-dessus). Une solution devra être mise en place afin d'empêcher la pénétration des véhicules dans l'espace naturel que constitue la pelouse.

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
<b>Intermédiaire</b>	Versant est de la Sarna et Purgatoire	Large vision depuis les sentiers balisés Points hauts (pentes et crêtes) jouant le rôle de points d'appel
<b>Basse</b>	Versant ouest de la Sarna	Couvert forestier continu arrêtant le regard à courte distance Faible fréquentation en dehors des sentiers balisés

La qualité des paysages est un élément capital de l'attractivité de la région et donc de l'économie locale. La forêt relève de deux types de paysage bien différenciés :

- sur le versant ouest de la Sarna, le couvert boisé maintient une ambiance forestière continue.
- le versant est s'intègre au sein de la vaste doline de Darbounouse. Le paysage est constitué de mosaïques d'éléments variés : peuplements assez denses près de la crête de la Sarna puis de plus en plus clairs à l'approche de la pelouse, longue d'environ 2 km. De celle-ci, on a une large vision sur le Purgatoire, l'ensemble des Hauts Plateaux, et leur relief caractéristique : successions de petites buttes et de dépressions sur le plateau proprement dit, peuplé d'épicéas ; puis pentes douces montant vers l'est avec des pins à crochets de plus en plus clairsemés avec l'altitude ; enfin, éboulis et pelouses dominées par la crête qui culmine à plus de 2000m et qui constitue un point d'appel fort. L'ensemble est très harmonieux et présente un grand intérêt du point de vue paysager.

Dans la partie de forêt en sylviculture, le traitement en futaie jardinée pied à pied a un impact paysager limité et est donc bien adaptée aux enjeux. Mais tout chantier d'exploitation (y compris une coupe de jardinage) perturbe dans l'esprit du public l'image naturelle de la forêt : arbres à terre, engins, bruits de moteur, traces...Il conviendra de mettre en place une communication adaptée à proximité des chantiers d'exploitation, sous forme de panneaux d'affichage sur les chemins.

Les photos ci-dessous présentent deux aspects typiques des paysages des hauts plateaux.

---

\* GR : sentier de Grande Randonnée

GTV : itinéraire de la Grande Traversée du Vercors



*Pré-bois d'épicéa en bordure ouest de la parcelle 212. Photo CM*



*Entrée de la pelouse de Darbounouse. En arrière-plan, les sommets orientaux du Vercors. Photo CM*

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

La forêt domaniale est une petite partie d'un vaste ensemble : vaste massif boisé de production, vaste réseau d'itinéraires balisés, et ensemble paysager remarquable constitué par les Hauts Plateaux. Sans jouer de rôle spécifique à elle seule, la forêt contribue pleinement à la qualité de l'accueil et des paysages de ce massif.

Les risques identifiés se limitent à l'impact des chantiers d'exploitation vis-à-vis du public et à la fermeture de milieux en cas d'abandon du pastoralisme.

La carte paysagère et d'accueil du public figure en annexe.

## B - Ressource en eau potable

La forêt n'est concernée par aucun captage d'eau potable, réglementé par arrêté ou non.

### 1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	574	0	0	0	574

**Rappel de méthode** : la notion de risque naturel est issue de la présence simultanée sur le même territoire (ou à proximité) :

- d'un ou plusieurs aléas (chutes de blocs, crues torrentielles, érosion, ...) ;
- d'enjeux socio-économiques (habitations, voies de communication, équipements, zones agricoles...) menacés par ces aléas.

Sur la Sarna et le Purgatoire, les aléas naturels sont limités aux chutes de blocs issus des sommets. Ces aléas ne menaçant aucun enjeu socio-économique, il n'y a donc pas de risque naturel sur le territoire de la forêt.

## TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

### 2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
<b>Production (ligneuse et non ligneuse)</b>	
<p>Futaie irrégulière de montagne sur pente moyenne.</p> <p>Hêtraie sapinière pessière en condition de croissance favorable.</p> <p>Peuplement encore sous-capitalisé et déficitaire en gros bois mais en voie d'atteindre son équilibre.</p>	<p>Forêt traitée en futaie irrégulière.</p> <p>Période de légère capitalisation afin qu'à l'issue de l'aménagement la forêt ait atteint son équilibre. Lors des rotations suivantes, un volume équivalent à la production naturelle pourra être récolté.</p> <p>Les valeurs cibles à rechercher sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- proportion de gros bois autour de 55% du volume.</li> <li>- capital sur pied global autour de 28 m<sup>2</sup> de surface terrière (ou 300 m<sup>3</sup> /ha) sur l'ensemble de la forêt</li> <li>- ce qui correspond à un capital après coupe de 26 m<sup>2</sup> (270 m<sup>3</sup> /ha) dans la parcelle martelée.</li> </ul> <p>Période de rotation fixée à 12 ans en moyenne, variable selon les parcelles.</p>
12 ha de peuplements non desservis en parcelles 210, 211 et 212	Sous réserve des autorisations nécessaires et de l'accord des partenaires, réaliser le projet de desserte qui permettra de desservir Darbounouse depuis la R.F. de Roybon.
<b>Fonction écologique</b>	
419 ha en réserve naturelle et en zone Natura 2000.	Gestion courante respectueuse de la biodiversité grâce à l'application de bonnes pratiques (maintien des arbres morts ou à cavité, mélange des essences, organisation des exploitations de façon à minimiser le dérangement...).
Présence fragile du Tétrás Lyre. Habitat en régression (colonisation par les ligneux de milieux ouverts et semi-ouverts). Sensibilité au dérangement en période de reproduction	<p>Pastoralisme raisonné sur les milieux ouverts.</p> <p>Mesures spécifiques pour limiter l'impact du troupeau sur les couvées.</p>
Forêt subnaturelle du Purgatoire, en libre évolution depuis un siècle sur 300 ha. Abrite une biodiversité d'une grande richesse et notamment 100 ha de pineraie à crochets (habitat prioritaire).	Classement de cette parcelle en libre évolution sur le long terme : engagement de n'effectuer aucune intervention sylvicole pendant au moins les deux prochaines périodes d'aménagement, à l'exception des poches plus productives de hêtre et d'épicéa.

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
<b>Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)</b>	
Fréquentation notable sur les itinéraires balisés.	Gestion courante respectueuse des équipements et des zones à forte sensibilité paysagère. Communication à destination du public lors de coupes à proximité des itinéraires. Poursuite des partenariats avec le PNRV et le Conseil Général de la Drôme pour la gestion des équipements de sports nature (sports de neige, randonnée).
Rôle de point d'accueil de la pelouse de la Sarna	Prévenir la fermeture du milieu Maintenir l'ouverture au public de la route d'accès Empêcher la pénétration des véhicules sur la pelouse
<b>Protection contre les risques naturels</b>	
Sans objet.	
<b>Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt</b>	
Déséquilibre forêt gibier à surveiller afin de ne pas compromettre à terme le renouvellement des peuplements	Maintien du plan de chasse à un niveau suffisant pour réguler les populations.

## 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

### 2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie irrégulière	128,11	117,70
<b>Sous-total : surface en sylviculture de production</b>	<b>128,11</b>	<b>117,70</b>
Hors sylviculture de production	445,98	456,39
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>	<b>574,09</b>	<b>574,09</b>

### 2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectif : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectif	Précisions	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
		ha	%				
Sapin pectiné	en mélange avec épicéa et hêtre	83,27	65%	non concerné	55	Erable sycomore, feuillus divers	5.3, 5.6.3, 5.6.4
Epicéa	en mélange avec sapin et hêtre	29,47	23%		55		4.5
Hêtre	en mélange avec sapin et épicéa	15,37	12%		45		5.3, 5.6.3, 5.6.4
<b>Total surface en sylviculture</b>		<b>128,11</b>	<b>100%</b>				

Les critères d'exploitabilité retenus sont conformes à la Directive Régionale d'Aménagement (DRA Rhône-Alpes).

## 2.3 Objectifs de renouvellement

### 2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

Sans objet.

### 2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Cible pour une forêt à l'équilibre				
Surface terrière		20 à 30 m <sup>2</sup> /ha		
% de la surface avec une régénération satisfaisante		20%		
Densité de perche		100 perches/ha		
Structure générale des peuplements		globalement jeune		
Indicateurs de renouvellement retenus (à l'issue de l'aménagement)		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière	→ INDICATEUR NATIONAL	30 m <sup>2</sup> /ha	30,9 m <sup>2</sup> /ha	A
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL	jeune → 10%	40%	
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL	50 perches/ha	185 p. /ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		10,7 ha		

### 2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

Sans objet.

## 2.4 Classement des unités de gestion

### 2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

#### A - Constitution des groupes d'aménagement

Les parcelles sont classées en trois groupes d'aménagement :

- un groupe de futaie irrégulière qui regroupe l'ensemble des parcelles exploitées ou susceptible de l'être
- un groupe laissé en évolution naturelle, constitué des deux poches productives de hêtre et épicéa du Purgatoire (p. 213)
- un groupe d'évolution naturelle à long terme, constitué du reste du Purgatoire, pour lequel aucune intervention sylvicole ne sera réalisée pendant au moins les deux prochaines périodes d'aménagement.

Libellé groupe	Code groupe			Surface totale retenue (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	surface boisée hors sylviculture	Surface par groupe (ha)
		plle	UG				
irrégulier	IRR	201		11,58	5,04	6,54	250,83
irrégulier	IRR	202		9,64	9,64	0,00	
irrégulier	IRR	203		10,83	10,83	0,00	
irrégulier	IRR	204		8,16	8,16	0,00	
irrégulier	IRR	205		9,14	9,14	0,00	
irrégulier	IRR	206		7,47	7,47	0,00	
irrégulier	IRR	207		18,15	17,84	0,00	
irrégulier	IRR	208		13,66	12,46	0,00	
irrégulier	IRR	209		12,32	12,24	0,00	
irrégulier	IRR	210		51,95	16,92	29,22	
irrégulier	IRR	211		43,52	14,68	25,26	
irrégulier	IRR	212		54,41	3,69	40,18	
évolution naturelle	HSN	213	a	16,95	0,00	16,95	16,95
évolution naturelle - libre évolution	HSN_LE	213	b	306,31	0,00	263,50	306,31
TOTAL				574,09	128,11	381,65	574,09

- **Carte d'aménagement**

La carte d'aménagement figure en annexe.

## B - Constitution de divisions

Sans objet.

### 2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Néant

### 2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Néant



## 2.5 Programme d'actions pour la période 2015 - 2026

### 2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	1	Entretien des limites périmétrales et parcellaires (total du linéaire de la forêt : 24 km dont 16,5 km de périmètre)	En priorité, parcelles passant en coupe dans l'année	Au rythme moyen de 2 km par an (soit une rotation complète tous les 12 ans), au prix de 600 € / km	14 400
FON2	1	Etablissement d'une convention avec le Conseil Général de la Drôme concernant les itinéraires de ski de fond et de chien de traîneau			-
<b>Coût total FONCIER (€)</b>					14 400
<b>Coût moyen annuel FONCIER</b>					1 200

### 2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

#### A - Documents de référence à appliquer

Le document de référence à appliquer est le Guide des Sylvicultures de Montagne (GSM) Alpes du Nord.

La période de rotation est fixée à 12 ans en moyenne pour le présent aménagement, avec des variations pour les parcelles les moins productives.

#### B - Coupes

- **Programme de coupes**

Il est rappelé que l'objectif sylvicole à atteindre est celui du capital sur pied après coupe. Cet objectif est fixé à 26 m<sup>2</sup> /ha de surface terrière (ou 270 m<sup>3</sup> /ha en volume), en conformité avec le GSM Alpes du nord. Ainsi, la récolte à effectuer n'en est que la conséquence : elle dépend notamment du capital sur pied présent avant la coupe.

Année de passage prévue	Parcelle	Surface à parcourir (ha)	Situation en 2014		Coupe conditionnelle	Production estimée (m³/ha/an)	Vol sur pied au moment de la coupe (m³ /ha)	Prélèvement (m³/ha)	Vol sur pied après coupe (m³ /ha)	Volume total récolté (m³)	Objectif pour la parcelle	Observations
			Vol sur pied (m³/ha)	% GB en volume								
2015	204	8,16	283	45%		5	288	25	263	201	Rester à l'équilibre (270 m³/ha après coupe)	Coupe déjà martelée (exercice 2015).
2016	209	12,24	308	50%		5	318	45	273	550	Rester à l'équilibre (270 m³/ha après coupe)	
2017	207	17,84	313	54%		5	328	45	283	800	Rester à l'équilibre (270 m³/ha après coupe)	
2018	205	9,14	333	36%		5	353	30	323	270	Laisser vieillir (pas assez de GB)	
2019	206	7,47	287	51%		5	312	40	272	300	Rester à l'équilibre (270 m³/ha après coupe)	
2020	208	12,46	363	51%		5	393	60	333	750	Etaler la décapitalisation sur plusieurs passages. Rotation raccourcie à 10 ans	
2024	201	5,04	261	43%		3	291	20	271	100	Capitaliser.	
2025	202	9,64	279	51%		3	312	31	281	300	Equilibre atteint en 2025, le conserver	
2026	203	10,83	229	43%		3	265	18	247	200	Capitaliser.	
2026	210	16,92	230	0%	X	1	242	21	221	350	Capitaliser (sauf ligne de câble)	Coupe à câble en partie. A grouper avec le reste du versant en parcelles 4 et 10 FC la Chapelle. Coupe conditionnée par amélioration de desserte. Enjeu signalé : paysage (Darbounouse)
2026	211	14,68	240	5%	X	1	252	20	232	300	Capitaliser.	Coupe conditionnée par amélioration de desserte. Enjeux signalés : paysage (Darbounouse) et biodiversité (Réserve)
2026	212	3,69	300	7%	X	1	312	41	271	150	Equilibre atteint en 2026, le conserver.	Coupe conditionnée par amélioration de desserte. Enjeux signalés : paysage (Darbounouse) et biodiversité (Réserve)
<b>Total Coupes</b>		<b>128,11</b>						<b>33</b>		<b>4271</b>		

- **Volume présumé récoltable**

Type de coupe	Surface terrière totale à récolter			Volume bois fort total à récolter (tige + houppier + taillis)		
	moyenne annuelle (m²/an)	durant aménagement (m²)		moyenne annuelle (m³/an)	durant aménagement (m³)	
coupes (1) =>	toutes	nc	c	toutes	nc	c
Amélioration et conversion						
Régénération						
Irrégulière et jardinage	33,9	331	76	356	3 470	800
Taillis sous futaie						
Taillis simple et balivage						
Sanitaire						
Autres						
<b>Total</b>	<b>33,9</b>	<b>331</b>	<b>76</b>	<b>356</b>	<b>3 470</b>	<b>800</b>

(1) toutes (= coupes non conditionnelles + coupes conditionnelles) - nc = coupes non conditionnelles - c = coupes conditionnelles

Pour rappel (cf §1.2.2.C), les prévisions de récolte sont exprimées en volume bois fort total. Le coefficient de conversion FH (surface terrière vers volume bois fort total) a été estimé à 10,9 pour les résineux et 7,9 pour les feuillus, soit un coefficient global de 10,5 pour l'ensemble.

## C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Montant indicatifs utilisés (source : référentiel de prestations desserte routière, agence ONF 26-07) : 10 €/ml pour une création de piste ou pour une requalification de piste en route ; 3 €/ml pour l'entretien courant du réseau. Les investissements sont amortissables sur deux périodes d'aménagement.

Le projet ci-dessous concerne la forêt domaniale mais également la forêt communale de la Chapelle en Vercors, mitoyenne. Il est conditionné à l'accord et à la participation financière de celle-ci. A titre indicatif, les dispositifs de subventions existant en 2013 font intervenir des aides de l'Europe, de l'Etat et éventuellement des conseils généraux. Ils permettent d'obtenir un financement allant jusqu'à 80% du montant selon les cas (subventions non prises en compte ici).

Le projet est par ailleurs situé dans la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors. Il est donc soumis à l'autorisation de celle-ci.

Num.	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation et longueur	Avantages attendus Précautions	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Routes forestières</b>					
DES1	2	Requalification d'une piste en route forestière	De la fin de la R.F de Roybon (en forêt communale de St-Martin en Vercors) jusqu'à la pelouse de Darbounouse : <b>950 m</b>  Projet retenu dans le schéma de desserte du Vercors (fiche n° 20C). Cf. paragraphe 1.3.1.B	Permet de desservir 12 ha sur les parcelles 210, 211 et 212. Volume sur pied de 3500 m <sup>3</sup> pour la forêt domaniale. Intérêt pastoral du projet, permettant de rejoindre plus facilement la bergerie de Darbounouse. Précautions à prendre concernant le paysage et la biodiversité (projet situé dans la Réserve, sur un itinéraire de randonnée balisé).	coût total 10 000 €  (quote-part de l'ONF à déterminer)
<b>Entretien courant du réseau</b>					
DES2	En continu		Ensemble du réseau : <b>24 500 m</b>		74 000
<b>Coût total DESSERTÉ (€)</b>					84 000
<b>Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)</b>					7 000

## D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Libellé				
Travaux de jardinage (dégageant de semis, dépressage...)	100 ha	La surface à travailler est la totalité de la surface parcourue en coupe sur la partie ouest de la Sarna (parcelles 201 à 209).  Les travaux ne seront réalisés que si nécessaire.	300	30 000
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)</b>				30 000
<b>Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)</b>				2 500

### 2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

#### A - Biodiversité courante

La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante. Ces actions sont rappelées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service). Elles correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles :

- maintenir les milieux ouverts
- maintenir les arbres morts et à cavité
- maintenir du bois mort au sol
- privilégier les peuplements mélangés
- privilégier la régénération naturelle et ne pas introduire d'essence allochtone
- éviter l'utilisation de produits phytosanitaires
- laisser vieillir certains hêtres
- adapter le calendrier des interventions afin d'éviter le dérangement des espèces (avifaune) ou leur destruction (flore)

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
<b>Surfaces en vieillissement</b>	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	-
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	-
	<b>Total</b>	
<b>Surfaces en sénescence</b>	Ilots de sénescence (groupe ILS)	-
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	-
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	263
	<b>Total</b>	<b>263</b>

Le tènement du Purgatoire (p.213) fait l'objet d'un groupe d'aménagement spécifique « libre évolution à long terme ». Ce classement témoigne de l'engagement à n'effectuer aucune intervention sur ces parcelles pendant au moins deux périodes d'aménagement. Cela permet à cette zone d'être intégrée au réseau FRENE (Forêts Rhônalpines en Evolution Naturelle). Les peuplements concernés étant pauvres et très éloignés de toute desserte, cette démarche de classement n'entraîne pas de diminution de la surface en sylviculture de la forêt. La surface concernée est de 306 ha, dont 263 ha boisés, soit 52% de la surface boisée de la forêt.

Il a été exclu de ce classement deux poches de peuplements plus productifs de hêtre et d'épicéa représentant 17 ha. Pour ces zones, il n'est pas exclu qu'une récolte puisse être un jour envisagée avant l'échéance des deux périodes d'aménagement. Ces zones restent toutefois hors sylviculture puisqu'aucune intervention n'y est prévue dans le présent aménagement.

## B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

Num.	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Actions à contractualiser</b> (conditionnées par financements externes)						
Sans objet.						
<b>Autres actions</b>						
BIO1	2	Participation aux actions de comptage organisées par les partenaires (Parc, ONCFS) : loup, tétras...				-
<b>Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)</b>						-
<b>Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)</b>						-

Pour mémoire, une action en faveur du tétras lyre et impliquant le troupeau pâturant sur Darbounouse est décrite au §2.5.4.D consacré au pastoralisme. Cette action ne concerne pas directement l'ONF, elle est à mettre en œuvre entre la structure animatrice du site Natura 2000 et l'éleveur.

## C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Voir le Plan de gestion de la Réserve 2011 - 2020.

Afin de favoriser une bonne coopération entre les différentes parties prenantes, il est convenu que l'ONF demandera l'autorisation de la Réserve avant de mettre en œuvre le projet de requalification de piste en route forestière décrit au §2.5.2.C

L'ONF s'engage par ailleurs à transmettre le présent aménagement au conseil scientifique de la Réserve, conformément au décret de création.

## D – Documents techniques de référence

Cahiers d'habitats Natura 2000.

## 2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

### A - Accueil et paysage

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations**

*Pour ce qui est du paysage :*

La gestion sylvicole courante, et en particulier le traitement en futaie irrégulière, garantit la préservation des paysages. Aucune précaution supplémentaire n'est nécessaire.

*Pour ce qui est de l'accueil du public :*

De manière générale, l'organisation actuelle de l'accueil du public sera maintenue :

- les équipements de sports de nature sont gérés par les partenaires (Conseil Général de la Drôme pour les sports de neige, Parc Naturel Régional du Vercors pour la signalétique et les sentiers de randonnée).
- l'ouverture à la circulation publique de la R.F. des Vialarets sera maintenue, de même que le parking sur le côté est de la pelouse de la Sarna.

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Num.	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>ACCUEIL DU PUBLIC</b>						
ACC1	1	Mettre en place une signalétique destinée à l'information du public à proximité des exploitations	Sur tout lieu de passage du public à proximité d'une coupe		Les panneaux à poser ont été fournis par le Parc en 2014.	-
ACC2	1	Dispositif empêchant la pénétration de véhicules sur la pelouse de la Sarna		Environ 150 m de linéaire	Modalités pratiques à définir : creusement d'un fossé, pose d'une barrière en bois et/ou de blocs de rocher, panneaux d'interdiction.	900
<b>PAYSAGE</b>						
ACC3	1	Broyage de la pelouse de la Sarna dans un but paysager, afin d'éviter la fermeture du milieu	Pelouse de la Sarna	1 ha	Passage de broyeur tous les 5 ans soit 3 passages. 500€ par passage.	1500
<b>Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)</b>						2 400
<b>Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)</b>						200

### B - Ressource en eau potable

Sans objet.

## C – Chasse – Pêche

### • Etat des lieux

La totalité de la forêt est chassée. Elle est divisée en deux lots attribués par adjudication.

Un suivi des populations d'ongulés (cerfs, chevreuils et chamois) est réalisé par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et l'Observatoire Grande Faune et Habitats (OGFH), dont l'ONF est membre. Le tableau de bord publié en janvier 2013 permet de disposer de données fiables sur les Indicateurs de Changement Ecologique (ICE) : évolution des populations, condition physique, impact sur le milieu, en parallèle avec l'évolution du plan de chasse (attributions et réalisations). Ce suivi est réalisé à l'échelle du massif « Vercors Ouest », seule échelle pertinente pour mesurer l'évolution des ICE.

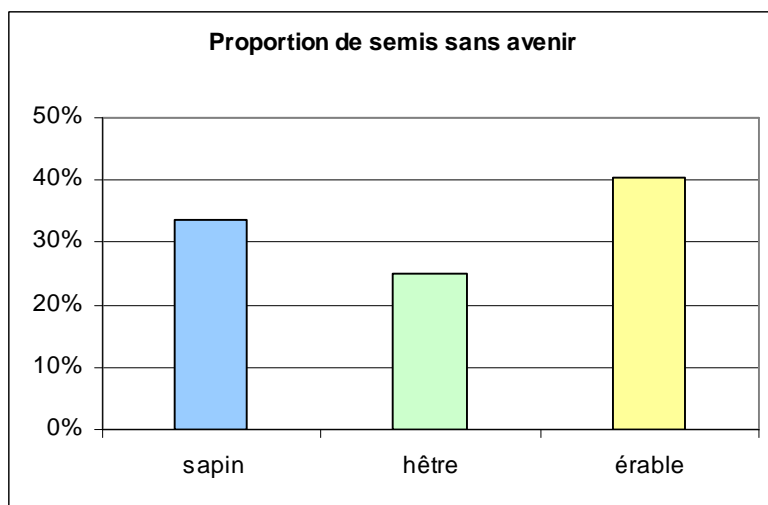
De manière générale, la pression du gibier sur la végétation a augmenté entre 2007 et 2010 mais est en diminution depuis 2010. Les attributions de plan de chasse pour 2012 sont nettement supérieures aux années passées pour le cerf et le chamois.

Pour ce qui concerne les données par espèce :

- cerf : augmentation globale de l'indice d'abondance entre 2001 et 2012 mais diminution sur les 4 dernières années. Forte augmentation des prélèvements qui ont plus que doublé entre 2002 et 2012.
- chevreuil : abondance et prélèvements en diminution à l'échelle de 10 ans, mais relative stabilité sur les 4 dernières années.
- chamois : l'abondance a diminué sur les 10 dernières années et semble se stabiliser sur les 4 dernières années. Les prélèvements sont irréguliers mais seraient plutôt en baisse après avoir atteint leur maximum de la décennie en 2010.

Le tableau de bord de l'OGFH est présenté en annexe.

Par ailleurs, à l'occasion de la phase d'inventaire de la forêt, un relevé des dégâts de gibier a été réalisé sur les trois essences les plus concernées, soit sapin, hêtre et érable (voir § 1.2.2.B). Le résultat global est une note de 2 sur une échelle de 5, c'est-à-dire un niveau de dégât à surveiller. Les dégâts sont notamment visibles dans le sud du secteur de la Sarna : parcelles 208 ainsi que 207 et 209. Le graphique ci-dessous donne pour chaque essence, la proportion de semis jugés non viable du fait de l'abrutissement (les semis ayant subi une consommation mineure ne condamnant pas leur avenir ne sont pas comptés dans cet indice).



En conclusion, on peut donc dire que la situation, sans être catastrophique, reste fragile ; elle nécessite de poursuivre la vigilance exercée jusqu'à présent, afin de parvenir à l'équilibre dans les années à venir.

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique</b>						
CHP1	1	Maintenir le plan de chasse à un niveau suffisant	toute la forêt		Prise en compte des indices de performance et d'abondance de la FDC	-
<b>Autres actions Chasse – Pêche</b>						
CHP2	1	Entretien courant de la cabane de chasse	p. 206		Montant forfaitaire de 500 € par an	10 000
<b>Coût total CHASSE PECHE (€)</b>						10 000
<b>Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)</b>						500

## D - Pastoralisme

- **Etat des lieux**

Un troupeau de 750 ovins est présent chaque saison sur l'alpage de Darbounouse. Les modalités d'exercice du pâturage sont régies par une concession pluriannuelle consentie à l'éleveur sur la période 2011 - 2019.

Les zones concernées en forêt domaniale sont les espaces non boisés des parcelles 210 à 213, soit une surface de 128 ha (cf. carte des secteurs pastoraux en annexe : secteurs 2, 7, 8 et 13).

La bergerie est hors forêt domaniale. Selon la saison et l'état de l'herbe, les troupeaux se rendent également sur le haut du Purgatoire.

La présence des troupeaux a un impact paysager favorable, en limitant la fermeture des milieux. Elle n'a pas d'impact sur la production sylvicole, la totalité du parcours étant en zone hors sylviculture. Elle peut, en revanche, causer un certain dérangement aux populations de tétras et en particulier aux nichées.

- **Programme d'actions Pastoralisme**

Les seules actions à prévoir concernant le pastoralisme sont des mesures de protection d'espèces, en particulier du tétras. Elles consistent à retarder l'arrivée des troupeaux sur les sites de reproduction afin de limiter l'impact du pastoralisme sur les couvées et de diminuer les pertes de jeunes.

Ces mesures sont prévues dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000, sous forme de contrat. Elles concernent l'ensemble de l'unité pastorale de Darbounouse et dépassent donc le cadre de la seule forêt domaniale. Elles seront à mettre en œuvre directement entre la structure animatrice du site Natura 2000 et l'éleveur.

## E – Affouage et droits d'usage

Sans objet.



## F - Richesses culturelles

Comme l'ensemble des Hauts-Plateaux, la forêt comporte un certain nombre de traces d'une activité humaine ancienne : ruines de cabanes ou de bergeries, charbonnières, anciennes drailles ou sentiers de forestiers. Le secteur a également abrité des activités de la Résistance pendant la seconde guerre mondiale. Derrière l'actuelle cabane de la Sarna subsistent les vestiges d'une construction détruite par les Allemands.

Ces éléments ne sont concernés par aucun statut de protection particulier. Il n'y a pas de conséquence sur la gestion.

### 2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Sans objet, en l'absence de risque naturel sur la forêt (cf. §1.3.4).

### 2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

#### A – Incendies de forêts

Aucun incendie n'a jamais été signalé dans cette forêt.

Le département de la Drôme a fait l'objet d'un plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) validé en août 2007 ; celui de l'Isère, le 27 mai 2013. Dans ces deux plans, le risque d'incendie pour les communes de situation de la forêt est faible. Les communes ne sont pas concernées par l'obligation faite aux propriétaires de débroussailler dans un rayon de 50 m autour des constructions.

La forêt n'est pas concernée par un plan de prévention de risques d'incendie de forêts (PPRIF) ou par un plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier (PIDAF).

#### B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Rappel : L'ensemble des éléments concernant la gestion de la faune a été traité au § 2.5.4 – C.

#### C – Crises sanitaires

Sans objet.

#### D - Tassement des sols

La forêt ne présente pas de risque particulier lié au tassement des sols. On ne trouve ni sol engorgé en permanence ni sol à forte sensibilité.

### 2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

#### A – Certification PEFC

A la date de 2015, la certification PEFC est acquise pour la forêt (certification acquise globalement pour toutes les forêts domaniales).

Les dispositions du présent aménagement permettent de respecter les engagements PEFC.

#### B – Autres actions

Sans objet.

## 2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Le site Natura 2000 dispose d'un DOCOB approuvé couvrant la période 2005-2010.

L'analyse des impacts de l'aménagement est présentée dans le tableau ci-dessous. Il en ressort que les habitats et espèces susceptibles d'être impactés par une décision de l'aménagement ne sont pas particulièrement rares ni vulnérables et ne sont pas mentionnés comme objectifs prioritaires du DOCOB.

A l'exception du Tétrás Lyre, pour lequel une action spécifique est prévue, les mesures conservatoires à respecter sont générales. Ces mesures correspondent aux bonnes pratiques sylvicoles, que l'ONF applique au quotidien dans le cadre de sa gestion courante. Elles sont définies au §2.5.3.A et sont rappelées ici.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	surf. <sup>1</sup> (ha)	surf. <sup>2</sup> (ha)		
Habitats : - Pavements calcaires - Forêts montagnardes et subalpines à Pinus Uncinata sur substrat calcaire - Pelouses calcaires alpines et subalpines - Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles - Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires  Espèces : - Primevère auriculaire		Aucune.  Zone hors sylviculture sans coupe ni travaux.	Sans objet.	Neutre

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	surf. <sup>1</sup> (ha)	surf. <sup>2</sup> (ha)		
Habitats : - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum - Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea)	1832 2043	Coupes de jardinage  Coupe à câble en p. 210	17 16	Neutre
Espèces : - Gelinotte des bois - Chevêchette - Pic noir - Rosalie des Alpes - Pavot du pays de Galles	-	Travaux sylvicoles	-	
Tétras Lyre	non précisé	Pâturage Impact sur les sites de reproduction du tétras lyre	25	Positif
<b>Bilan général</b>	<b>L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000</b>			<b>non</b>
	<b>L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB</b>			<b>oui</b>

surf.<sup>1</sup> : surface de l'habitat sur l'ensemble du site Natura 2000 (source CBNA).

surf.<sup>2</sup> : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement

- **Décisions de l'aménagement dont l'analyse des impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 est différée**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement
	surf. <sup>1</sup> (ha)	surf. <sup>2</sup> (ha)	
Lapiaz	5338	Requalification d'une piste en route forestière sur 950 m. Rôle multifonctionnel (mobilisation des bois et pastoralisme).	0,25 A préciser ultérieurement.

surf.<sup>1</sup> : surface concernée sur l'ensemble du site Natura 2000 (source CBNA)

surf.<sup>2</sup> : surface susceptible d'être impactée par la décision d'aménagement - surface purement indicative en l'absence d'un avant projet détaillé de l'opération

Les opérations prévues dans ce tableau feront l'objet au cas par cas d'une évaluation d'incidence à soumettre à l'autorité environnementale.

## 2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L122-7 2° et L122-8 du code forestier

Réglementation concernée	surf. <sup>1</sup>	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. <sup>2</sup>	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	(ha)		(ha)		
		Aucune			

*surf.<sup>1</sup> : surface concernée par la réglementation dans le périmètre de la forêt*

*surf.<sup>2</sup> : surface impactée par la décision d'aménagement*

Le décret de création de la réserve (décret n° 85-280 du 27/02/1985) mentionne dans son article 12 :  
*« Les travaux publics ou privés de nature à modifier l'état ou l'aspect de la réserve sont interdits. Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas aux travaux relatifs à l'aménagement des forêts soumises au régime forestier. »*

Il en ressort que le règlement de la réserve autorise par principe l'ensemble de la gestion forestière pratiquée dans le cadre de l'aménagement, et donc l'ensemble des projets prévus par celui-ci (coupes, création de route...).

Toutefois, afin de favoriser une bonne coopération entre les différentes parties prenantes, il est convenu que l'ONF demandera l'autorisation de la Réserve avant de mettre en œuvre le projet de requalification de piste en route forestière décrit au §2.5.2.C

Le même décret mentionne également, dans son article 26 :

*« [Le comité scientifique] est notamment informé des nouveaux aménagements entrepris dans les forêts soumises au régime forestier ».*

Cette obligation d'information est prise en compte dans le programme d'actions, au §2.5.3.C.

## TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI

### 3.1 RECAPITULATIFS

La période de référence pour les données passées s'étend de 1995 à 2014.

A– Volumes de bois à récolter

#### RECAPITULATIF DES VOLUMES DE BOIS A RECOLTER ANNUELLEMENT SARNA ET PURGATOIRE

ESSENCES et DIAMETRES			RECOLTE		
			(m <sup>3</sup> de volume bois fort annuel)		
			prévisible	conditionnel	passé (1)
<b>Feuillus</b>	Hêtre		43	37	
	Aut. Feuillus				
	<b>Total Feuillus</b>		<b>43</b>	<b>37</b>	<b>14</b>
<b>Résineux</b>	Sapin		182	21	
	Epicéa		64	9	
	Aut. Résineux				
	<b>Total Résineux</b>		<b>246</b>	<b>30</b>	<b>204</b>
<b>Total général</b>			<b>289</b>	<b>67</b>	<b>218</b>
dont % de produits accidentels					7%
<b>Récolte annuelle par ha (vol. bois fort total)</b>			m <sup>3</sup> /ha/an	m <sup>3</sup> /ha/an	m <sup>3</sup> /ha/an
- sur surface retenue pour la gestion (574,09 ha)			0,5	0,1	0,4
- sur surface en sylviculture (128,11 ha)			2,3	0,5	1,7
			m <sup>3</sup> /an		
<b>Récolte annuelle non mobilisée sur les surfaces en réserves (RBI, RBD, RN)</b>			-		

Le volume présenté ci-dessus est une estimation du volume prévisible annuel moyen récoltable, correspondant à la mise en œuvre du programme de coupes de cet aménagement. Cette récolte permet de réaliser l'effort de renouvellement retenu et l'amélioration des peuplements.

Il est rappelé que l'objectif sylvicole à atteindre est celui du capital sur pied après coupe. Cet objectif est fixé par l'aménagement, en conformité avec le Guide de Sylviculture de Montagne Alpes du nord. Ainsi, la récolte à effectuer n'en est que la conséquence : elle dépend notamment du capital sur pied présent avant la coupe.

Le volume prévisible inclut les produits accidentels courants estimés à 10%. En cas de produits accidentels d'une ampleur exceptionnelles (tempête, attaque ravageur) il y aura lieu de procéder à une modification ou une révision anticipée de l'aménagement.

Le volume prévisible est inférieur à la production naturelle de la forêt, ce qui est conforme à l'objectif de légère capitalisation retenu pour la forêt (cf §2.1).

## B – Estimation de la recette bois

### ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS ANNUELLE SARNA ET PURGATOIRE

PRODUITS LIGNEUX		VOLUME ANNUEL (vol. tige)		RECETTE PREVISIBLE PRODUITS LIGNEUX			
		prévisible (m <sup>3</sup> / an)	conditionnel (m <sup>3</sup> / an)	PU estimés (€ / m <sup>3</sup> )	prévisible (€ / an)	conditionnel (€ / an)	passé (€ / an)
<b>Produits (bois sur pied)</b>	Sciage résineux (charpente et palette)	199	24	35	6 974	851	
	Trituration résineux	22	3	4	89	11	
	Chauffage hêtre	34	24	20	688	480	
	<b>Total</b>	<b>256</b>	<b>51</b>		<b>7 751</b>	<b>1 341</b>	<b>2 339</b>

Le bilan passé couvre la période 2008 - 2013.

La recette prévisible de bois est estimée en se basant sur la moyenne des prix observés au cours des 5 dernières années en forêts publiques de la région. Les volumes sont calculés à partir du tableau précédent (paragraphe A), de la façon suivante :

- résineux : volume réparti entre 90% de sciage et 10% de trituration. Le prix au m<sup>3</sup> s'applique sur le volume tige uniquement, soit 90% du volume bois fort total
- feuillus : volume tige uniquement, soit 80% du volume bois fort total.

## C – Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel

RECAPITULATIF DES RECETTES ET DEPENSES ANNUELLES SARNA ET PURGATOIRE		prévisible € / an	conditionnel € / an	passé € / an
<b>RECETTES NETTES ANNUELLES</b>	Bois	7 751	1 341	2 339
	Chasse - Pêche	11 413		11 070
	Pâturage	177		497
	<b>Total Recettes</b>	<b>19 341</b>	<b>1 341</b>	<b>13 906</b>
<b>Subventions</b>	<i>subvention création de desserte</i>		417	
	<b>Total Subventions</b>		<b>417</b>	<b>0</b>

<b>DEPENSES ANNUELLES</b>	Desserte	immobilisable		833		
		non immobilisable	6 200		1 037	
	Actions sylvicoles	immobilisable	2 500		440	
		non immobilisable				
	Autres actions - cumul ( <i>détail ci dessous</i> )		1 900	0	1 035	
			<i>Foncier</i>	1 200		
			<i>Accueil-paysage</i>	200		
			<i>Chasse-pêche</i>	500		
<b>Total Dépenses</b>			<b>10 600</b>	<b>833</b>	<b>2 512</b>	

BILAN GLOBAL RECETTES - DEPENSES		prévisible	conditionnel	passé
<b>BILAN ANNUEL GLOBAL</b>	<b>€ / an</b>	<b>8 741</b>	<b>924</b>	<b>11 394</b>
- sur surface retenue pour la gestion	(€ / ha / an)	15	2	20
- sur surface en sylviculture	(€ / ha / an)	68	7	89

Le bilan passé couvre la période 2008 - 2013.

Les recettes dues à la vente de bois sont à un niveau assez faible, la chasse rapportant sensiblement plus. Le bilan global reste largement bénéficiaire.

### 3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS NATIONAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR		Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	Surface terrière moyenne des peuplements	30 m <sup>2</sup> /ha	Début et fin de l'aménagement
		% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	10 %	Début et fin de l'aménagement
		Densité de perches	50 tiges/ha	Début et fin de l'aménagement
RECOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture de production ( <b>coupes non conditionnelles</b> ).	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement. Tiges précomptables.	331 m <sup>2</sup>	Périodique (max. 5 ans)
		Volume total bois fort sur écorce à récolter durant l'aménagement. Tiges précomptables et non précompt.	3470 m <sup>3</sup>	Périodique (max. 5 ans)



### 3.3 Récapitulatifs et indicateurs pour l'ensemble de la forêt

Les bilans figurant aux §3.1 et 3.2 ne portent que sur la partie de la forêt domaniale faisant l'objet du présent aménagement, soit la Sarna et le Purgatoire.

A titre d'information, les bilans pour l'ensemble de la Forêt Domaniale du Vercors sont présentés ci-dessous, pour la période 2015-2026.

#### VOLUMES DE BOIS A RECOLTER ANNUELLEMENT

##### TOTALITE DE LA F.D. du VERCORS

ESSENCES et DIAMETRES			RECOLTE	
			(m <sup>3</sup> de volume bois fort annuel)	
			prévisible	conditionnel
Feuillus	Hêtre		199	37
	Aut. Feuillus			
	<b>Total Feuillus</b>		<b>199</b>	<b>37</b>
Résineux	Sapin		1 084	21
	Epicéa		512	9
	Aut. Résineux			
	<b>Total Résineux</b>		<b>1 596</b>	<b>30</b>
<b>Total général</b>			<b>1 795</b>	<b>67</b>
dont % de produits accidentels				

Récolte annuelle par ha (vol. bois fort total)	m <sup>3</sup> /ha/an	m <sup>3</sup> /ha/an
- sur surface retenue pour la gestion (4420,0 ha)	0,4	0,0
- sur surface en sylviculture (951,05 ha)	1,9	0,1

	m <sup>3</sup> /an
Récolte annuelle non mobilisée sur les surfaces en réserves (RBI, RBD, RN)	estimée à 2200 m <sup>3</sup> /an

#### ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS ANNUELLE

##### TOTALITE DE LA F.D. du VERCORS

PRODUITS LIGNEUX		VOLUME ANNUEL (vol. tige)		RECETTE PREVISIBLE PRODUITS LIGNEUX		
		prévisible (m <sup>3</sup> /an)	conditionnel (m <sup>3</sup> /an)	PU estimés (€/m <sup>3</sup> )	prévisible (€/an)	conditionnel (€/an)
Produits (bois sur pied)	Sciage résineux (charpente et palette)	1 292	24	35	45 229	851
	Trituration résineux	144	3	4	577	11
	Chauffage hêtre	170	30	20	3 408	592
	<b>Total</b>	<b>1 607</b>	<b>57</b>		<b>49 214</b>	<b>1 453</b>

**RECAPITULATIF DES  
RECETTES ET DEPENSES ANNUELLES  
TOTALITE DE LA F.D. du VERCORS**

		prévisible € / an	conditionnel € / an
<b>RECETTES NETTES ANNUELLES</b>	Bois	49 214	1 453
	Chasse - Pêche	50 913	
	Autres (dont concessions, accueil)	11 177	
	<b>Total Recettes</b>	<b>111 304</b>	<b>1 453</b>
<b>Subventions</b>	<i>subvention création de desserte</i>		417
	<b>Total Subventions</b>		<b>417</b>




<b>DEPENSES ANNUELLES</b>	Desserte	immobilisable		833
		non immobilisable	21 150	
	Actions sylvicoles	immobilisable	10 800	
	Autres actions - cumul ( <i>détail ci dessous</i> )		7 750	0
		<i>Foncier</i>	2 950	
		<i>Biodiversité</i>	400	
		<i>Accueil-paysage</i>	3 900	
		<i>Chasse-pêche</i>	500	
	<b>Total Dépenses</b>		<b>39 700</b>	<b>833</b>

<b>BILAN GLOBAL RECETTES - DEPENSES</b>		prévisible	conditionnel
<b>BILAN ANNUEL GLOBAL</b>	<b>€ / an</b>	<b>71 604</b>	<b>1 036</b>
- sur surface retenue pour la gestion	(€ / ha / an)	16	0
- sur surface en sylviculture	(€ / ha / an)	559	8

surface retenue pour la gestion : 4 420,00 ha

surface en sylviculture : 951,05 ha

## Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
<b>Document</b>			
<b>Rédigé le :</b>	12/01/2015	<b>par :</b> Christophe MELCHIOR Chef de Projet Aménagement	
<b>Vérifié le :</b>	05/02/2015	<b>par :</b> Bernard DEGUILHEN Responsable Aménagement Agence Drôme-Ardèche	
<b>Proposé le :</b>	05/02/2015	<b>par :</b> Jean-Luc MARTIN Directeur d'Agence Drôme-Ardèche	

### - Consultation des communes de situation :

*le 23 janvier 2015 en mairie de la Chapelle en Vercors*

Le bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus et les réponses apportées, figure en annexe.

### - Information du conseil scientifique de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors :

*le 3 février 2015 par courrier.*

### - Information préalable du Parc Naturel Régional du Vercors :

*le 13 janvier 2013 par courrier.*

## ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté de fusion des forêts domaniales de Sarna-Purgatoire et du Vercors

Annexe 2 : Historique de la propriété forestière

Annexe 3 : Correspondance entre ancien et nouveau parcellaire

Annexe 4 : Protocole de description de la forêt 2013

Annexe 5 : Résultats de l'inventaire relascopique

Annexe 6 : Résultat de l'inventaire en plein et estimation de la production

Annexe 7 : Bilan des coupes 1995 - 2014

Annexe 8 : Fiche du Schéma de Desserte du Vercors Drômois

Annexe 9 : Tableau de bord cynégétique

Annexe 10 : Bilan de la consultation des communes de situation

## CARTES

Plan de situation

Enjeux

Stations

Peuplements

Desserte et exploitabilité

Statuts de protection écologique

Habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire

Paysage et accueil du public

Aménagement

Parcours pastoraux

# **Arrêté de fusion des forêts domaniales de Sarna-Purgatoire et du Vercors**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

**DIRECTION GENERALE DES POLITIQUES AGRICOLE, AGROALIMENTAIRE ET DES TERRITOIRES**

## **ARRETE**

FUSIONNANT LES FORETS DOMANIALES DU VERCORS (DROME) ET DE LA SARNA-PURGATOIRE(DROME ET ISERE)

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET**

Vu l'article L. 211-1 du code forestier,

Vu les directives nationales d'aménagement et de gestion approuvées par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, en date du 14 septembre 2009,

Sur la proposition du directeur général de l'Office National des Forêts ;

## **A R R Ê T E**

Article 1<sup>er</sup> : La forêt domaniale du Vercors, d'une contenance de 4 436 ha 24 a 66 ca, est créée par fusion de la forêt domaniale de Vercors, d'une contenance de 3 862 ha 15 a 33 ca, et de la forêt domaniale de la Sarna-Purgatoire, d'une contenance de 574 ha 09 a 33 ha. La forêt domaniale du Vercors est assise sur les parcelles cadastrales ci-après annexées.

Article 2 : Le directeur général de l'Office National des Forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **9 DEC. 2014**

La sous-directrice de la forêt et du bois



Véronique BORZEIX

### Nouvelle FD du Vercors

Commune de situation	section	numéro parcelle	lieu-dit	superficie en ha
St Agnan	B	5	PLAY	3,8650
St Agnan	B	6	PLAY	7,1250
St Agnan	B	7	PLAY	527,3945
St Agnan	B	8	PLAY	4,7590
St Agnan	B	9	PLAY	2,2900
St Agnan	B	10	PLAY	1,6280
St Agnan	B	21	PLAY	9,1937
St Agnan	B	24	PLAY	0,8972
St Agnan	B	25	PLAY	6,9154
St Agnan	C	1	LE GRAND LARVE	3,7450
St Agnan	C	2	LE GRAND LARVE	0,6750
St Agnan	C	3	LE GRAND LARVE	3,0430
St Agnan	C	4	LE GRAND LARVE	139,4995
St Agnan	C	5	LE GRAND LARVE	0,3955
St Agnan	C	6	LE GRAND LARVE	455,5185
St Agnan	C	7	LE GRAND LARVE	1,0370
St Agnan	C	8	LE GRAND LARVE	2,8060
St Agnan	C	9	LE GRAND LARVE	1,3500
St Agnan	C	10	LE GRAND LARVE	3,9300
St Agnan	C	11	LE GRAND LARVE	3,1550
St Agnan	C	12	LE GRAND LARVE	2,2550
St Agnan	C	13	LE GRAND LARVE	0,6500
St Agnan	C	14	LE GRAND LARVE	2,1900
St Agnan	C	15	LE GRAND LARVE	135,4450
St Agnan	C	16	LE GRAND LARVE	96,7300
St Agnan	C	17	LE GRAND LARVE	0,0320
St Agnan	C	18	LE GRAND LARVE	148,1200
St Agnan	C	19	LE GRAND LARVE	3,8350
St Agnan	C	20	LE GRAND LARVE	0,1400
St Agnan	C	21	MONTAGNE DE LA FOURMILLERE	107,6725
St Agnan	C	22	MONTAGNE DE LA FOURMILLERE	0,5150
St Agnan	C	23	MONTAGNE DE LA FOURMILLERE	0,5500
St Agnan	C	24	MONTAGNE DE LA FOURMILLERE	241,3450
St Agnan	C	25	MONTAGNE DE LA FOURMILLERE	13,6340
St Agnan	C	26	MONTAGNE DE LA FOURMILLERE	1,0830
St Agnan	C	27	MONTAGNE DE LA FOURMILLERE	6,9290
St Agnan	C	28	MONTAGNE DE LA FOURMILLERE	6,5600
St Agnan	C	29	MONTAGNE DE LA FOURMILLERE	13,9320
St Agnan	C	30	MONTAGNE DE LA FOURMILLERE	94,8700
St Agnan	C	31	MONTAGNE DE LA FOURMILLERE	249,1235
St Agnan	C	32	MONTAGNE DE LA FOURMILLERE	0,3290
St Agnan	C	33	MONTAGNE DE LA FOURMILLERE	0,3650
St Agnan	C	34	MONTAGNE DE LA FOURMILLERE	148,1800
St Agnan	C	35	MONTAGNE DE LA FOURMILLERE	0,0900
St Agnan	D	1	MONTAGNE DE LA BEAUME	13,6970
St Agnan	D	2	MONTAGNE DE LA BEAUME	1,7250
St Agnan	D	3	MONTAGNE DE LA BEAUME	22,1600
St Agnan	D	4	MONTAGNE DE LA BEAUME	1,9200
St Agnan	D	5	MONTAGNE DE LA BEAUME	0,7700
St Agnan	D	6	MONTAGNE DE LA BEAUME	1,2000
St Agnan	D	7	MONTAGNE DE LA BEAUME	3,5800

St Agnan	D	8	MONTAGNE DE LA BEAUME	0,1000
St Agnan	D	9	MONTAGNE DE LA BEAUME	7,7450
St Agnan	D	10	MONTAGNE DE LA BEAUME	150,6150
St Agnan	D	11	MONTAGNE DE LA BEAUME	132,6600
St Agnan	D	12	MONTAGNE DE LA BEAUME	2,8300
St Agnan	D	13	MONTAGNE DE LA BEAUME	0,4100
St Agnan	D	14	MONTAGNE DE LA BEAUME	0,2400
St Agnan	D	15	MONTAGNE DE LA BEAUME	66,3450
St Agnan	D	16	MONTAGNE DE LA BEAUME	1,4950
St Agnan	D	17	MONTAGNE DE LA BEAUME	0,9750
St Agnan	D	18	MONTAGNE DE LA BEAUME	144,0675
St Agnan	D	19	MONTAGNE DE LA BEAUME	217,4700
St Agnan	D	20	MONTAGNE DE LA BEAUME	28,8000
St Agnan	D	21	MONTAGNE DE LA VAREME	8,0800
St Agnan	D	22	MONTAGNE DE LA VAREME	1,3000
St Agnan	D	23	MONTAGNE DE LA VAREME	307,4800
St Agnan	D	24	MONTAGNE DE LA VAREME	197,5500
St Agnan	D	25	MONTAGNE DE LA VAREME	0,8315
St Agnan	D	26	MONTAGNE DE LA VAREME	5,5200
St Agnan	D	30	MONTAGNE DE LA VAREME	0,2050
St Agnan	D	31	MONTAGNE DE LA VAREME	2,8200
St Agnan	D	32	MONTAGNE DE LA VAREME	67,1900
St Agnan	D	33	MONTAGNE DE LA VAREME	2,0100
St Agnan	D	34	MONTAGNE DE LA VAREME	1,3400
St Agnan	D	35	MONTAGNE DE LA VAREME	0,5350
St Agnan	E	132	MONTAGNE DE BEURE	1,5145
St Agnan	E	133	MONTAGNE DE BEURE	1,1936
St Agnan	E	134	MONTAGNE DE BEURE	8,6718
St Agnan	E	135	MONTAGNE DE BEURE	0,2951
St Agnan	E	136	MONTAGNE DE BEURE	0,8585
St Agnan	F	653	LES LIOTTARDS ET BUCHET	2,1565
S/T St Agnan				<b>3862,1533</b>
St-Andéol	E	6	Sur les Têtes	0,1800
St-Andéol	E	7	Sur les Têtes	20,3025
St-Andéol	E	10	Erges Montagne de Saint An	277,3050
St-Andéol	E	11	Erges Montagne de Saint An	0,4500
St-Andéol	E	12	Erges Montagne de Saint An	0,1700
St-Andéol	E	15	Erges Montagne de Saint An	9,9000
St-Andéol	E	24	Sur les Têtes	2,2750
St-Andéol	E	26	Erges Montagne de Saint An	12,1988
St-Andéol	E	28	Erges Montagne de Saint An	0,4800
S/T St Andéol				<b>323,2613</b>
La Chapelle en Vercors	C	331	La Serna	87,6900
La Chapelle en Vercors	C	332	La Serna	5,5800
La Chapelle en Vercors	C	333	La Serna	1,5110
La Chapelle en Vercors	C	334	La Serna	1,0250
La Chapelle en Vercors	C	335	La Serna	42,6900
La Chapelle en Vercors	C	336	La Serna	1,4060
La Chapelle en Vercors	C	337	La Serna	0,1700
La Chapelle en Vercors	C	338	La Serna	110,7800
S/T La Chapelle en Vercors				<b>250,8320</b>
<b>TOTAL de la nouvelle FD du Vercors</b>				<b>4436,2466</b>

**Total de la surface cadastrale faisant l'objet de la présente modification d'aménagement :  
574 ha 09 a 33 ca.**

## Historique de la propriété forestière

Source : aménagement de 1980.

La 4ème série de la forêt domaniale du Vercors a été achetée au groupe papeterie AUSSEDAT-REY. L'Etat a acquis le 4 août 1975 la forêt de la SARNA pour 2.219.735 F et le 30 juillet 1975 la forêt du PURGATOIRE pour 105.700 F. En remontant dans le temps l'histoire de ces deux forêts est bien différente.

### CANTON de la SARNA

Le canton de la SARNA, situé dans la Drôme, est issu du partage de la "Grande forêt du VERCORS" (P.V. clos le 18 novembre 1844 à LA CHAPELLE EN VERCORS).

De ce procès-verbal nous extrayons ce qui suit :  
 "les forêts et pâturages du VERCORS, qui étaient autrefois la propriété des évêques de DIE et de quelques seigneurs, étaient grevés de droits d'usage très étendus au profit des habitants des communes de ST JULIEN, ST MARTIN, LA CHAPELLE et ST AGNAN."

"L'Etat ayant succédé aux droits de l'Evêque (1), un arrêté du Conseil de la Préfecture de la Drôme du 22 Germinal, An 13, reconnut et maintint des droits d'usage et, un décret impérial du 10 Brumaire, An 14, ordonna qu'il serait accordé aux usagers pour leur tenir lieu de leurs droits et par forme de cantonnement, une portion de ces forêts en toute propriété. En exécution de ce décret, Monsieur le Préfet de la Drôme, par arrêté du 1er juillet 1809, ordonna que les forêts du VERCORS seraient divisées en 48 portions dont 22 pour l'Etat, 16 pour les 4 communes usagères et 10 pour les particuliers y dénommés qui justifiaient de leurs droits de propriété comme représentants les anciens co-seigneurs, dont les titres n'ont jamais été l'objet d'aucune contestation, et qui se trouvent eux-mêmes représentés aujourd'hui par les particuliers qui poursuivent ce partage ci-après dénommés et qualifiés".

Suit la relation des différentes actions en justice menées par les particuliers pour obtenir, sur le terrain, le partage de la forêt jusqu'au jugement du Tribunal de DIE qui a statué le 10 août 1841 sur cette affaire appelé de nouveau devant lui. "Le Tribunal donne défaut contre les communes de LA CHAPELLE, ST AGNAN, et ST JULIEN, et statuant entre toutes les parties par jugement non susceptible d'opposition, faisant droit à la demande des Sieurs Célestin BREYTON et consorts (2) ordonne qu'il sera procédé dans les formes prescrites par la loi au partage des forêts du VERCORS et de leurs dépendances entre les demandeurs, l'Etat et lesdites communes ... 22 (portions) à l'Etat, 5 aux représentants de Louis Justin DUFAURE, 1 aux représentants de Sieur Jean François DELAMORTE CHARRENS, 2 aux représentants de Sieur Louis François Pierre DUFAURE, 1 au Sieur

(1) lors de la Révolution de 1789.

(2) les ayants-droit des co-seigneurs.



François René CHEVANDIER ou à ses représentants, 1 au Sieur Victor Sébastien Frédéric ALGOUÉ ou à ses représentants, 5 à la commune de LA CHAPELLE, 5 à la commune de ST AGNAN, 4 à la commune de ST MARTIN et 2 à la commune de ST JULIEN."

L'opération de partage a débutée le 3 juillet 1843 parmi les successeurs des co-seigneurs a comparu, Monsieur François MICHEL sans que l'acte de partage, du 25 avril 1845, précise sa filiation par rapport aux co-seigneurs désignés initialement. Il se voit attribuer les 8ème et 9ème lots, entre la forêt communale de ST MARTIN, au Nord, et la forêt communale de la CHAPELLE, au Sud.

En exécution d'un jugement du Tribunal de D. e du 24 juin 1845, un bornage a été exécuté pour asseoir les différents lots.

L'arrêt confirmatif du Tribunal de GRENOBLE en date du 3 décembre 1846 mettait un point final, pour l'essentiel, à un problème qui traînait depuis la Révolution.

Le cadastre fournit les propriétaires successifs de cette forêt :

- en 1851, LAURENT Emile (Vaugelas)
- 1856, VERNET Jules Victor (Livet et Gavet)
- 1862, JAY Pierre (Grenoble)
- 1865, PEUGIER Auguste (St Donat)
- 1880, (?) LEGAT Régis (Montélimar)
- 1918, Aristide BERGES (Lancey)
- 1924, Papeteries de France (Lancey)
- 1974, Papeteries AUSSÉDÉAT-REY (Paris)

#### CANTON du PURGATOIRE

Nous possédons beaucoup moins de documents sur l'histoire de ce canton, malgré nos recherches dans les communes de ST MARTIN, LA CHAPELLE, ST AGNAN et aux archives départementales de la Drôme. Nous avons appris récemment que dans la commune de ST ANDEOL, il y aurait une bonne partie de documents qui nous manquent. Nous donnons, toutefois, ci-après les éléments que nous pensons dignes de foi.

Le canton du PURGATOIRE, situé dans l'Isère, a été très longtemps la propriété du Seigneur de ST GUILLAUME qui possédait l'ensemble des territoires situés sur les Hauts Plateaux du VERCORS, sur le territoire de la commune de ST ANDEOL. La "réformation" de 1725 semble bien le confirmer.

Lors de la révolution de 1789, les communes de ST MARTIN, LA CHAPELLE, ST AGNAN et ST ANDEOL revendiquent des droits sur cette forêt en tant que communes usagères sur les propriétés du Seigneur de ST GUILLAUME sur les bases d'une transaction datant du 21 mai 1623, confirmée par un arrêt du parlement de BOURGOGNE

de 1738.

Après diverses procédures administratives et divers jugements, le partage est ordonné le 26 juin 1836.

Il n'aurait <sup>lieu</sup> définitivement que le 17 août 1885.

La commune de ST MARTIN se voyait attribuer 1/6ème de la partie de ST ANDEOL située sur les Hauts Plateaux; un particulier une même part au Sud; la commune de la CHAPELLE une même part, au Sud; la commune de ST AGNAN une même part, au Sud; et la commune de ST ANDEOL les 2/6ème restant, au Sud.

Le cadastre fournit les propriétaires successifs de la forêt qui nous concerne :

- 1839, TERRIER Victor (St Andéol)
- 1847, TERRIER J. Pierre (St Andéol)
- 1860, FARESSÉ-CHAPUIS  
et consorts (St Agnan)
- 1866, BEC Victor (St Martin)
- 1891, DE BOUFFIER Henri ( ? )
- 1894, DE COURCELLI Pierre (Paris)
- 1914, Christine FRANCIS (DIE)
- 1928, Papeteries de France (Lancey)
- 1974, Papeteries AUSSEDAT-REY. (Paris).

## ANNEXE 3 -

### Correspondance entre ancien et nouveau parcellaire

Nouveau n° de parcelle	Ancien n° de parcelle	Surface retenue pour la gestion (ha)	Surface boisée (ha)	Surface en sylviculture (ha)
201	1	11,58	11,58	5,04
202	2	9,64	9,64	9,64
	3 (sous la R.F)			
203	3 (au-dessus de la R.F)	10,83	10,83	10,83
204	4	8,16	8,16	8,16
205	5	9,14	9,14	9,14
206	6	7,47	7,47	7,47
207	7	18,15	17,84	17,84
208	8	13,66	12,46	12,46
209	9	12,32	12,24	12,24
210	10	51,95	46,14	16,92
211	11	43,52	39,94	14,68
212	12	54,41	43,87	3,69
213	13	323,26	280,45	-

# ANNEXE 4 -

## Protocole de description de la forêt - 2013

### DOCUMENTS FOURNIS

---

- fiche « parcelle » récapitulative
- atlas des parcelles de la forêt
- le présent protocole d'inventaire
- fiches stations pour les plus fréquemment rencontrées

### MATERIEL NECESSAIRE

---

- Blume Leiss ou dendromètre
- Relascope
- GPS Garmin, ou mieux, TDS
- Workabout

### ORGANISATION DES EQUIPES

---

- les équipes fonctionnent en binôme.
- chaque binôme se voit attribuer des parcelles à parcourir en description
- l'organisation des équipes et des plannings des équipes est laissée à la discrétion de l'UT.
- Délai de rendu définitif de l'inventaire : **31/12/2013**

### IMPLANTATION DES PLACETTES

---

- La forêt est découpée selon un maillage carré systématique (100m x 100m), soit une placette/Ha.
- La description s'effectue à l'aide des cartes préparées à cet effet.
- La localisation des placettes se fait de préférence au TDS, sinon au GPS Garmin.
- Les placettes sont **circulaires, d'un rayon de 10m.**

#### Cas particuliers :

- Placettes non boisées : les pelouses et les rochers ne sont pas décrits. Ne pas faire de placette, mais renseigner la fiche parcelle.
- Placettes en limite de parcelle et/ou de périmètre:
  - si le centre de la placette tombe à l'extérieur des limites de la parcelle, la placette n'est pas inventoriée.
  - si le centre de la placette tombe à l'intérieur de la parcelle mais qu'une partie de la placette est à l'extérieur :
    - si on est en limite de parcelle mais qu'on reste à l'intérieur de la forêt: ne pas changer l'implantation de la placette.
    - si on est en limite de périmètre de la forêt: on déplace la placette d'une vingtaine de mètres pour qu'elle soit entièrement à l'intérieur des limites.
- Placettes en limite de route ou de piste : ne pas changer l'implantation de la placette.

## DESCRIPTION

### Résumé :

- l'ordre des essences sera toujours le même : S.P - EPC - HET - ERS.
- placette de 10 mètres (comptage des perches, dégâts de gibier, végétation concurrente...)

Le relevé des données se fait sur le PSION WORKABOUT.

-*Equipe* : Nom des descripteurs ou numéro d'équipe.

-*n° de parcelle et de placette* : à relever sur le plan fourni

-*Surface terrière* : Facteur 1, choisir l'encoche du porc-épic selon la pente.  
Comptabiliser uniquement les arbres **viables et non blessés**.  
Rappel des catégories de diamètre :

PB	20 et 25
BM	30 à 40
GB	45 à 60
TGB	65 et plus

*Ordre des essences* : S.P - EPC - HET - ERS - A.R - A.F

-*Perches* : A dénombrer : toutes les **perches viables des essences objectif** quelque soit leur vigueur. Exclure les tiges blessées.  
Les perches comptées sont celles **situées à moins de 10m du centre de la placette**.  
Perches : catégorie de diamètre 10 et 15 (de 7,5 à 17,5 cm)  
Pour les brins de taillis ou les tiges issues d'une même souche, on ne prend en compte qu'une tige.  
On arrête le décompte dès qu'on a atteint 25 perches ; dans ce cas on note la valeur 25.

*Ordre des essences* : S.P - EPC - HET - ERS.

-*Hauteur potentielle* : Correspond à la hauteur moyenne des trois arbres de diamètre supérieur à 60 cm les plus proches du centre de la placette.

-*Structure des peuplements* : Déterminer le type de structures selon la typologie Rhône Alpes (estimé à l'œil).  
Pour la distinction entre les quatre strates :

**strate 1** : h au-delà des 3/4 de la hauteur potentielle  
**strate 2** : h entre la moitié et les 3/4 de la hauteur potentielle  
**strate 3** : h entre le quart et la moitié de la hauteur potentielle  
**strate 4** : h en dessous du quart de la hauteur potentielle.

-Mesure de la hauteur : Hauteur totale du peuplement (bourgeon terminal)

Ordre des essences : S.P - EPC - HET - ERS.

-Régénération : Partir du centre de la placette et **faire 10 pas vers le Nord**. La régénération est comptée **sur un plateau de 2m de rayon autour de ce point**.

On compte le **nombre de tiges viables** dans ce plateau, en ignorant les tiges sans avenir :

- **stade 1** : régénération basse, soit les tiges de hauteur comprise entre 50cm et 3m. On arrête le décompte dès qu'on a atteint 10 tiges par plateau.
- **stade 2** : régénération haute, soit les tiges de hauteur supérieure à 3m (et diamètre inférieur à 7,5cm). On arrête le décompte dès qu'on a atteint 5 tiges par plateau.
- stade 3 : non utilisé ; ne pas tenir compte.

Ordre des essences : S.P - EPC - HET - ERS.

-Station : Déterminer la station à partir du catalogue des stations « Alpes du Nord ».

-Qualité : Proportion de **charpente** ou déroulage exprimée en dixièmes. Code à deux chiffres : résineux puis feuillus.  
*Exemple : code 81* : 8/10 de charpente pour les résineux et 1/10 de déroulage pour les feuillus.

-Suffisance régé : Noter A (absence totale), I (insuffisant) ou S (suffisant), estimé à l'œil.  
Prendre en compte la régénération sur l'ensemble de la placette (10m).

- Abrouissement : On regarde les cinq semis à hauteur de gibier (de 30cm à 150cm de haut) les plus proches du centre de la placette. On notera le nombre de semis sur les 5 qui sont sans avenir du fait de l'abrouissement (appréciation globale de la tige pas uniquement basée sur le bourgeon terminal).  
Indiquer un X s'il n'y a pas au moins cinq semis à moins de 10m du centre de la placette.  
Code à trois chiffres : S.P, HET puis ERS.  
On obtient le code abrouissement (exemple : 002 ou X20).

-Ecorçage, frottis : Noter l'absence ou la présence sur l'ensemble de la placette (10m) :  
A absence  
P présence

- Embroussaillage :* Noter l'importance de l'embroussaillage (herbacées, ronce, buis...) sur l'ensemble de la placette (10m) :  
A absence  
P présence  
B blocage
- Dégâts d'exploitation :* Noter le nombre d'arbres de diamètre 20 à 30 sur l'ensemble de la placette (10m), sans avenir du fait d'un dégât d'exploitation
- Arbres morts :* Noter le nombre d'arbres visibles au relascope, morts sur pied.

# ANNEXE 5 -

## Résultats de l'inventaire relascopique

Une fiche récapitulative puis une fiche par parcelle (9 parcelles au total)

OFFICE NATIONAL DES FORETS

RESULTATS d'INVENTAIRE RELASCOPIQUE par PARCELLE

date de réalisation : été 2013

104 placettes dont 97 en sylviculture

Forêt domaniale du Vercors (Sarna - Purgatoire)	
Parcelle : 201 à 209	Canton : Sarna
Territoire communal : La Chapelle en Vercors	
Surface totale : 100,95 ha	
Surface boisée : 99,36 ha	
Surface en sylviculture : 92,82 ha	

Altitudes : 1370 - 1050 m			
Expositions : toutes			
Unités stationnelles (synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)		surface	
		totale	sylviculture
Hêtraie à buis sur sol peu évolué	3.1.5	6%	
Hêtraie-sapinière sèche	5.3	15%	17%
Hêtraie-sapinière drainée sur sol peu profond	5.6.3	51%	54%
Hêtraie-sapinière drainée sur sol assez profond	5.6.4	26%	29%
Vide non boisé	vnb	2%	

Régénération		Stock de perches (en essences objectif)	
absente :	36%	185 brins/ha - Ø 10 à 15 cm	
présente :	24%		
acquise :	40%		

Exploitabilité			
tracteur :	92,82 ha	autre :	
câble :		non exploitable :	6,54 ha
tracteur si création desserte :		vide non boisé :	1,59 ha

Hauteurs	
Hauteur moyenne résineux	19 m
Hauteurs moyenne feuillus	14 m
Hauteur potentielle	25 m

STRUCTURE	Surface en sylviculture		Surface hors sylviculture		Surface totale	
	ha	%	ha	%	ha	%
Jeunes futaies	9,63	10%			9,63	10%
Futaies adultes	37,62	41%			37,62	37%
Futaies riches en GB	7,68	8%			7,68	8%
Futaies à 2 étages						
Futaies claires						
Futaies jardinées	37,89	41%			37,89	38%
Autres types boisés			6,54	80%	6,54	6%
Non boisé			1,59	20%	1,59	2%
Non décrit						
<b>Total</b>	<b>92,82</b>	<b>100%</b>	<b>8,13</b>	<b>100%</b>	<b>100,95</b>	<b>100%</b>

COMPOSITION en essences (% de la surface terrière - classe de Ø 20 et +)			
Surface en sylviculture	Tous diamètres	PB+BM	GB+TGB
Sapin pectiné	64%	86%	41%
Epicéa commun	22%	13%	31%
Hêtre	12%		24%
Erable sycomore	2%		4%
Autres Feuillus		1%	
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

PB = catégories de Ø 20 et 25

GB = catégories de Ø 45 à 60

BM = catégories de Ø 30 à 40

TGB = catégories de Ø 65 et +

(1) intervalle de confiance : le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle indiqué.

(2) volume bois fort total : tige + houppier + taillis

surface terrière	Tous diamètres	PB	BM	GB+TGB
<b>Résineux</b>	<b>26,6</b>	3,4	12,2	10,9
<b>Feuillus</b>	<b>4,3</b>	0,1		4,2
<b>Total</b>	<b>30,9</b>	<b>3,6</b>	<b>12,2</b>	<b>15,1</b>
+/- au seuil de 5% (1)	± 1,5	12%	39%	49%

VOLUME (m³/ha) (2)	
Résineux	290
Feuillus	34
<b>Total</b>	<b>324</b>
+/- au seuil de 5% (1)	± 21

Coefficient FH (G vers V)	
Résineux	10,9
Feuillus	7,9
<b>Global</b>	<b>10,5</b>

Qualité résineux (% du volume)	
charpente	58%
palette + tritu.	42%

### AUTRES RENSEIGNEMENTS

Dernière coupe (vol. total bois fort)	
surface parcourue :	
année martelage :	
volume résineux :	
volume feuillus :	
volume total :	
soit à l'hectare :	

Dégâts de gibier sur semis (0 = aucun dégât ; 5 = aucun semis viable) :	
2	
Dégâts d'exploitation (nombre d'arbres de Ø 20 à 30 sans avenir par ha)	
8,0	
Végétation concurrente (placettes avec présence)	
20%	
Arbres morts sur pied (estimation de la surface terrière)	
0,6 m²/ha	



attention résultats peu significatifs, intervalle de confiance au seuil de 5% = 43 % du volume

date de réalisation : été 2013

10 placettes dont 6 en sylviculture

Forêt domaniale du Vercors (Sarna - Purgatoire)	
Parcelle : <b>201</b>	Canton : Sarna
Territoire communal : La Chapelle en Vercors	
Surface totale : 11,58 ha	
Surface boisée : 11,58 ha	
Surface en sylviculture : 5,04 ha	

Altitudes : 1250 - 1050 m			
Expositions : Ouest			
Unités stationnelles (synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)		surface	
		totale	syvi culture
Hêtraie à buis sur sol peu évolué	3.1.5	56%	
Hêtraie-sapinière drainée sur sol peu profond	5.6.3	44%	100%

Régénération	absente :	50%	Stock de perches (en essences objectif) <b>96</b> brins/ha - Ø 10 à 15 cm
	présente :	33%	
	acquise :	17%	

Exploitabilité	
tracteur : 5,04 ha	autre :
câble :	non exploitable : 6,54 ha
tracteur si création desserte :	vide non boisé :

Hauteurs	
Hauteur moyenne résineux	18 m
Hauteurs moyenne feuillus	15 m
Hauteur potentielle	23 m

STRUCTURE	Surface en sylviculture		Surface hors sylviculture		Surface totale	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Jeunes futaies	0,84	17%			0,84	7%
Futaies adultes	2,52	50%			2,52	22%
Futaies riches en GB	1,68	33%			1,68	15%
Futaies à 2 étages						
Futaies claires						
Futaies jardinées						
Autres types boisés			6,54	100%	6,54	56%
Non boisé						
Non décrit						
<b>Total</b>	<b>5,04</b>	<b>100%</b>	<b>6,54</b>	<b>100%</b>	<b>11,58</b>	<b>100%</b>

COMPOSITION en essences (% de la surface terrière - classe de Ø 20 et +)			
Surface en sylviculture	Tous diamètres	PB+BM	GB+TGB
Sapin pectiné	69%	92%	38%
Epicéa commun	21%	8%	39%
Hêtre	9%		21%
Erable sycomore	1%		2%
Autres Feuillus			
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

PB = catégories de Ø 20 et 25

GB = catégories de Ø 45 à 60

BM = catégories de Ø 30 à 40

TGB = catégories de Ø 65 et +

(1) intervalle de confiance : le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle indiqué.

(2) volume bois fort total : tige + houppier + taillis

surface terrière	Tous diamètres	PB	BM	GB+TGB
<b>Résineux</b>	<b>23,2</b>	3,5	11,3	8,4
<b>Feuillus</b>	<b>2,5</b>			2,5
<b>Total</b>	<b>25,7</b>	<b>3,5</b>	<b>11,3</b>	<b>10,9</b>
+/- au seuil de 5% (1)	± 7,7	14%	44%	43%

VOLUME (m³/ha) (2)	
<b>Résineux</b>	240
<b>Feuillus</b>	21
<b>Total</b>	<b>261</b>
+/- au seuil de 5% (1)	± 112

Coefficient FH (G vers V)	
<b>Résineux</b>	10,3
<b>Feuillus</b>	8,5
<b>Global</b>	<b>10,1</b>

Qualité résineux (% du volume)	
<b>charpente</b>	38%
<b>palette + tritu.</b>	62%

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

Dernière coupe (vol. total bois fort)	
surface parcourue :	<b>8,00 ha</b>
année martelage :	<b>2000</b>
volume résineux :	<b>229 m³</b>
volume feuillus :	
volume total :	<b>229 m³</b>
soit à l'hectare :	<b>29 m³ /ha</b>

Dégâts de gibier sur semis (0 = aucun dégât ; 5 = aucun semis viable) :	
2	
Dégâts d'exploitation (nombre d'arbres de Ø 20 à 30 sans avenir par ha)	
0	
Végétation concurrente (placettes avec présence)	
83%	
Arbres morts sur pied (estimation de la surface terrière)	
1 m²/ha	

date de réalisation : été 2013

10 placettes dont 10 en sylviculture

<b>Forêt domaniale du Vercors (Sarna - Purgatoire)</b>	
Parcelle : <b>202</b>	Canton : Sarna
Territoire communal : La Chapelle en Vercors	
Surface totale : 9,64 ha	
Surface boisée : 9,64 ha	
Surface en sylviculture : 9,64 ha	

Altitudes : 1300 - 1200 m			
Expositions : Ouest à nord			
Unités stationnelles (synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)		surface	
		totale	sylvi culture
Hêtraie-sapinière drainée sur sol assez profond	5.6.4	100%	100%

Régénération	absente :	40%	Stock de perches (en essences objectif) <b>226</b> brins/ha - Ø 10 à 15 cm
	présente :	20%	
	acquise :	40%	

<b>Exploitabilité</b>	
tracteur : 9,64 ha	autre :
câble :	non exploitable :
tracteur si création desserte :	vide non boisé :

<b>Hauteurs</b>	
Hauteur moyenne résineux	18 m
Hauteurs moyenne feuillus	14 m
Hauteur potentielle	25 m

STRUCTURE	Surface en sylviculture		Surface hors sylviculture		Surface totale	
	ha	%	ha	%	ha	%
Jeunes futaies						
Futaies adultes	1,93	20%			1,93	20%
Futaies riches en GB						
Futaies à 2 étages						
Futaies claires						
Futaies jardinées	7,71	80%			7,71	80%
Autres types boisés						
Non boisé						
Non décrit						
<b>Total</b>	<b>9,64</b>	<b>100%</b>			<b>9,64</b>	<b>100%</b>

<b>COMPOSITION en essences</b> (% de la surface terrière - classe de Ø 20 et +)			
Surface en sylviculture	Tous diamètres	PB+BM	GB+TGB
Sapin pectiné	53%	80%	28%
Epicéa commun	27%	20%	34%
Hêtre	19%		36%
Erable sycomore	1%		1%
Autres Feuillus			
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

PB = catégories de Ø 20 et 25

GB = catégories de Ø 45 à 60

BM = catégories de Ø 30 à 40

TGB = catégories de Ø 65 et +

(1) intervalle de confiance : le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle indiqué.

(2) volume bois fort total : tige + houppier + taillis

surface terrière	Tous diamètres	PB	BM	GB+TGB
<b>Résineux</b>	<b>22,7</b>	3,5	10,3	9,0
<b>Feuillus</b>	<b>5,4</b>			5,4
<b>Total</b>	<b>28,1</b>	<b>3,5</b>	<b>10,3</b>	<b>14,4</b>
+/- au seuil de 5% (1)	± 5,8	12%	36%	51%

<b>VOLUME (m³/ha) (2)</b>	
<b>Résineux</b>	237
<b>Feuillus</b>	42
<b>Total</b>	<b>279</b>
+/- au seuil de 5% (1)	± 60

Coefficient FH (G vers V)

<b>Résineux</b>	10,3
<b>Feuillus</b>	8,0
<b>Global</b>	<b>9,9</b>

<b>Qualité résineux (% du volume)</b>	
<b>charpente</b>	53%
<b>palette + tritu.</b>	47%

**AUTRES RENSEIGNEMENTS**

<b>Dernière coupe</b> (vol. total bois fort)	
surface parcourue :	<b>9,64 ha</b>
année martelage :	<b>2003</b>
volume résineux :	<b>188 m³</b>
volume feuillus :	<b>48 m³</b>
volume total :	<b>236 m³</b>
soit à l'hectare :	<b>24 m³ /ha</b>

<b>Dégâts de gibier sur semis (0 = aucun dégât ; 5 = aucun semis viable) :</b>	
	<b>1</b>
<b>Dégâts d'exploitation (nombre d'arbres de Ø 20 à 30 sans avenir par ha)</b>	
	<b>0</b>
<b>Végétation concurrente (placettes avec présence)</b>	
	<b>30%</b>
<b>Arbres morts sur pied (estimation de la surface terrière)</b>	
	<b>0,7 m² /ha</b>

date de réalisation : été 2013

<b>Forêt domaniale du Vercors (Sarna - Purgatoire)</b>	
Parcelle : <b>203</b>	Canton : Sarna
Territoire communal : La Chapelle en Vercors	
Surface totale : 10,83 ha	
Surface boisée : 10,83 ha	
Surface en sylviculture : 10,83 ha	

Régénération	absente :	46%	Stock de perches (en essences objectif) <b>252</b> brins/ha - Ø 10 à 15 cm
	présente :	23%	
	acquise :	31%	

<b>Exploitabilité</b>	
tracteur : 10,83 ha	autre :
câble :	non exploitable :
tracteur si création	vide non boisé :
desserte :	

STRUCTURE	Surface en sylviculture		Surface hors sylviculture		Surface totale	
Jeunes futaies						
Futaies adultes	4,17	38%			4,17	38%
Futaies riches en GB						
Futaies à 2 étages						
Futaies claires						
Futaies jardinées	6,66	62%			6,66	62%
Autres types boisés						
Non boisé						
Non décrit						
<b>Total</b>	<b>10,83</b>	<b>100%</b>			<b>10,83</b>	<b>100%</b>

PB = catégories de Ø 20 et 25

GB = catégories de Ø 45 à 60

BM = catégories de Ø 30 à 40

TGB = catégories de Ø 65 et +

(1) intervalle de confiance : le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle indiqué.

(2) volume bois fort total : tige + houppier + taillis

VOLUME (m³/ha) (2)	
Résineux	209
Feuillus	21
<b>Total</b>	<b>229</b>
+/- au seuil de 5% (1)	
	± 40

Coefficient FH (G vers V)	
Résineux	10,4
Feuillus	7,8
<b>Global</b>	<b>10,1</b>

Qualité résineux (% du volume)	
charpente	43%
palette + tritu.	57%

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

<b>Dernière coupe</b> (vol. total bois fort)	
surface parcourue :	<b>14,60 ha</b>
année martelage :	<b>2001</b>
volume résineux :	<b>272 m³</b>
volume feuillus :	<b>10 m³</b>
volume total :	<b>282 m³</b>
soit à l'hectare :	<b>19 m³ /ha</b>

<b>Dégâts de gibier sur semis</b> (0 = aucun dégât ; 5 = aucun semis viable) :	
	<b>1</b>
<b>Dégâts d'exploitation</b> (nombre d'arbres de Ø 20 à 30 sans avenir par ha)	
	<b>0</b>
<b>Végétation concurrente</b> (placettes avec présence)	
	<b>0%</b>
<b>Arbres morts sur pied</b> (estimation de la surface terrière)	
	<b>1,2 m²/ha</b>

13 placettes dont 13 en sylviculture

<b>Altitudes : 1330 - 1270 m</b>			
<b>Expositions : Ouest à nord</b>			
<b>Unités stationnelles</b> (synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)		<b>surface</b>	
		<b>totale</b>	<b>syvi culture</b>
Hêtraie-sapinière sèche	5.3	45%	45%
Hêtraie-sapinière drainée sur sol peu profond	5.6.3	55%	55%

<b>Hauteurs</b>	
Hauteur moyenne résineux	18 m
Hauteurs moyenne feuillus	14 m
Hauteur potentielle	24 m

COMPOSITION en essences (% de la surface terrière - classe de Ø 20 et +)			
Surface en sylviculture	Tous diamètres	PB+BM	GB+TGB
Sapin pectiné	55%	77%	26%
Epicéa commun	33%	22%	48%
Hêtre	10%		23%
Erable sycomore	2%	1%	4%
Autres Feuillus	0%	1%	
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

surface terrière	Tous diamètres	PB	BM	GB+TGB
<b>Résineux</b>	<b>19,8</b>	2,1	10,7	7,1
<b>Feuillus</b>	<b>2,7</b>			2,6
<b>Total</b>	<b>22,6</b>	<b>2,2</b>	<b>10,7</b>	<b>9,7</b>
+/- au seuil de 5% (1)				
	± 2,6	10%	47%	43%

date de réalisation : été 2013

<b>Forêt domaniale du Vercors (Sarna - Purgatoire)</b>	
Parcelle : <b>204</b>	Canton : Sarna
Territoire communal : La Chapelle en Vercors	
Surface totale : 8,16 ha	
Surface boisée : 8,16 ha	
Surface en sylviculture : 8,16 ha	

Régénération	absente :	29%	Stock de perches (en essences objectif) <b>255</b> brins/ha - Ø 10 à 15 cm
	présente :	29%	
	acquise :	42%	

<b>Exploitabilité</b>	
tracteur : 8,16 ha	autre :
câble :	non exploitable :
tracteur si création	vide non boisé :
desserte :	

STRUCTURE	Surface en sylviculture		Surface hors sylviculture		Surface totale	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Jeunes futaies						
Futaies adultes	5,83	71%			5,83	71%
Futaies riches en GB	1,17	14%			1,17	14%
Futaies à 2 étages						
Futaies claires						
Futaies jardinées	1,17	14%			1,17	14%
Autres types boisés						
Non boisé						
Non décrit						
<b>Total</b>	<b>8,16</b>	<b>100%</b>			<b>8,16</b>	<b>100%</b>

7 placettes dont 7 en sylviculture

<b>Altitudes : 1320 - 1280 m</b>			
<b>Expositions : Nord</b>			
<b>Unités stationnelles</b> (synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)			<b>surface</b>
		<b>totale</b>	<b>syvli culture</b>
Hêtraie-sapinière drainée sur sol peu profond	5.6.3	68%	68%
Hêtraie-sapinière drainée sur sol assez profond	5.6.4	32%	32%

<b>Hauteurs</b>	
Hauteur moyenne résineux	18 m
Hauteurs moyenne feuillus	14 m
Hauteur potentielle	24 m

<b>COMPOSITION en essences</b> (% de la surface terrière - classe de Ø 20 et +)			
Surface en sylviculture	Tous diamètres	PB+BM	GB+TGB
Sapin pectiné	73%	91%	55%
Epicéa commun	21%	9%	33%
Hêtre	6%		11%
Erable sycomore			
Autres Feuillus			
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

PB = catégories de Ø 20 et 25

GB = catégories de Ø 45 à 60

BM = catégories de Ø 30 à 40

TGB = catégories de Ø 65 et +

(1) intervalle de confiance : le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle indiqué.

(2) volume bois fort total : tige + houppier + taillis

surface terrière	Tous diamètres	PB	BM	GB+TGB
<b>Résineux</b>	<b>27,9</b>	3,4	11,1	13,4
<b>Feuillus</b>	<b>1,7</b>			1,7
<b>Total</b>	<b>29,6</b>	<b>3,4</b>	<b>11,1</b>	<b>15,1</b>
+/- au seuil de 5% (1)	± 3,7	11%	38%	51%

VOLUME (m³/ha) (2)	
<b>Résineux</b>	294
<b>Feuillus</b>	12
<b>Total</b>	<b>306</b>
+/- au seuil de 5% (1)	± 53

Coefficient FH (G vers V)

<b>Résineux</b>	10,5
<b>Feuillus</b>	7,3
<b>Global</b>	<b>10,3</b>

Qualité résineux (% du volume)	
<b>charpente</b>	74%
<b>palette + tritu.</b>	26%

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

<b>Dernière coupe</b> (vol. total bois fort)	
surface parcourue :	<b>7,00 ha</b>
année martelage :	<b>2003</b>
volume résineux :	<b>187 m³</b>
volume feuillus :	<b>7 m³</b>
volume total :	<b>194 m³</b>
soit à l'hectare :	<b>28 m³ /ha</b>

<b>Dégâts de gibier sur semis</b> (0 = aucun dégât ; 5 = aucun semis viable) :	
	<b>1</b>
<b>Dégâts d'exploitation</b> (nombre d'arbres de Ø 20 à 30 sans avenir par ha)	
	<b>0</b>
<b>Végétation concurrente</b> (placettes avec présence)	
	<b>0%</b>
<b>Arbres morts sur pied</b> (estimation de la surface terrière)	
	<b>0,4 m²/ha</b>

date de réalisation : été 2013

Forêt domaniale du Vercors (Sarna - Purgatoire)	
Parcelle : 205	Canton : Sarna
Territoire communal : La Chapelle en Vercors	
Surface totale : 9,14 ha	
Surface boisée : 9,14 ha	
Surface en sylviculture : 9,14 ha	

Régénération	absente :	78%	Stock de perches (en essences objectif) 152 brins/ha - Ø 10 à 15 cm
	présente :	11%	
	acquise :	11%	

Exploitabilité	
tracteur : 9,14 ha	autre :
câble :	non exploitable :
tracteur si création	vide non boisé :
desserte :	

STRUCTURE	Surface en sylviculture		Surface hors sylviculture		Surface totale	
Jeunes futaies						
Futaies adultes	9,14	100%			9,14	100%
Futaies riches en GB						
Futaies à 2 étages						
Futaies claires						
Futaies jardinées						
Autres types boisés						
Non boisé						
Non décrit						
<b>Total</b>	<b>9,14</b>	<b>100%</b>			<b>9,14</b>	<b>100%</b>

9 placettes dont 9 en sylviculture

Altitudes : 1270 - 1200 m		
Expositions : Nord-ouest		
Unités stationnelles		surface
(synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)		
Hêtraie-sapinière drainée sur sol peu profond	5.6.3	61% 61%
Hêtraie-sapinière drainée sur sol assez profond	5.6.4	39% 39%

Hauteurs	
Hauteur moyenne résineux	19 m
Hauteurs moyenne feuillus	13 m
Hauteur potentielle	26 m

COMPOSITION en essences (% de la surface terrière - classe de Ø 20 et +)			
Surface en sylviculture	Tous diamètres	PB+BM	GB+TGB
Sapin pectiné	86%	96%	69%
Epicéa commun	7%	4%	14%
Hêtre	3%		10%
Erable sycomore	3%		8%
Autres Feuillus			
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

PB = catégories de Ø 20 et 25

GB = catégories de Ø 45 à 60

BM = catégories de Ø 30 à 40

TGB = catégories de Ø 65 et +

(1) intervalle de confiance : le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle indiqué.

(2) volume bois fort total : tige + houppier + taillis

surface terrière	Tous diamètres	PB	BM	GB+TGB
Résineux	28,8	2,7	16,9	9,1
Feuillus	1,9			1,9
<b>Total</b>	<b>30,7</b>	<b>2,7</b>	<b>16,9</b>	<b>11,0</b>
+/- au seuil de 5% (1)	± 3,6	9%	55%	36%

VOLUME (m³/ha) (2)	
Résineux	317
Feuillus	16
<b>Total</b>	<b>333</b>
+/- au seuil de 5% (1)	± 49

Coefficient FH (G vers V)	
Résineux	10,9
Feuillus	8,5
<b>Global</b>	<b>10,8</b>

Qualité résineux (% du volume)	
charpente	68%
palette + tritu.	32%

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

Dernière coupe (vol. total bois fort)	
surface parcourue :	8,00 ha
année martelage :	2005
volume résineux :	323 m³
volume feuillus :	
volume total :	323 m³
soit à l'hectare :	40 m³ /ha

Dégâts de gibier sur semis (0 = aucun dégât ; 5 = aucun semis viable) :	
	1
Dégâts d'exploitation (nombre d'arbres de Ø 20 à 30 sans avenir par ha)	
	0
Végétation concurrente (placettes avec présence)	
	11%
Arbres morts sur pied (estimation de la surface terrière)	
	1,0 m²/ha

attention résultats peu significatifs, intervalle de confiance au seuil de 5% = 34 % du volume

date de réalisation : été 2013

6 placettes dont 6 en sylviculture

Forêt domaniale du Vercors (Sarna - Purgatoire)	
Parcelle : 206	Canton : Sarna
Territoire communal : La Chapelle en Vercors	
Surface totale : 7,47 ha	
Surface boisée : 7,47 ha	
Surface en sylviculture : 7,47 ha	

Altitudes : 1310 - 1270 m		
Expositions : Toutes		
Unités stationnelles		
(synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)	surface totale	surface sylvi culture
Hêtraie-sapinière sèche	5.3	100%
Hêtraie-sapinière drainée sur sol assez profond	5.6.4	100%

Régénération	absente :	17%	Stock de perches (en essences objectif) 101 brins/ha - Ø 10 à 15 cm
	présente :	33%	
	acquise :	50%	

Exploitable	
tracteur : 7,47 ha	autre :
câble :	non exploitable :
tracteur si création	vide non boisé :
desserte :	

Hauteurs	
Hauteur moyenne résineux	16 m
Hauteurs moyenne feuillus	10 m
Hauteur potentielle	21 m

STRUCTURE	Surface en sylviculture		Surface hors sylviculture		Surface totale	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Jeunes futaies	2,49	33%			2,49	33%
Futaies adultes	2,49	33%			2,49	33%
Futaies riches en GB						
Futaies à 2 étages						
Futaies claires						
Futaies jardinées	2,49	33%			2,49	33%
Autres types boisés						
Non boisé						
Non décrit						
<b>Total</b>	<b>7,47</b>	<b>100%</b>			<b>7,47</b>	<b>100%</b>

COMPOSITION en essences (% de la surface terrière - classe de Ø 20 et +)			
Surface en sylviculture	Tous diamètres	PB+BM	GB+TGB
Sapin pectiné	61%	88%	36%
Epicéa commun	26%	8%	43%
Hêtre	11%	3%	19%
Erable sycomore	1%		3%
Autres Feuillus	1%	1%	
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

PB = catégories de Ø 20 et 25

GB = catégories de Ø 45 à 60

BM = catégories de Ø 30 à 40

TGB = catégories de Ø 65 et +

(1) intervalle de confiance : le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle indiqué.

(2) volume bois fort total : tige + houppier + taillis

surface terrière	Tous diamètres	PB	BM	GB+TGB
Résineux	28,2	1,8	13,5	12,8
Feuillus	4,3			3,6
<b>Total</b>	<b>32,4</b>	<b>2,5</b>	<b>13,5</b>	<b>16,4</b>
+/- au seuil de 5% (1)	± 9,1	8%	42%	51%

VOLUME (m³/ha) (2)	
Résineux	258
Feuillus	29
<b>Total</b>	<b>287</b>
+/- au seuil de 5% (1)	± 98

Coefficient FH (G vers V)

Résineux	9,1
Feuillus	7,0
<b>Global</b>	<b>8,8</b>

Qualité résineux (% du volume)	
charpente	50%
palette + tritu.	50%

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

Dernière coupe (vol. total bois fort)	
surface parcourue :	7,47 ha
année martelage :	2007
volume résineux :	239 m³
volume feuillus :	
volume total :	239 m³
soit à l'hectare :	32 m³ /ha

Dégâts de gibier sur semis (0 = aucun dégât ; 5 = aucun semis viable) :	
1	
Dégâts d'exploitation (nombre d'arbres de Ø 20 à 30 sans avenir par ha)	
21,0	
Végétation concurrente (placettes avec présence)	
17%	
Arbres morts sur pied (estimation de la surface terrière)	
0,2 m²/ha	

date de réalisation : été 2013

<b>Forêt domaniale du Vercors (Sarna - Purgatoire)</b>	
Parcelle : <b>207</b>	Canton : Sarna
Territoire communal : La Chapelle en Vercors	
Surface totale : 18,15 ha	
Surface boisée : 17,84 ha	
Surface en sylviculture : 17,84 ha	

Régénération	absente :	12%	Stock de perches (en essences objectif) <b>225</b> brins/ha - Ø 10 à 15 cm
	présente :	24%	
	acquise :	64%	

<b>Exploitabilité</b>	
tracteur : 17,84 ha	autre :
câble :	non exploitable :
tracteur si création desserte :	vide non boisé : 0,31 ha

STRUCTURE	Surface en sylviculture		Surface hors sylviculture		Surface totale	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Jeunes futaies	6,30	35%			6,30	34%
Futaies adultes	2,10	12%			2,10	12%
Futaies riches en GB	3,15	18%			3,15	17%
Futaies à 2 étages						
Futaies claires						
Futaies jardinées	6,30	35%			6,30	35%
Autres types boisés						
Non boisé			0,31	100%	0,31	2%
Non décrit						
<b>Total</b>	<b>17,84</b>	<b>100%</b>	<b>0,31</b>	<b>100%</b>	<b>18,15</b>	<b>100%</b>

PB = catégories de Ø 20 et 25

GB = catégories de Ø 45 à 60

BM = catégories de Ø 30 à 40

TGB = catégories de Ø 65 et +

(1) intervalle de confiance : le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle indiqué.

(2) volume bois fort total : tige + houppier + taillis

VOLUME (m³/ha) (2)	
Résineux	275
Feuillus	38
<b>Total</b>	<b>313</b>
+/- au seuil de 5% (1)	± 40

Coefficient FH (G vers V)	
Résineux	10,8
Feuillus	7,5
<b>Global</b>	<b>10,2</b>

Qualité résineux (% du volume)	
charpente	55%
palette + tritu.	45%

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

<b>Dernière coupe</b> (vol. total bois fort)	
surface parcourue :	<b>15,00 ha</b>
année martelage :	<b>2004</b>
volume résineux :	<b>292 m³</b>
volume feuillus :	<b>11 m³</b>
volume total :	<b>303 m³</b>
soit à l'hectare :	<b>20 m³ /ha</b>

<b>Dégâts de gibier sur semis</b> (0 = aucun dégât ; 5 = aucun semis viable) :	
	<b>2</b>
<b>Dégâts d'exploitation</b> (nombre d'arbres de Ø 20 à 30 sans avenir par ha)	
	<b>9</b>
<b>Végétation concurrente</b> (placettes avec présence)	
	<b>12%</b>
<b>Arbres morts sur pied</b> (estimation de la surface terrière)	
	<b>0,4 m²/ha</b>

17 placettes dont 17 en sylviculture

<b>Altitudes : 1370 - 1290 m</b>		
<b>Expositions : Nord-est à nord-ouest</b>		
<b>Unités stationnelles</b>		<b>surface</b>
(synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)		totale
Hêtraie-sapinière sèche	5.3	26%
Hêtraie-sapinière drainée sur sol peu profond	5.6.3	65%
Hêtraie-sapinière drainée sur sol assez profond	5.6.4	7%
Vide non boisé	vnb	2%
		syviculture
		27%
		66%
		7%

<b>Hauteurs</b>	
Hauteur moyenne résineux	19 m
Hauteurs moyenne feuillus	13 m
Hauteur potentielle	26 m

COMPOSITION en essences (% de la surface terrière - classe de Ø 20 et +)			
Surface en sylviculture	Tous diamètres	PB+BM	GB+TGB
Sapin pectiné	63%	84%	45%
Epicéa commun	20%	15%	25%
Hêtre	14%		25%
Erable sycomore	3%	0%	5%
Autres Feuillus	1%	1%	
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

surface terrière	Tous diamètres	PB	BM	GB+TGB
<b>Résineux</b>	<b>25,2</b>	3,2	10,5	11,5
<b>Feuillus</b>	<b>5,2</b>			4,9
<b>Total</b>	<b>30,4</b>	<b>3,5</b>	<b>10,5</b>	<b>16,4</b>
+/- au seuil de 5% (1)	± 2,3	11%	34%	54%

date de réalisation : été 2013

<b>Forêt domaniale du Vercors (Sarna - Purgatoire)</b>	
Parcelle : <b>208</b>	Canton : Sarna
Territoire communal : La Chapelle en Vercors	
Surface totale : 13,66 ha	
Surface boisée : 12,46 ha	
Surface en sylviculture : 12,46 ha	

Régénération	absente :	40%	Stock de perches (en essences objectif) <b>159</b> brins/ha - Ø 10 à 15 cm
	présente :	13%	
	acquise :	47%	

<b>Exploitable</b>	
tracteur : 12,46 ha	autre :
câble :	non exploitable :
tracteur si création desserte :	vide non boisé : 1,20 ha

STRUCTURE	Surface en sylviculture		Surface hors sylviculture		Surface totale	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Jeunes futaies						
Futaies adultes	3,32	27%			3,32	24%
Futaies riches en GB	0,83	7%			0,83	6%
Futaies à 2 étages						
Futaies claires						
Futaies jardinées	8,31	67%			8,31	61%
Autres types boisés						
Non boisé			1,20	100%	1,20	9%
Non décrit						
<b>Total</b>	<b>12,46</b>	<b>100%</b>	<b>1,20</b>	<b>100%</b>	<b>13,66</b>	<b>100%</b>

PB = catégories de Ø 20 et 25

GB = catégories de Ø 45 à 60

BM = catégories de Ø 30 à 40

TGB = catégories de Ø 65 et +

(1) intervalle de confiance : le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle indiqué.

(2) volume bois fort total : tige + houppier + taillis

VOLUME (m³/ha) (2)	
Résineux	326
Feuillus	37
<b>Total</b>	<b>363</b>
+/- au seuil de 5% (1)	± 46

Coefficient FH (G vers V)	
Résineux	10,8
Feuillus	7,6
<b>Global</b>	<b>10,3</b>

Qualité résineux (% du volume)	
charpente	71%
palette + tritu.	29%

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

<b>Dernière coupe</b> (vol. total bois fort)	
surface parcourue :	<b>12,46 ha</b>
année martelage :	<b>2008</b>
volume résineux :	<b>327 m³</b>
volume feuillus :	<b>20 m³</b>
volume total :	<b>347 m³</b>
soit à l'hectare :	<b>28 m³ /ha</b>

<b>Dégâts de gibier sur semis</b> (0 = aucun dégât ; 5 = aucun semis viable) :	
<b>2</b>	
<b>Dégâts d'exploitation</b> (nombre d'arbres de Ø 20 à 30 sans avenir par ha)	
<b>32</b>	
<b>Végétation concurrente</b> (placettes avec présence)	
<b>27%</b>	
<b>Arbres morts sur pied</b> (estimation de la surface terrière)	
<b>0,6 m²/ha</b>	

18 placettes dont 15 en sylviculture

<b>Altitudes : 1310 - 1250 m</b>		
<b>Expositions : Toutes</b>		
<b>Unités stationnelles</b>		
(synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)	totale	syviculture
Hêtraie-sapinière drainée sur sol peu profond	5.6.3 72%	79%
Hêtraie-sapinière drainée sur sol assez profond	5.6.4 19%	21%
Vide non boisé	vnb 9%	

<b>Hauteurs</b>	
Hauteur moyenne résineux	19 m
Hauteurs moyenne feuillus	13 m
Hauteur potentielle	26 m

COMPOSITION en essences (% de la surface terrière - classe de Ø 20 et +)			
Surface en sylviculture	Tous diamètres	PB+BM	GB+TGB
Sapin pectiné	53%	74%	33%
Epicéa commun	32%	26%	39%
Hêtre	12%		23%
Erable sycomore	2%		4%
Autres Feuillus			
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

surface terrière	Tous diamètres	PB	BM	GB+TGB
<b>Résineux</b>	<b>29,9</b>	4,8	12,3	12,9
<b>Feuillus</b>	<b>4,9</b>			4,9
<b>Total</b>	<b>34,9</b>	<b>4,8</b>	<b>12,3</b>	<b>17,8</b>
+/- au seuil de 5% (1)	± 3,2	14%	35%	51%



date de réalisation : été 2013

Forêt domaniale du Vercors (Sarna - Purgatoire)	
Parcelle : <b>209</b>	Canton : Sarna
Territoire communal : La Chapelle en Vercors	
Surface totale : 12,32 ha	
Surface boisée : 12,24 ha	
Surface en sylviculture : 12,24 ha	

Régénération	absente :	29%	Stock de perches (en essences objectif) <b>136</b> brins/ha - Ø 10 à 15 cm
	présente :	35%	
	acquise :	36%	

Exploitabilité	
tracteur : 12,24 ha	autre :
câble :	non exploitable :
tracteur si création desserte :	vide non boisé : 0,08 ha

STRUCTURE	Surface en sylviculture		Surface hors sylviculture		Surface totale	
Jeunes futaies						
Futaies adultes	6,13	50%			6,13	49%
Futaies riches en GB	0,86	7%			0,86	7%
Futaies à 2 étages						
Futaies claires						
Futaies jardinées	5,25	43%			5,25	43%
Autres types boisés						
Non boisé			0,08	1%	0,08	1%
Non décrit						
<b>Total</b>	<b>12,24</b>	<b>100%</b>	<b>0,08</b>	<b>100%</b>	<b>12,32</b>	<b>100%</b>

PB = catégories de Ø 20 et 25

GB = catégories de Ø 45 à 60

BM = catégories de Ø 30 à 40

TGB = catégories de Ø 65 et +

(1) intervalle de confiance : le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle indiqué.

(2) volume bois fort total : tige + houppier + taillis

VOLUME (m³/ha) (2)	
Résineux	398
Feuillus	66
<b>Total</b>	<b>464</b>
+/- au seuil de 5% (1)	± 59

Coefficient FH (G vers V)

Résineux	12,1
Feuillus	9,4
<b>Global</b>	<b>11,6</b>

Qualité résineux (% du volume)	
charpente	64%
palette + tritu.	36%

attention résultats peu significatifs, le comptage en plein de la même parcelle donne une surface terrière de 31m²/ha

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

Dernière coupe (vol. total bois fort)	
surface parcourue :	<b>12,24 ha</b>
année martelage :	<b>2004</b>
volume résineux :	<b>312 m³</b>
volume feuillus :	<b>18 m³</b>
volume total :	<b>330 m³</b>
soit à l'hectare :	<b>27 m³/ha</b>

Dégâts de gibier sur semis (0 = aucun dégât ; 5 = aucun semis viable) :	<b>2</b>
Dégâts d'exploitation (nombre d'arbres de Ø 20 à 30 sans avenir par ha)	<b>2</b>
Végétation concurrente (placettes avec présence)	<b>21%</b>
Arbres morts sur pied (estimation de la surface terrière)	<b>0,2 m²/ha</b>

14 placettes dont 14 en sylviculture

Altitudes : 1370 - 1290 m			
Expositions : Ouest			
Unités stationnelles		surface	
(synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)			
Hêtraie-sapinière sèche	5.3	12%	13%
Hêtraie-sapinière drainée sur sol peu profond	5.6.3	58%	58%
Hêtraie-sapinière drainée sur sol assez profond	5.6.4	29%	29%
Vide non boisé	vnb	1%	

Hauteurs	
Hauteur moyenne résineux	21 m
Hauteurs moyenne feuillus	15 m
Hauteur potentielle	28 m

COMPOSITION en essences (% de la surface terrière - classe de Ø 20 et +)			
Surface en sylviculture	Tous diamètres	PB+BM	GB+TGB
Sapin pectiné	70%	95%	45%
Epicéa commun	12%	4%	21%
Hêtre	16%		31%
Erable sycomore	2%	0%	3%
Autres Feuillus	1%	1%	
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

surface terrière	Tous diamètres	PB	BM	GB+TGB
Résineux	<b>32,5</b>	4,6	14,5	13,3
Feuillus	<b>7,2</b>			6,9
<b>Total</b>	<b>39,7</b>	<b>5,0</b>	<b>14,5</b>	<b>20,2</b>
+/- au seuil de 5% (1)	± 3,9	13%	37%	51%

# Résultats de l'inventaire en plein et estimation de la production

Les tableaux des pages suivantes présentent les résultats des inventaires en plein réalisés en 1979, 1994 et 2013 sur les parcelles 204 et 209 (rappel : en 1979 et 1994 une zone plus étendue avait été inventoriée, dont les résultats sont consultables dans les précédents aménagements). Les précisions ci-dessous seront utiles pour l'interprétation des résultats :

- **surfaces parcourues** : le parcellaire avait légèrement évolué en 1994, concernant la limite entre les actuelles parcelles 202 et 204. Afin de permettre des comparaisons entre les inventaires sur des territoires identiques, les résultats de 1994 sont présentés deux fois : en tenant compte du tracé de 1979 pour des comparaisons 1979-1994, puis en tenant compte du tracé de 1994 pour des comparaisons 1994-2013.
- **volumes** : les modes de calcul utilisés sont les tarifs de cubage Algan 9 pour les résineux et Algan 6 pour les feuillus.
- **diamètre de précomptabilité** : les tiges de catégorie 15 (perches) ont été comptabilisées en 2013 pour les résineux et les feuillus, et en 1994 et 1979 pour les résineux. Elles sont mentionnées dans les tableaux pour mémoire seulement. En tout état de cause, le calcul du volume sur pied ne prend en compte que les arbres précomptables, de catégorie 20 et plus (diamètre supérieur à 17,5 cm).
- **comparaison avec les mesures relascopiques** : les tableaux comportent également un rappel de la surface terrière obtenue par placettes relascopiques, sur les parcelles concernées. Ce rappel est présenté à titre d'information, sachant que le nombre de placettes reste faible et la marge d'erreur importante.
- **calcul de la production naturelle** : les valeurs données dans les tableaux en pages suivantes sont les valeurs de chaque parcelle, obtenues par comparaison entre les inventaires

forêt: Sarna date inventaire: 1979  
 parcelle: Total surface: 28,67

diam	SAPIN (AL 9)			EPICEA (AL 9)			FEUILLUS (AL 6)						Total			% (G)	
	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G		
15	831			348													
20	1122	224	35,2	472	94	14,8	829	124	26,0				2423	443	76	25%	
25	1144	458	56,2	425	170	20,9	184	55	9,0				1753	683	86		
30	1167	700	82,5	400	240	28,3	31	16	2,2				1598	956	113		
35	1043	939	100,3	334	301	32,1	1	1	0,1				1378	1240	133	56%	
40	736	957	92,5	210	273	26,4	1	1	0,1				947	1231	119		
45	372	632	59,2	101	172	16,1							473	804	75	20%	
50	135	297	26,5	29	64	5,7							164	361	32		
55	53	148	12,6	6	17	1,4							59	165	14		
60	15	51	4,2	3	10	0,8							18	61	5		
65	6	25	2,0	1	4	0,3							7	29	2		
70																	
75																	
80																	
85																	
90																	
95																	
100																	
TOTAL	5793	4431	471	1981	1345	147	1046	197	37				8820	5973	656		
TOTAL / HA	202	155	16	69	47	5	36	7	1				308	208	23		

%	72%			22%			6%					
Vu	0,76			0,68			0,19			0,68		
Dg	32			31			21			31		

forêt: Sarna date inventaire: 1994  
 parcelle: Total tracé de 1979 surface: 28,67

diam	SAPIN (AL 9)			EPICEA (AL 9)			HETRE (AL 6)			ERABLE et div (AL 6)			Total			% (G)
	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	
15	1187			538												
20	932	186	29,3	415	83	13,0	649	97	20,4	104	16	3,3	2100	382	66	25%
25	885	354	43,4	394	158	19,3	396	119	19,4	35	11	1,7	1710	641	84	
30	901	541	63,7	324	194	22,9	134	67	9,5	12	6	0,8	1371	808	97	
35	824	742	79,3	271	244	26,1	22	18	2,1	2	2	0,2	1119	1005	108	52%
40	638	829	80,2	195	254	24,5	1	1	0,1				834	1084	105	
45	392	666	62,3	102	173	16,2	1	1	0,2				495	841	79	23%
50	162	356	31,8	36	79	7,1							198	436	39	
55	53	148	12,6	7	20	1,7							60	168	14	
60	7	24	2,0										7	24	2	
65	1	4	0,3										1	4	0	
70																
75																
80																
85																
90																
95																
100																
TOTAL	4795	3851	405	1744	1205	131	1203	303	52	153	34	6	7895	5393	593	
TOTAL / HA	167	134	14	61	42	5	42	11	2	5	1	0	275	188	21	

%	68%			22%			9%			1%					
Vu	0,80			0,69			0,25			0,22			0,68		
Dg	33			31			23			22			31		

forêt: Sarna date inventaire: 1994  
 parcelle: Total tracé de 1994 surface: 20,48

diam	SAPIN (AL 9)			EPICEA (AL 9)			HETRE (AL 6)			ERABLE et div (AL 6)			Total			% (G)	
	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G		
15	740			305													
20	576	115	18,1	259	52	8,1	294	44	9,2	73	11	2,3	1202	222	38	21%	
25	604	242	29,6	288	115	14,1	148	44	7,3	20	6	1,0	1060	407	52		
30	683	410	48,3	246	148	17,4	62	31	4,4	5	3	0,4	996	591	70		
35	634	571	61,0	210	189	20,2	12	10	1,2	1	1	0,1	857	770	82	54%	
40	510	663	64,1	156	203	19,6	1	1	0,1				667	867	84		
45	326	554	51,8	86	146	13,7							412	700	66	25%	
50	133	293	26,1	28	62	5,5							161	354	32		
55	48	134	11,4	7	20	1,7							55	154	13		
60	4	14	1,1										4	14	1		
65																	
70																	
75																	
80																	
85																	
90																	
95																	
100																	
TOTAL	3518	2995	312	1280	934	100	517	130	22	99	20	4	5414	4079	438		
TOTAL / HA	172	146	15	63	46	5	25	6	1	5	1	0	264	199	21		

%	71%			23%			5%			1%					
Vu	0,85			0,73			0,25			0,20			0,75		
Dg	34			32			23			22			32		

Récolte		Résineux	Feuillus	Total
	1979 - 1994 (15 ans)	V amgt	2748	106
V /an		183	7	190
V /ha		96	4	100
V /ha/an		6,39	0,25	6,64

Production		Résineux	Feuillus	Total
	1979 - 1994	V amgt	2028	246
V /an		135	16	152
V /ha		71	9	79
V /ha/an		4,72	0,57	5,29

forêt: Sarna  
parcelle: **Total**

date inventaire: **2013**  
surface: 20,48

pour  
mémoire

diam	SAPIN (AL 9)			EPICEA (AL 9)			HETRE (AL 6)			ERABLE et div (AL 6)			Total				
	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	% (G)	
15				227						400			356			1610	
20	550	110	17,3	211	42	6,6	330	50	10,4	230	35	7,2	1321	236	42	14%	
25	458	183	22,5	204	82	10,0	235	71	11,5	66	20	3,2	963	355	47		
30	507	304	35,8	212	127	15,0	134	67	9,5	20	10	1,4	873	508	62		
35	547	492	52,6	195	176	18,8	64	51	6,2	11	9	1,1	817	728	79	38%	
40	510	663	64,1	205	267	25,8	17	19	2,1	1	1	0,1	733	949	92		
45	483	821	76,8	155	264	24,7	5	7	0,8				643	1092	102		
50	361	794	70,9	85	187	16,7	1	2	0,2				447	983	88		
55	201	563	47,8	57	160	13,5							258	722	61		
60	92	313	26,0	16	54	4,5							108	367	31		
65	30	123	10,0	4	16	1,3							34	139	11		
70	2	10	0,8	1	5	0,4							3	14	1		
75	1	6	0,4										1	6	0	48%	
80																	
85																	
90																	
95																	
100																	
TOTAL	3742	4382	425	1345	1379	137	786	266	41	328	74	13	6201	6100	616		
TOTAL / HA	183	214	21	66	67	7	38	13	2	16	4	1	303	298	30		

Inventaire relascopique
G
(21 placettes)
12%
37%
51%
36 m <sup>2</sup> ± 3,5

%	69%			22%			7%			2%					
Vu	1,17			1,03			0,34			0,23			0,98		
Dg		38			36			26			23			36	

Récolte		Résineux	Feuillus	Total
	1994 - 2013 (19 ans)	V amgt	499	18
V /an		26	1	27
V /ha		24	1	25
V /ha/an		1,28	0,05	1,33

Production		Résineux	Feuillus	Total
	1994 - 2013	V amgt	2331	207
V /an		123	11	134
V /ha		114	10	124
V /ha/an		5,99	0,53	6,52

Production		Résineux	Feuillus	Total
	1979 - 2013 (vol amgt)	V / ha	200	14
V /ha /an		5,88	0,42	6,30

forêt: Sarna

date inventaire: 1979

parcelle: 4

surface: 16,35

diam	SAPIN (AL 9)			EPICEA (AL 9)			FEUILLUS (AL 6)			Total			% (G)			
	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G				
15	831			348												
20	703	141	22,1	216	43	6,8	496	74	15,6				1415	258	44	27%
25	694	278	34,1	200	80	9,8	90	27	4,4				984	385	48	
30	649	389	45,9	187	112	13,2	14	7	1,0				850	509	60	
35	517	465	49,7	180	162	17,3							697	627	67	54%
40	360	468	45,2	98	127	12,3	1	1	0,1				459	597	58	
45	173	294	27,5	61	104	9,7							234	398	37	
50	57	125	11,2	17	37	3,3							74	163	15	19%
55	30	84	7,1	4	11	1,0							34	95	8	
60	13	44	3,7	1	3	0,3							14	48	4	
65	5	21	1,7	1	4	0,3							6	25	2	
70																
75																
80																
85																
90																
95																
100																
TOTAL	3201	2309	248	965	685	74	601	110	21				4767	3103	343	
TOTAL / HA	196	141	15	59	42	5	37	7	1				292	190	21	

%		72%		22%		6%			
Vu	0,72		0,71		0,18		0,65		
Dg		31		31		21		30	

forêt: Sarna

date inventaire: 1994

parcelle: 4

tracé de 1979

surface: 16,35

diam	SAPIN (AL 9)			EPICEA (AL 9)			HETRE (AL 6)			ERABLE et div (AL 6)			Total			% (G)
	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	
15	760			343												
20	621	124	19,5	255	51	8,0	447	67	14,0	46	7	1,4	1369	249	43	30%
25	576	230	28,3	197	79	9,7	292	88	14,3	20	6	1,0	1085	403	53	
30	557	334	39,4	154	92	10,9	78	39	5,5	9	5	0,6	798	470	56	
35	457	411	44,0	129	116	12,4	10	8	1,0	1	1	0,1	597	536	57	51%
40	313	407	39,3	102	133	12,8							415	540	52	
45	180	306	28,6	48	82	7,6	1	1	0,2				229	389	36	
50	72	158	14,1	25	55	4,9							97	213	19	19%
55	23	64	5,5	3	8	0,7							26	73	6	
60	3	10	0,8										3	10	1	
65	1	4	0,3										1	4	0	
70																
75																
80																
85																
90																
95																
100																
TOTAL	2803	2050	220	913	616	67	828	203	35	76	18	3	4620	2887	325	
TOTAL / HA	171	125	13	56	38	4	51	12	2	5	1	0	283	177	20	

%		68%		21%		11%		1%	
Vu	0,73		0,67		0,25		0,24		0,62
Dg		32		31		23		23	30

forêt: Sarna date inventaire: 1994  
 parcelle: 4 tracé de 1994 surface: 8,16

diam	SAPIN (AL 9)			EPICEA (AL 9)			HETRE (AL 6)			ERABLE et div (AL 6)			Total			
	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	% (G)
15	313			110												
20	265	53	8,3	99	20	3,1	92	14	2,9	15	2	0,5	471	89	15	21%
25	295	118	14,5	91	36	4,5	44	13	2,2	5	2	0,2	435	169	21	
30	339	203	24,0	76	46	5,4	6	3	0,4	2	1	0,1	423	253	30	
35	267	240	25,7	68	61	6,5							335	302	32	55%
40	185	241	23,2	63	82	7,9							248	322	31	
45	114	194	18,1	32	54	5,1							146	248	23	24%
50	43	95	8,4	17	37	3,3							60	132	12	
55	18	50	4,3	3	8	0,7							21	59	5	
60																
65																
70																
75																
80																
85																
90																
95																
100																
TOTAL	1526	1194	127	449	345	37	142	30	5	22	5	1	2139	1574	169	
TOTAL / HA	187	146	16	55	42	4	17	4	1	3	1	0	262	193	21	

%	75%			22%			3%			1%						
Vu	0,78			0,77			0,21			0,22			0,74			
Dg	32			32			22			22			32			

Récolte		Résineux	Feuillus	Total
	1979 - 1994 (15 ans)	V amgt	1415	37
V /an		94	2	97
V /ha		87	2	89
V /ha/an		5,77	0,15	5,92

Production		Résineux	Feuillus	Total
	1979 - 1994	V amgt	1087	149
V /an		72	10	82
V /ha		67	9	76
V /ha/an		4,43	0,61	5,04

forêt: Sarna  
parcelle: 204

date inventaire: 2013

surface: 8,16

pour  
mémoire

diam	SAPIN (AL 9)			EPICEA (AL 9)			HETRE (AL 6)			ERABLE et div (AL 6)			Total			% (G)
	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	
15	256			71			169			114			610			
20	262	52	8,2	77	15	2,4	145	22	4,6	64	10	2,0	548	99	17	15%
25	219	88	10,8	65	26	3,2	77	23	3,8	13	4	0,6	374	141	18	
30	247	148	17,5	61	37	4,3	34	17	2,4	4	2	0,3	346	204	24	
35	269	242	25,9	79	71	7,6	10	8	1,0	3	2	0,3	361	324	35	40%
40	209	272	26,3	67	87	8,4	2	2	0,3				278	361	35	
45	187	318	29,7	63	107	10,0							250	425	40	45%
50	122	268	24,0	29	64	5,7							151	332	30	
55	66	185	15,7	17	48	4,0							83	232	20	
60	26	88	7,4	11	37	3,1							37	126	10	
65	13	53	4,3	2	8	0,7							15	62	5	
70	1	5	0,4										1	5	0	
75																
80																
85																
90																
95																
100																
TOTAL	1621	1720	170	471	500	49	268	72	12	84	18	3	2444	2310	235	
TOTAL / HA	199	211	21	58	61	6	33	9	1	10	2	0	300	283	29	

Inventaire relascopique
G
(7 placettes)
12%
39%
49%
30 m <sup>2</sup> ± 3,7

%	72%	21%	5%	1%
Vu	1,06	1,06	0,27	0,21
Dg	37	37	24	22
				35

Récolte		Résineux	Feuillus	Total
	1994 - 2013 (19 ans)	V amgt	187	5
V /an		10	0	10
V /ha		23	1	24
V /ha/an		1,21	0,03	1,24

Production		Résineux	Feuillus	Total
	1994 - 2013	V amgt	868	60
V /an		46	3	49
V /ha		106	7	114
V /ha/an		5,60	0,39	5,99

Production		Résineux	Feuillus	Total
	1979 - 2013 (vol amgt)	V / ha	198	7
V /ha /an		5,84	0,21	6,05



forêt: Sarna  
 parcelle: 9

date inventaire: 1979  
 surface: 12,32

diam	SAPIN (AL 9)			EPICEA (AL 9)			FEUILLUS (AL 6)						Total			
	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	% (G)
15																
20	419	84	13,2	256	51	8,0	333	50	10,5				1008	185	32	22%
25	450	180	22,1	225	90	11,0	94	28	4,6				769	298	38	
30	518	311	36,6	213	128	15,1	17	9	1,2				748	447	53	58%
35	526	473	50,6	154	139	14,8	1	1	0,1				681	613	66	
40	376	489	47,2	112	146	14,1							488	634	61	20%
45	199	338	31,6	40	68	6,4							239	406	38	
50	78	172	15,3	12	26	2,4							90	198	18	
55	23	64	5,5	2	6	0,5							25	70	6	
60	2	7	0,6	2	7	0,6							4	14	1	
65	1	4	0,3										1	4	0	
70																
75																
80																
85																
90																
95																
100																
TOTAL	2592	2122	223	1016	660	73	445	87	16				4053	2869	312	
TOTAL / HA	210	172	18	82	54	6	36	7	1				329	233	25	

%		71%			23%			5%								
Vu		0,82			0,65			0,20					0,71			
Dg			33			30			22						31	

forêt: Sarna  
parcelle: 9

date inventaire: 1994

surface: 12,32

diam	SAPIN (AL 9)			EPICEA (AL 9)			HETRE (AL 6)			ERABLE et div (AL 6)			Total			
	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	% (G)
15	427			195												
20	311	62	9,8	160	32	5,0	202	30	6,3	58	9	1,8	731	133	23	20%
25	309	124	15,2	197	79	9,7	104	31	5,1	15	5	0,7	625	238	31	
30	344	206	24,3	170	102	12,0	56	28	4,0	3	2	0,2	573	338	41	
35	367	330	35,3	142	128	13,7	12	10	1,2	1	1	0,1	522	469	50	53%
40	325	423	40,8	93	121	11,7	1	1	0,1				419	545	53	
45	212	360	33,7	54	92	8,6							266	452	42	27%
50	90	198	17,7	11	24	2,2							101	222	20	
55	30	84	7,1	4	11	1,0							34	95	8	
60	4	14	1,1										4	14	1	
65																
70																
75																
80																
85																
90																
95																
100																
TOTAL	1992	1801	185	831	589	64	375	100	17	77	16	3	3275	2505	268	
TOTAL / HA	162	146	15	67	48	5	30	8	1	6	1	0	266	203	22	

%	69%			24%			6%			1%						
Vu	0,90			0,71			0,27			0,20			0,77			
Dg	34			31			24			22			32			

Récolte		Résineux	Feuillus	Total
	1979 - 1994 (15 ans)	V amgt	1333	69
V /an		89	5	93
V /ha		108	6	114
V /ha/an		7,21	0,37	7,59

Production		Résineux	Feuillus	Total
	1979 - 1994	V amgt	941	97
V /an		63	6	69
V /ha		76	8	84
V /ha/an		5,09	0,53	5,62

forêt: Sarna  
parcelle: 209

date inventaire: 2013

surface: 12,32

pour  
mémoire

diam	SAPIN (AL 9)			EPICEA (AL 9)			HETRE (AL 6)			ERABLE et div (AL 6)			Total			
	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	% (G)
15	371			156			231			242			1000			
20	288	58	9,0	134	27	4,2	185	28	5,8	166	25	5,2	773	137	24	14%
25	239	96	11,7	139	56	6,8	158	47	7,8	53	16	2,6	589	215	29	
30	260	156	18,4	151	91	10,7	100	50	7,1	16	8	1,1	527	305	37	36%
35	278	250	26,7	116	104	11,2	54	43	5,2	8	6	0,8	456	404	44	
40	301	391	37,8	138	179	17,3	15	17	1,9	1	1	0,1	455	588	57	
45	296	503	47,1	92	156	14,6	5	7	0,8				393	667	63	
50	239	526	46,9	56	123	11,0	1	2	0,2				296	651	58	
55	135	378	32,1	40	112	9,5							175	490	42	
60	66	224	18,7	5	17	1,4							71	241	20	
65	17	70	5,6	2	8	0,7							19	78	6	
70	1	5	0,4	1	5	0,4							2	10	1	
75	1	6	0,4										1	6	0	
80																
85																
90																
95																
100																
TOTAL	2121	2662	255	874	878	88	518	194	29	244	56	10	3757	3791	381	
TOTAL / HA	172	216	21	71	71	7	42	16	2	20	5	1	305	308	31	
%			67%			23%			8%			3%				
Vu		1,26			1,01			0,37			0,23			1,01		
Dg			39			36			27			23			36	

Inventaire relascopique
G
(14 placettes)
13%
36%
51%
40 m <sup>2</sup> ± 3,9

Récolte		Résineux	Feuillus	Total
	1994 - 2013 (19 ans)	V amgt	312	13
	V /an	16	1	17
	V /ha	25	1	26
	V /ha/an	1,33	0,06	1,39

Production		Résineux	Feuillus	Total
	1994 - 2013	V amgt	1463	147
	V /an	77	8	85
	V /ha	119	12	131
	V /ha/an	6,25	0,63	6,88

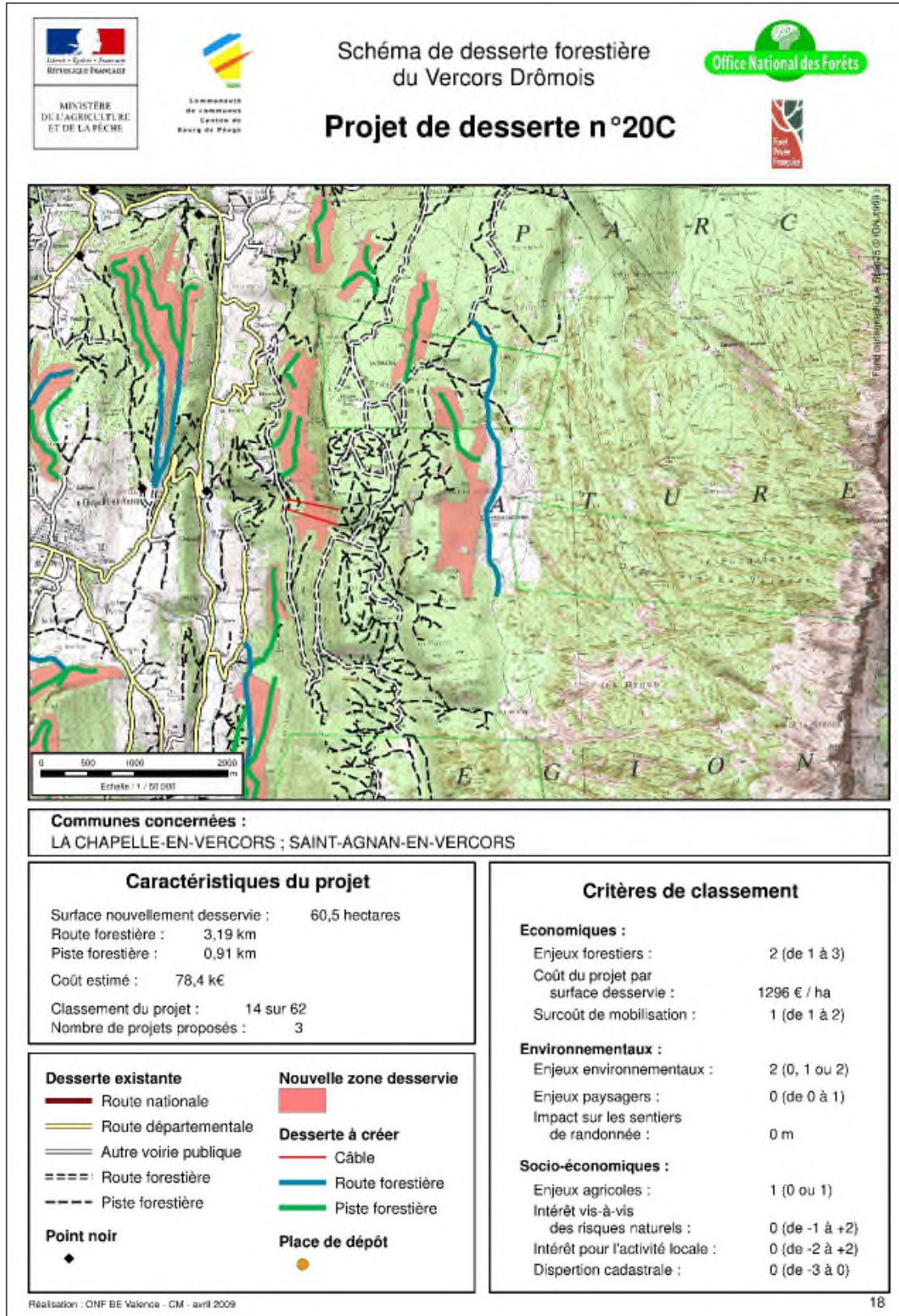
Production		Résineux	Feuillus	Total
	1979 - 2013 (vol amgt)	V / ha	195	20
	V /ha /an	5,74	0,58	6,32

# ANNEXE 7 -

## Bilan des coupes 1995 - 2014

Parcelle	Série	Prévision Aménagement				Réalisation						Observations		
		Année prévue	Surf. Coupe	VPR (m³)	V / HA	Année martelage	Surf. coupe (ha)	V b fort R	V b fort F	V b fort tot	V / HA tot (m³/ha)		V réalisé / prévu	
		1995	pas de coupe prévue											
5	1	1996	8,20	683	83	1996	8,20	632	5	637	78	-7%		
6		1997	7,90	553	70	1997	7,90	318	10	328	41	-41%		
8		1998	13,50	616	46	1998	13,50	488	37	525	39	-16%		
3		2000	14,60	321	22	2001	14,60	272	10	282	19	-13%		
2		2001	9,00	354	39	2003	9,00	188	48	236	26	-37%		
4		2002	7,00	402	57	2003	7,00	187	7	194	28	-52%		
9		2003	12,40	710	57	2004	12,40	312	18	330	27	-54%		
7		2004	18,10	941	52	2004	15,00	292	11	303	20	-68%		
5		2006	8,20	683	83	2005	8,00	323	0	323	40	-53%		
6		2007	7,90	553	70	2006	7,90	239	0	239	30	-57%		
8		2008	13,50	616	46	2008	12,00	327	20	347	29	-44%		
3		2010	14,60	321	22	Annulée							Vol. insuffisant / trop jeune	
2		2011	9,00	354	39	Annulée							Vol. insuffisant / trop jeune	
4		2012	7,00	402	57	Repoussée							Martelée sur l'exercice 2015	
9	2013	12,40	710	57	Repoussée							Reportée à l'aménagement suivant		
7	2014	18,10	941	52	Annulée							Vol. insuffisant / trop jeune		
1	2	2000	8,00	528	66	2000	8,00	229		229	29	-57%	Coupe assise par surface	
10		2005	9,00	594	66	Annulée							Faible valeur des bois	
11		2010	6,50	429	66	2010	3,00	0	90	90	30	-85%		
12		2010	3,50	231	66	Annulée							Volume insuffisant	
Toutes	1					1995 - 2005		154	10	164			PA (d'après bilan mi-parcours)	
Toutes	1					2005 - 2014		126	8	134			PA (par extrapolation)	
<b>Total hors P.A.</b>								3 807	254	4 061				
<b>TOTAL</b>			208	10 942	53		127	4 087	273	4 360	34	39%		
Tot. /an			10,4	547			6,3			218				

# Fiche du Schéma de Desserte du Vercors



**TABLEAU DE BORD  
"ONGULES-ENVIRONNEMENT"**

**DROME / HAUTS PLATEAUX DU VERCORS**

**Cerf, Chevreuil, Chamois**

**2001-2012**

**ONCFS**  
CNERA Cervidés-Sanglier<sup>1</sup> et Faune de Montagne<sup>2</sup>  
Thierry Chevrier<sup>1</sup>, Mathieu Garel<sup>2</sup>, Maryline Pellerin<sup>1</sup> et Jacques Michallet<sup>1</sup>

Credits photos : Bernard Beillon, Thierry Chevrier ONCFS, Nathan Daumergue

Observatoire de la Biodiversité  
Office National des Forêts  
Fédération Française des Chasseurs  
Office National des Forêts



## SYNTHESE

### HAUTS PLATEAUX DU VERCORS 2001-2012



Forêts : 15 794 ha  
SAU : 3 568 ha  
Total : 19 362 ha

**Abondance**  
IKP, IN

**Performance**  
Masse corporelle

**Pression**  
multi spécifique  
IA Sapin, IC

**Etat d'équilibre**

**Fiabilité des suivis**

	CERF		CHEVREUIL		CHAMOIS	
	2001-2012	2010-2012	2001-2012	2010-2012	2001-2012	2010-2012
Abondance	↗	↘	↘	↘	↘	→
Performance	→	→	→	→	?	?
Pression			↗			
Etat d'équilibre	↘					
Fiabilité des suivis	++		++		+	

STABILISATION

### Interprétation

L'état d'équilibre biologique entre les populations de Cerf, de Chevreuil et de Chamois et leur environnement s'est stabilisé au cours des 12 dernières années.

Cette situation nécessite donc une certaine vigilance vis-à-vis des 3 espèces.

Les populations des 3 espèces d'ongulés se sont stabilisées entre 2001 et 2012. Au cours des 6 dernières années, la pression des ongulés sur la végétation forestière en général s'est accentuée.

### Plan de chasse

Réalisation moyenne 2010-2012	CERF	CHEVREUIL	CHAMOIS			
	95 ↗	150 ↘	29 ↘			
Objectifs population / pression	Propositions annuelles minimum (quantitatif / qualitatif) au titre du plan de chasse triennal 2014-2016					
↘	> 120	Adultes Femelles	> 190	Adultes	> 60	Adultes Femelles
→	[80-100]	Jeunes > Adultes	[140-170]	Jeunes > Adultes	[20-40]	Jeunes > Adultes
↗	< 70	Jeunes	< 130	Jeunes	< 15	Jeunes



Tableau de bord "Ongulés-Environnement"

2001-2012

Vercors HP

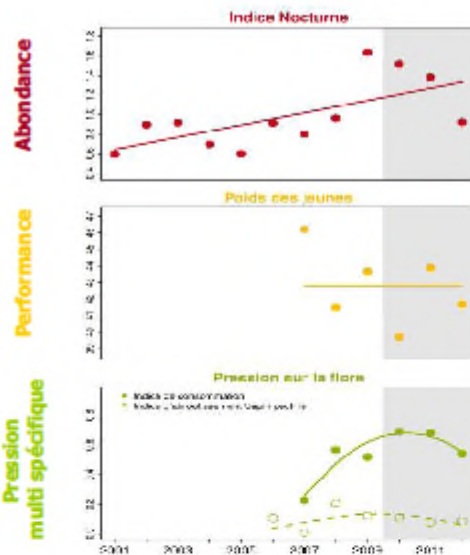
- 2 -



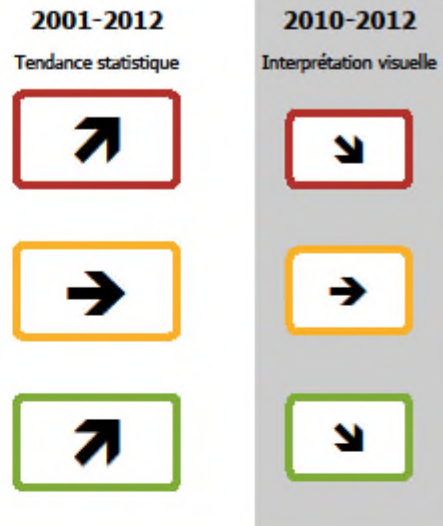
# CERF

## HAUTS PLATEAUX DU VERCORS

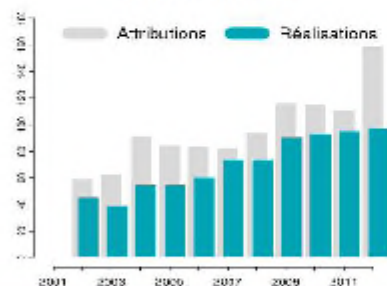
### Indicateurs



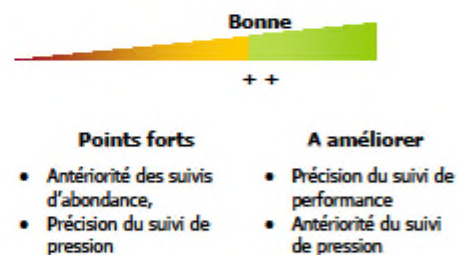
### Variations



### Prélèvements



### Fiabilité



### Etat d'équilibre

#### STABILISATION

L'indice nocturne traduit une augmentation de l'abondance de la population de Cerf entre 2001 et 2012. Toutefois, elle tend à diminuer au cours des 4 dernières années.

En parallèle, la condition physique des animaux est restée stable au cours des 6 dernières années.

La pression des ongulés sur la végétation forestière s'est intensifiée au cours des 6 dernières années, alors qu'elle s'est stabilisée pour le sapin pectiné.

Au cours des 3 dernières années, la pression des ongulés tend à diminuer sur l'ensemble de la végétation forestière, en particulier sur le sapin pectiné.



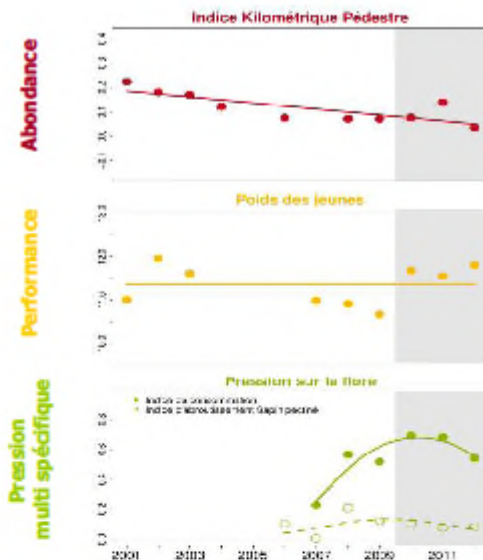




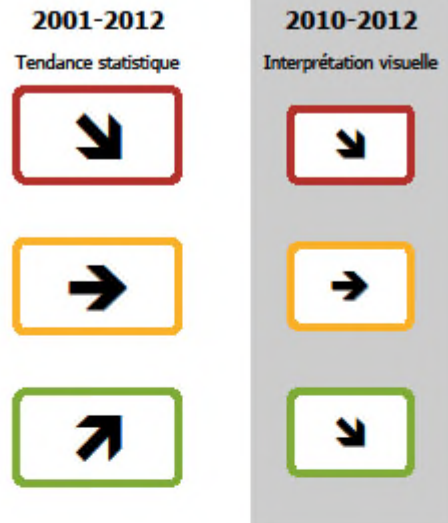
# CHEVREUIL

## HAUTS PLATEAUX DU VERCORS

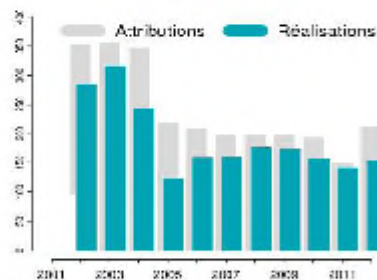
### Indicateurs



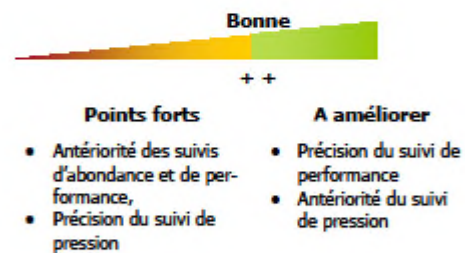
### Variations



### Prélèvements



### Fiabilité



### Etat d'équilibre

#### STABILISATION

L'abondance de la population de Chevreuil a diminuée pour l'ensemble de la période.

Dans le même temps, la condition physique des chevrillards s'est stabilisée.

La pression des ongulés sur la végétation forestière s'est intensifiée au cours des 6 dernières années, alors qu'elle s'est stabilisée pour le sapin pectiné.

Au cours des 3 dernières années, la pression des ongulés tend à diminuer sur l'ensemble de la végétation forestière, en particulier sur le sapin pectiné.

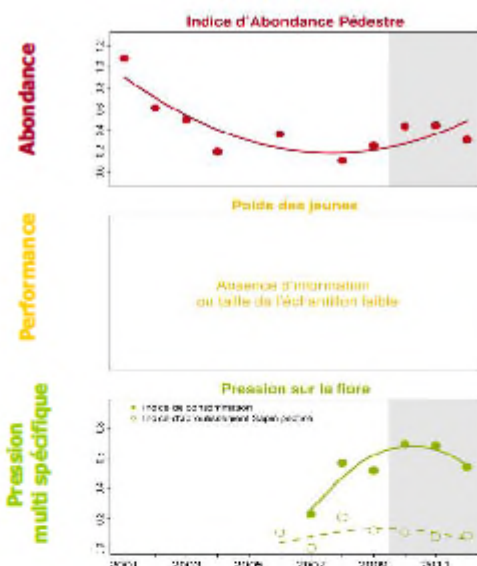




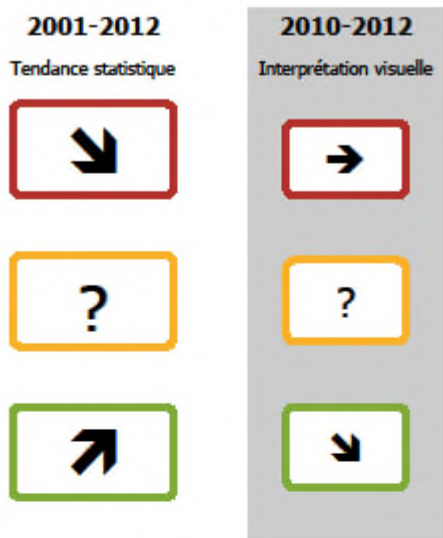
# CHAMOIS

## HAUTS PLATEAUX DU VERCORS

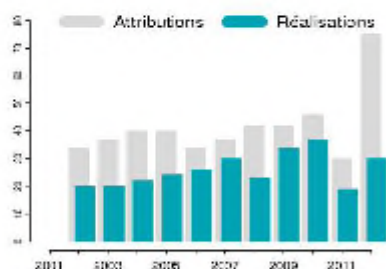
### Indicateurs



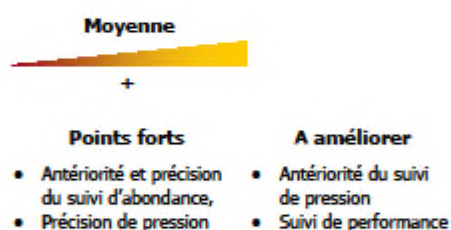
### Variations



### Prélèvements



### Fiabilité



### Etat d'équilibre

#### STABILISATION

L'abondance de la population de chamois a diminuée pour l'ensemble de la période. Toutefois l'indice d'abondance pédestre semble se stabiliser au cours des 3 dernières années.

A l'avenir, ces informations seront complétées par le suivi pondéral des faons dont l'échantillon de données est trop faible pour l'instant.

La pression des ongulés sur la végétation forestière s'est intensifiée au cours des 6 dernières années, alors qu'elle s'est stabilisée pour le sapin pectiné.





Au cours des 3 dernières années, la pression des ongulés tend à diminuer sur l'ensemble de la végétation forestière, en particulier sur le sapin pectiné.



# ANNEXES

## HAUTS PLATEAUX DU VERCORS

### Historique

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>CERF</b>												
												
Attributions	x	59	62	91	84	83	82	94	116	115	110	159
Réalisations	x	45	39	54	54	60	73	73	90	93	95	97
Taux Réalisation	x	76,27	62,9	59,34	64,29	72,29	89,02	77,66	77,59	80,87	86,36	61,01
Indice Nocturne	0,59	0,9	0,92	0,69	0,6	0,91	0,8	0,96	1,64	1,52	1,38	0,92
Poids des jeunes	x	x	x	x	x	x	46,2	41,5	43,68	39,68	43,91	41,68
<b>CHEVREUIL</b>												
												
Attributions	50	353	355	347	219	209	198	198	198	193	149	212
Réalisations	29	285	315	244	123	160	161	177	174	157	141	152
Taux Réalisation	58	80,74	88,73	70,32	56,16	76,56	81,31	89,39	87,88	81,35	94,63	71,7
Indice Nocturne	0,22	0,18	0,17	0,12	x	0,08	x	0,07	0,07	0,08	0,14	0,04
Poids des jeunes	11,01	11,96	11,61	NA	x	NA	10,99	10,91	10,67	11,69	11,56	11,81
<b>CHAMOIS</b>												
												
Attributions	0	34	37	40	40	34	37	42	42	46	30	75
Réalisations	0	20	20	22	24	26	30	23	34	37	19	30
Taux Réalisation	x	58,82	54,05	55	60	76,47	81,08	54,76	80,95	80,43	63,33	40
Indice Abondance	1,08	0,61	0,5	0,19	x	0,36	x	0,11	0,25	0,44	0,44	0,31
Poids des jeunes	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>PRESSION</b>												
												
Indice Consommation	x	x	x	x	x	x	0,23	0,57	0,52	0,69	0,68	0,54
Indice Abroutissement sapin pectiné	x	x	x	x	x	0,11	0,01	0,21	0,12	0,11	0,08	0,09



ZI de Mayencin, 5 allée de Bethléem 38610 Gières - courriel : [ogfh@ogfh.org](mailto:ogfh@ogfh.org) - internet : [www.oncfs.gouv.fr/ogfh](http://www.oncfs.gouv.fr/ogfh)

## Membres



## Instances associées



## Autres partenaires

**Parcs Naturels Régionaux :** Queyras, Monts d'Ardèche

**Chambres d'Agriculture :** Hautes-Alpes, Savoie, Haute-Savoie, Loire

**Organismes scientifiques et universitaires :** IRSTEA, LEICA Chambéry et Grenoble, LBBE Lyon, Agro-Paris-Tech, LEGTA Noirétable, LEGTA Poisy, MFR Mondy, Université Joseph Fourier Grenoble, Université Lyon 1, Université Saint-Etienne

**Associations Naturalistes :** ASTERS, AVENIR, CPNS, LPO Drôme, REFORA

**Groupeements d'Intérêts Cynégétiques et Groupeements de Sylviculteurs des territoires de référence**



### Bilan de la consultation des communes de situation

Mairie de la Chapelle en Vercors – vendredi 23 janvier 2015 à 17h.

**Organismes et personnes invités :**

Commune de la Chapelle en Vercors  
Commune de Saint Andéol  
Communauté de Communes de Vercors  
Conservateur de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors  
Adjudicataire du lot de chasse  
Bénéficiaire de la convention de pâturage de Darbounouse

**Présents :**

Commune de la Chapelle en Vercors  
ACCA de la Chapelle en Vercors  
Au titre de l'ONF : l'Agent Patrimonial, le Responsable d'UT et l'aménagiste.

**Excusés :**

Conservateur de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors  
Bénéficiaire de la convention de pâturage de Darbounouse



**Compte-rendu :**

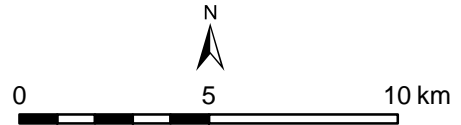
La réunion s'est déroulée dans une ambiance conviviale et sereine.

L'ONF a présenté la démarche de gestion durable des forêts, et plus particulièrement la démarche d'aménagement, avant de détailler le contenu de l'aménagement de la forêt domaniale de Sarna - Purgatoire.

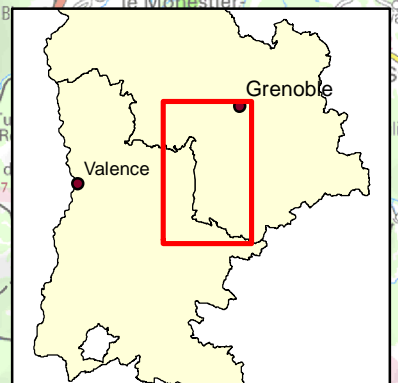
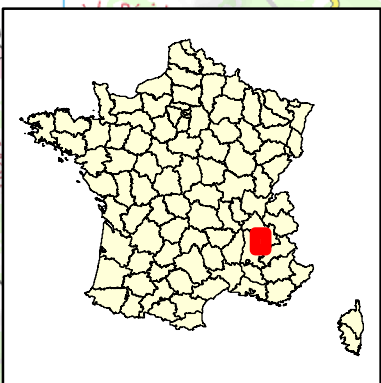
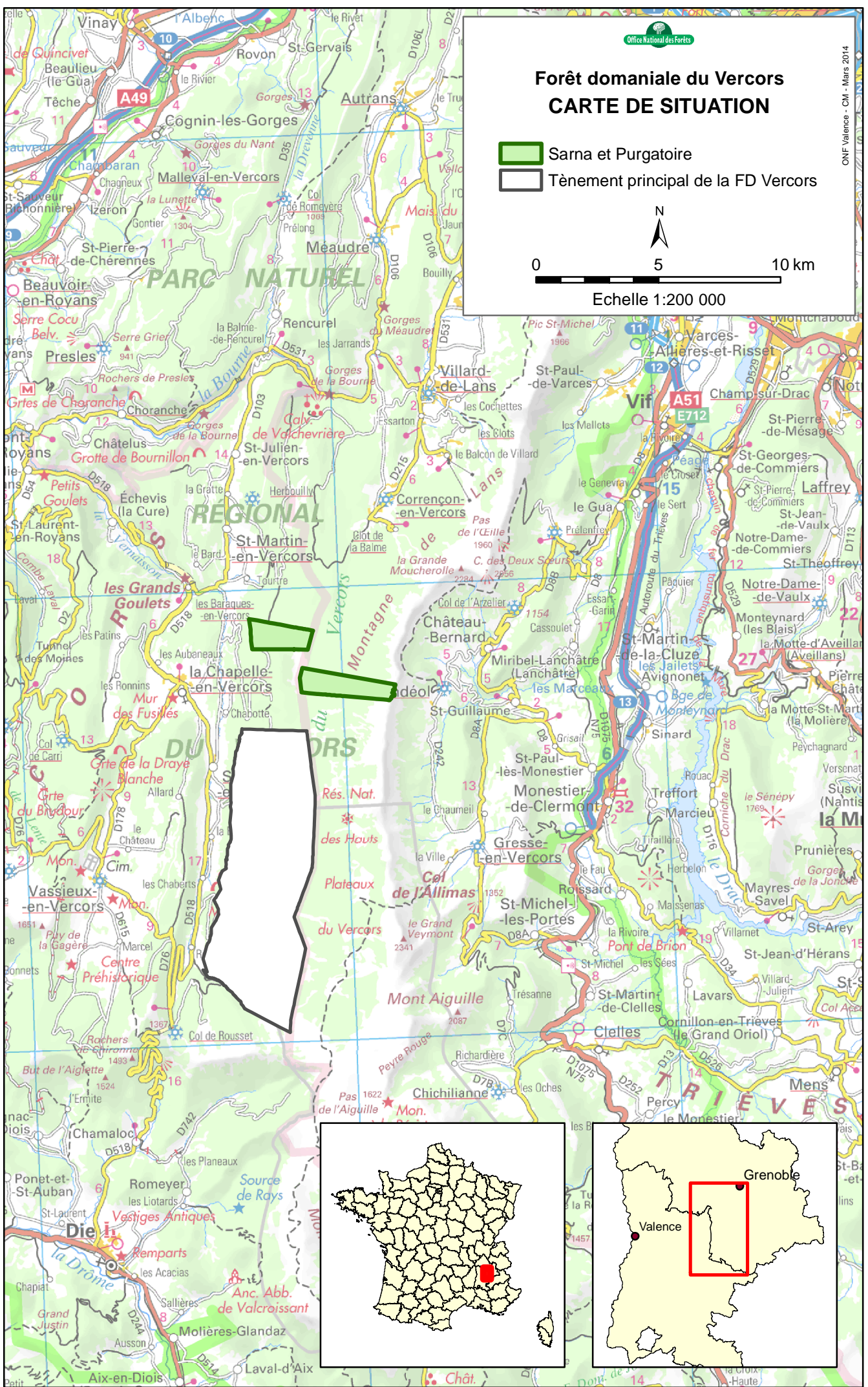
A l'issue de cet exposé, les participants se sont montrés intéressés et n'ont pas formulé de remarque particulière.

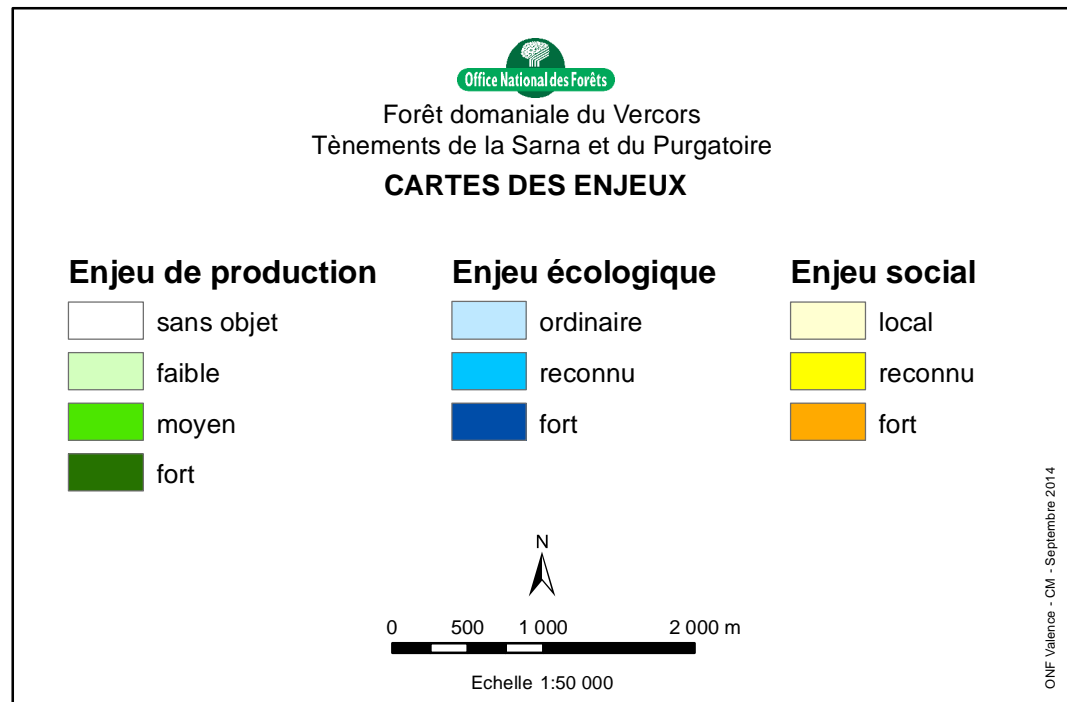
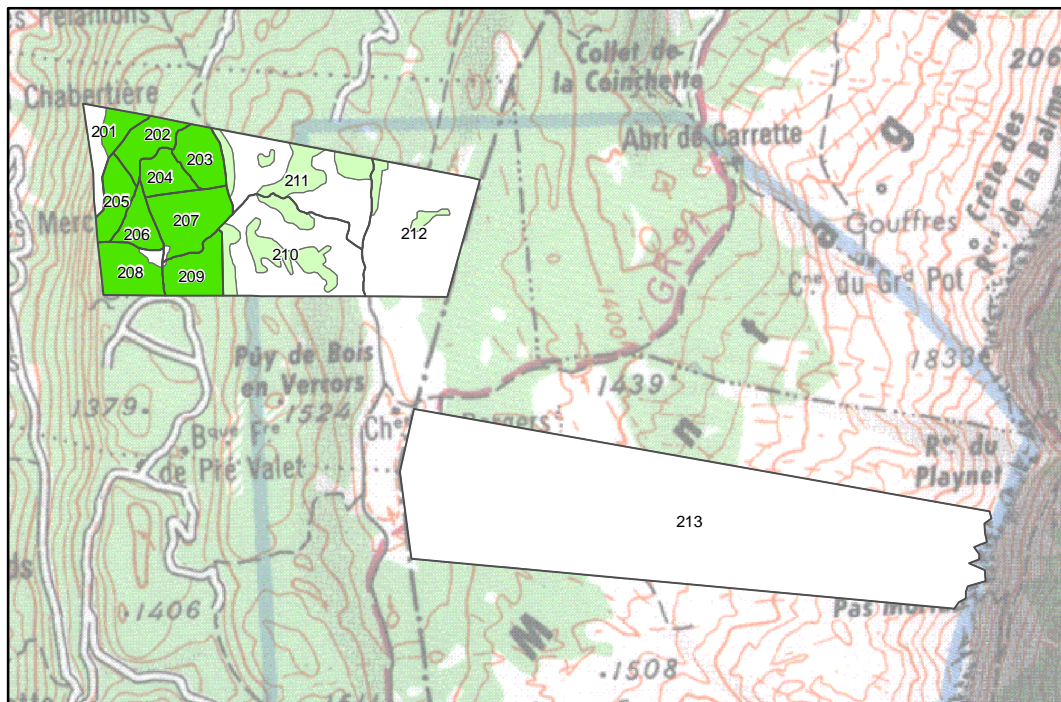
# Forêt domaniale du Vercors CARTE DE SITUATION

-  Sarna et Purgatoire
-  Tènement principal de la FD Vercors

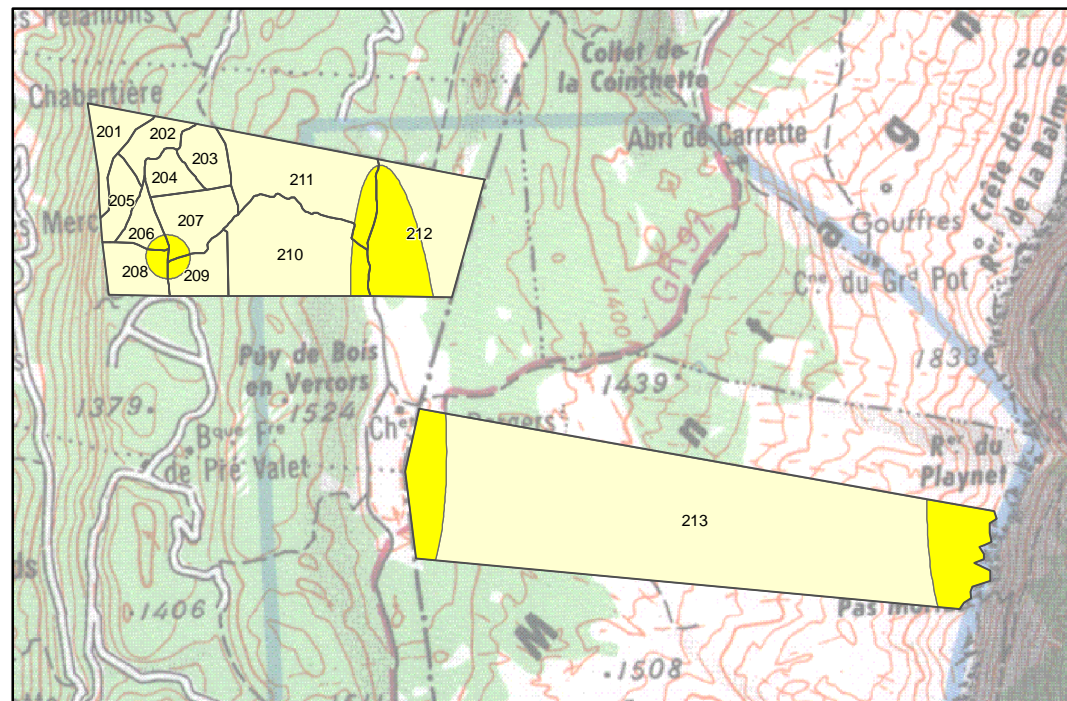
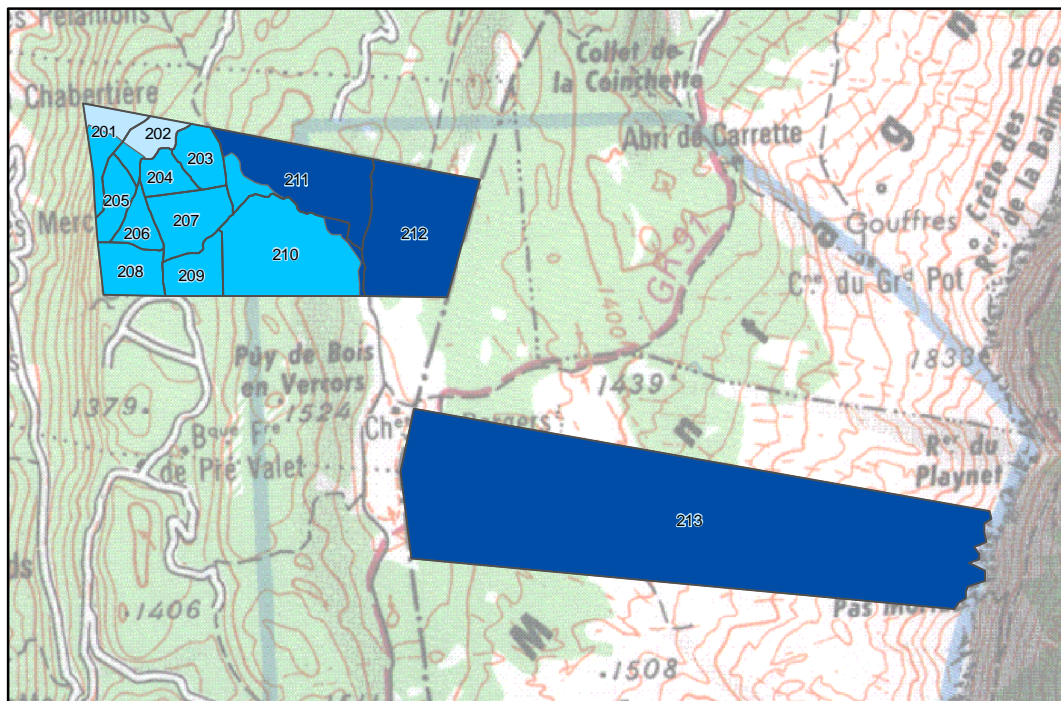


Echelle 1:200 000





ONF Valence - CM - Septembre 2014

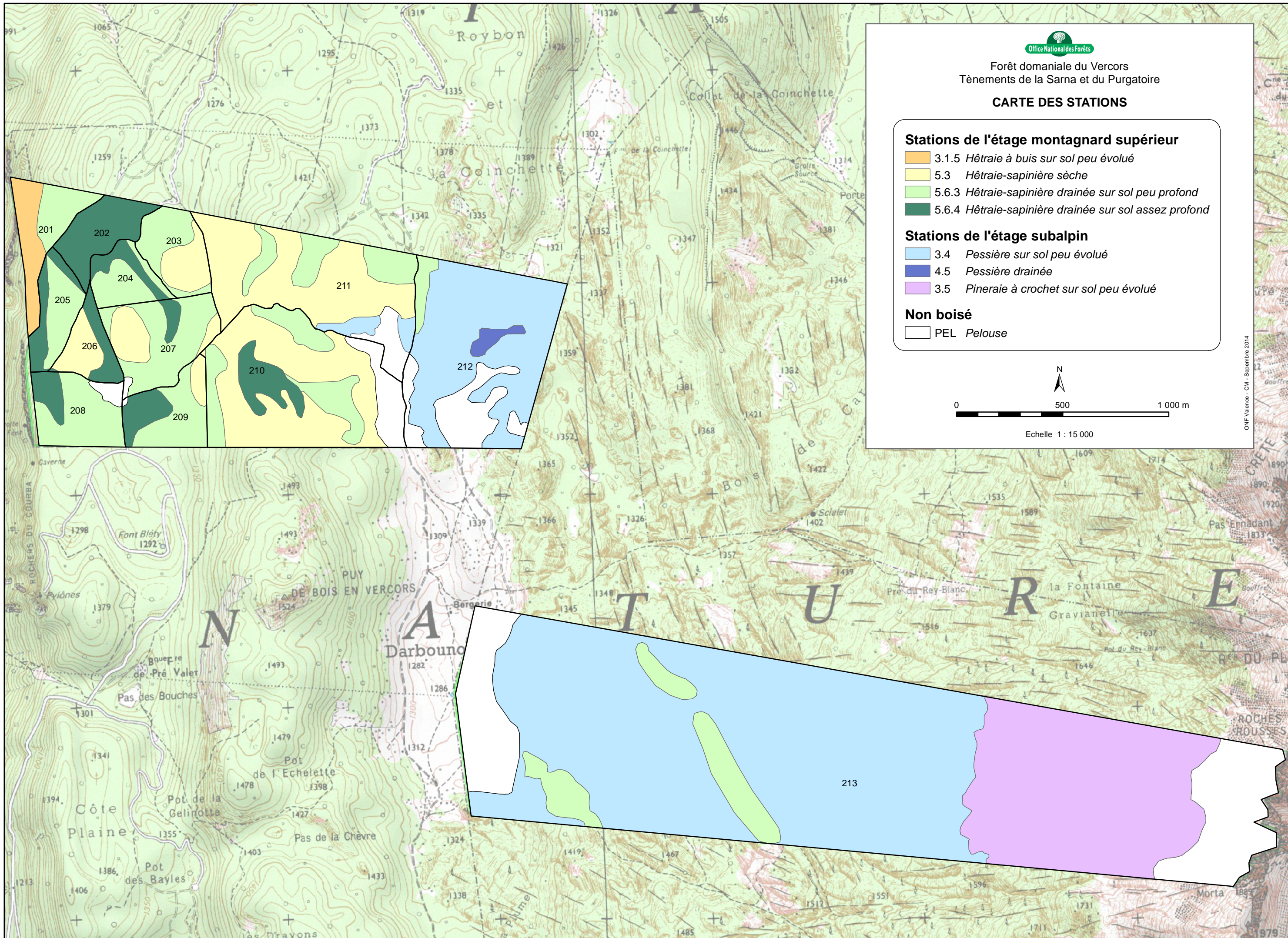
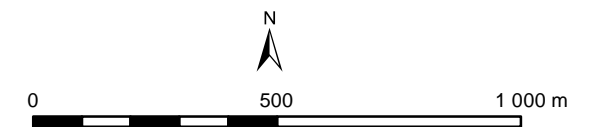


**CARTE DES STATIONS**

- Stations de l'étage montagnard supérieur**
- 3.1.5 Hêtraie à buis sur sol peu évolué
  - 5.3 Hêtraie-sapinière sèche
  - 5.6.3 Hêtraie-sapinière drainée sur sol peu profond
  - 5.6.4 Hêtraie-sapinière drainée sur sol assez profond

- Stations de l'étage subalpin**
- 3.4 Pessière sur sol peu évolué
  - 4.5 Pessière drainée
  - 3.5 Pineriaie à crochet sur sol peu évolué

- Non boisé**
- PEL Pelouse





### CARTE DES PEUPEMENTS

#### Essence principale Sapin

- SP1 *Sapinière-pessière jardinée bienvenante*
- SP2 *Sapinière et taillis de hêtre moyens sur éboulis*
- SP3 *Sapinière et taillis de hêtre médiocres sur lapiaz*

#### Essence principale Hêtre

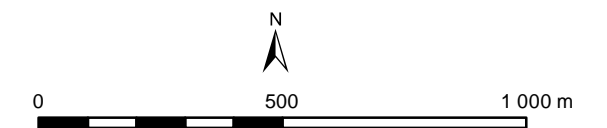
- HET1 *Futaie sur souche de hêtre bienvenante*
- HET2 *Futaie sur souche et taillis de hêtre médiocre*

#### Essence principale Epicéa

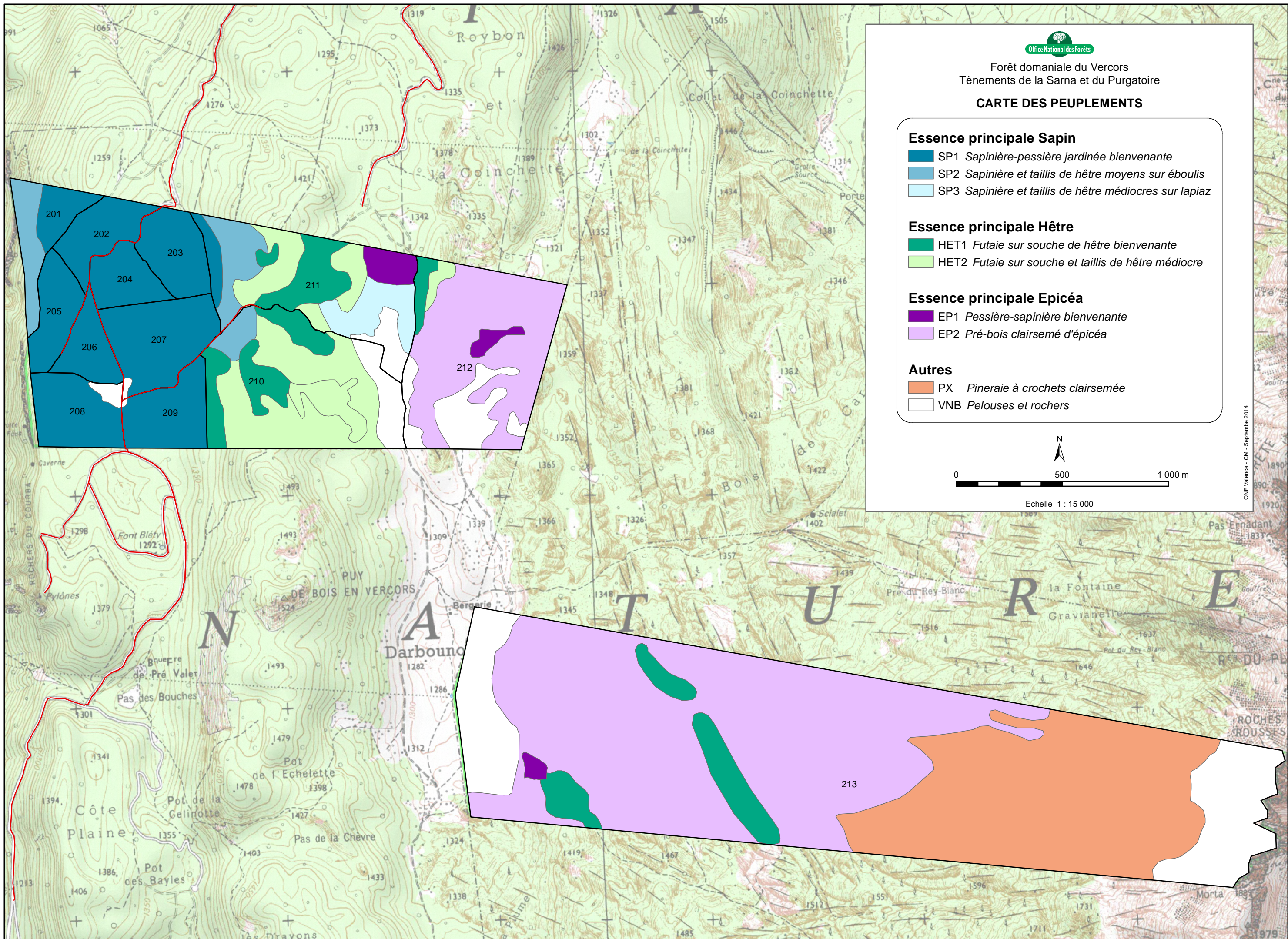
- EP1 *Pessière-sapinière bienvenante*
- EP2 *Pré-bois clairsemé d'épicéa*

#### Autres

- PX *Pineraie à crochets clairsemée*
- VNB *Pelouses et rochers*

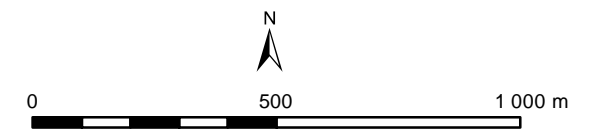


Echelle 1 : 15 000

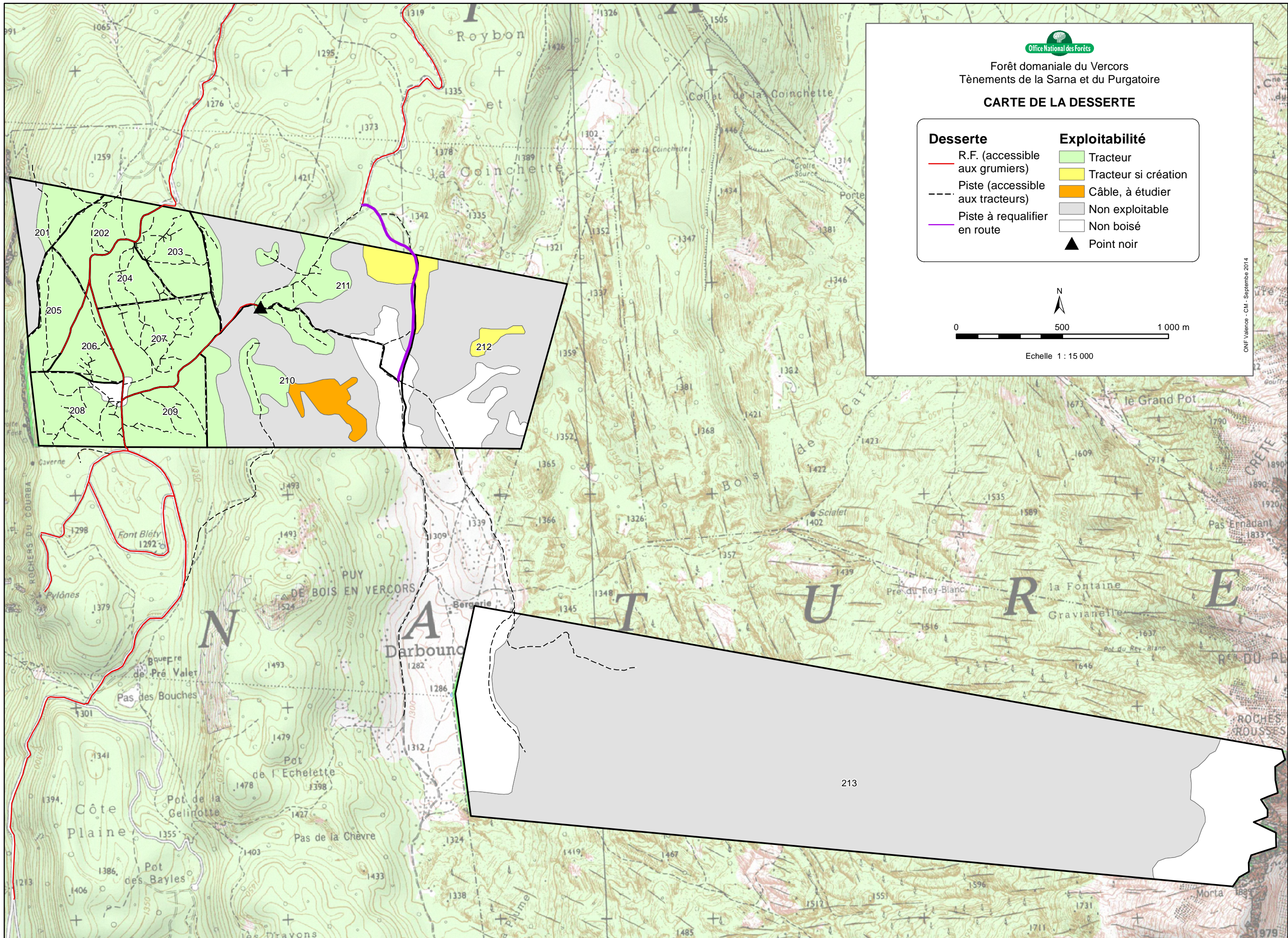


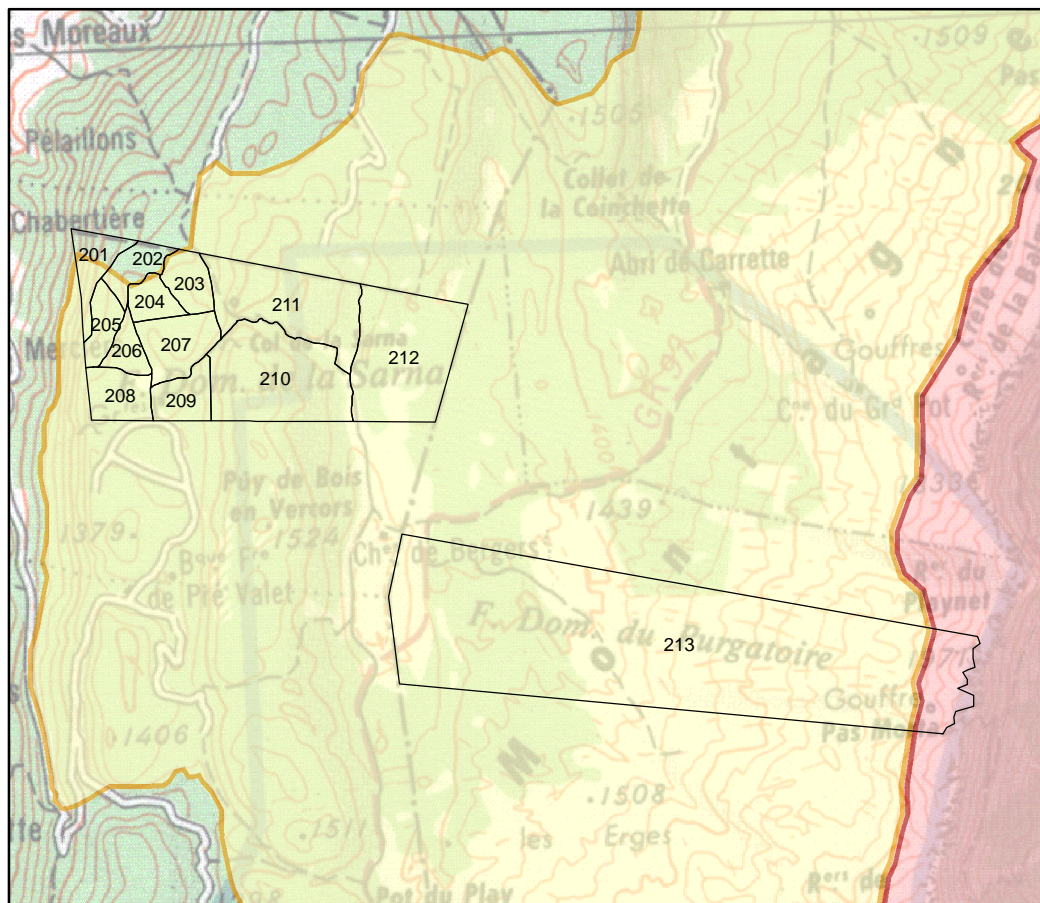
CARTE DE LA DESSERTE

Desserte	Exploitabilité
— R.F. (accessible aux grumiers)	■ Tracteur
- - - Piste (accessible aux tracteurs)	■ Tracteur si création
— Piste à requalifier en route	■ Câble, à étudier
	■ Non exploitable
	■ Non boisé
	▲ Point noir



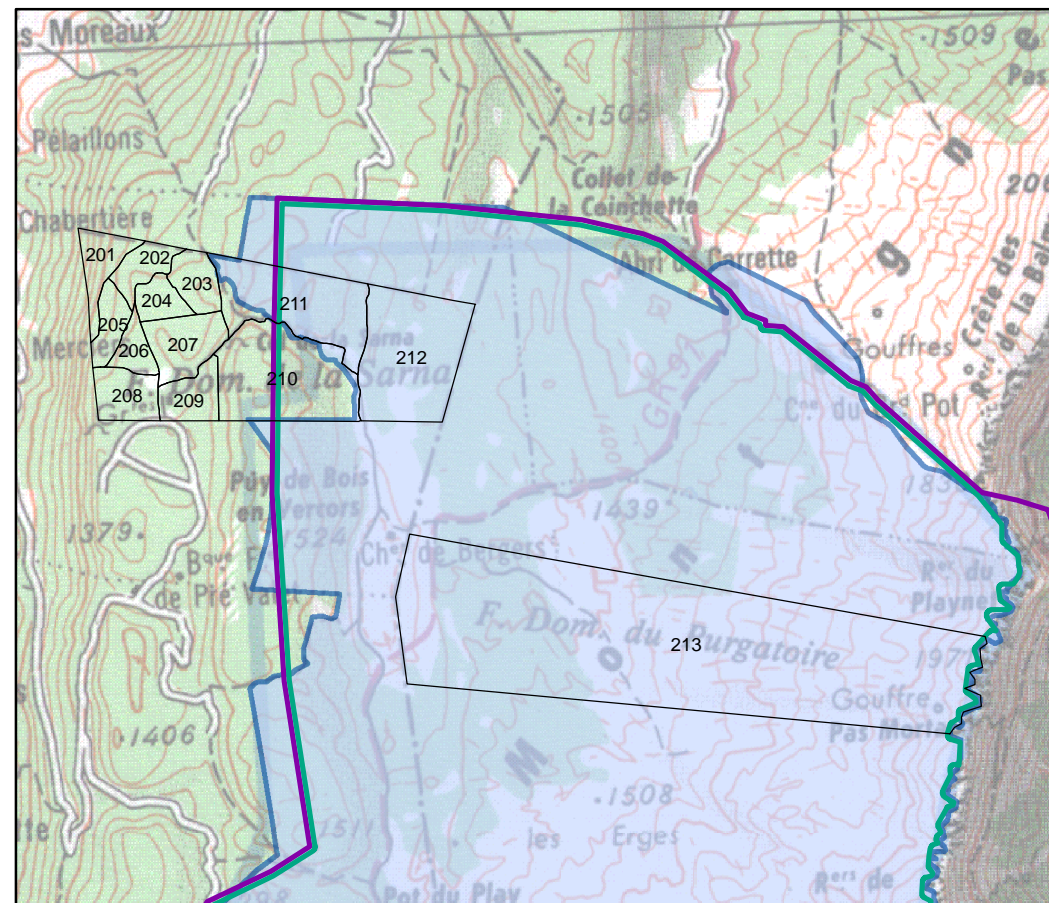
Echelle 1 : 15 000





**ZNIEFF de type I**

- Plateaux et bordure occidentale des hauts plateaux du Vercors
- Crêtes orientales du massif du Vercors




**Site Natura 2000 I27**

- Périmètre de la ZPS
- Périmètre de la ZSC


**Réserve Naturelle**

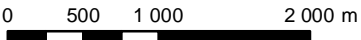
- Périmètre de la Réserve

  
 Office National des Forêts

Forêt domaniale du Vercors  
 Tènements de la Sarna et du Purgatoire

**CARTES DES STATUTS  
 DE PROTECTION ECOLOGIQUE**

  
 N



  
 0 500 1 000 2 000 m

Echelle 1:50 000




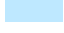
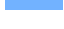
ONF Valence - CM - Septembre 2014

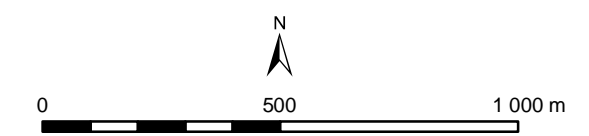
### CARTE DES HABITATS NATURELS

#### Habitats d'intérêt prioritaire

-  8240 *Pavements calcaires*
-  9430 *Forêts montagnardes et subalpines à Pinus Uncinata sur substrat calcaire*

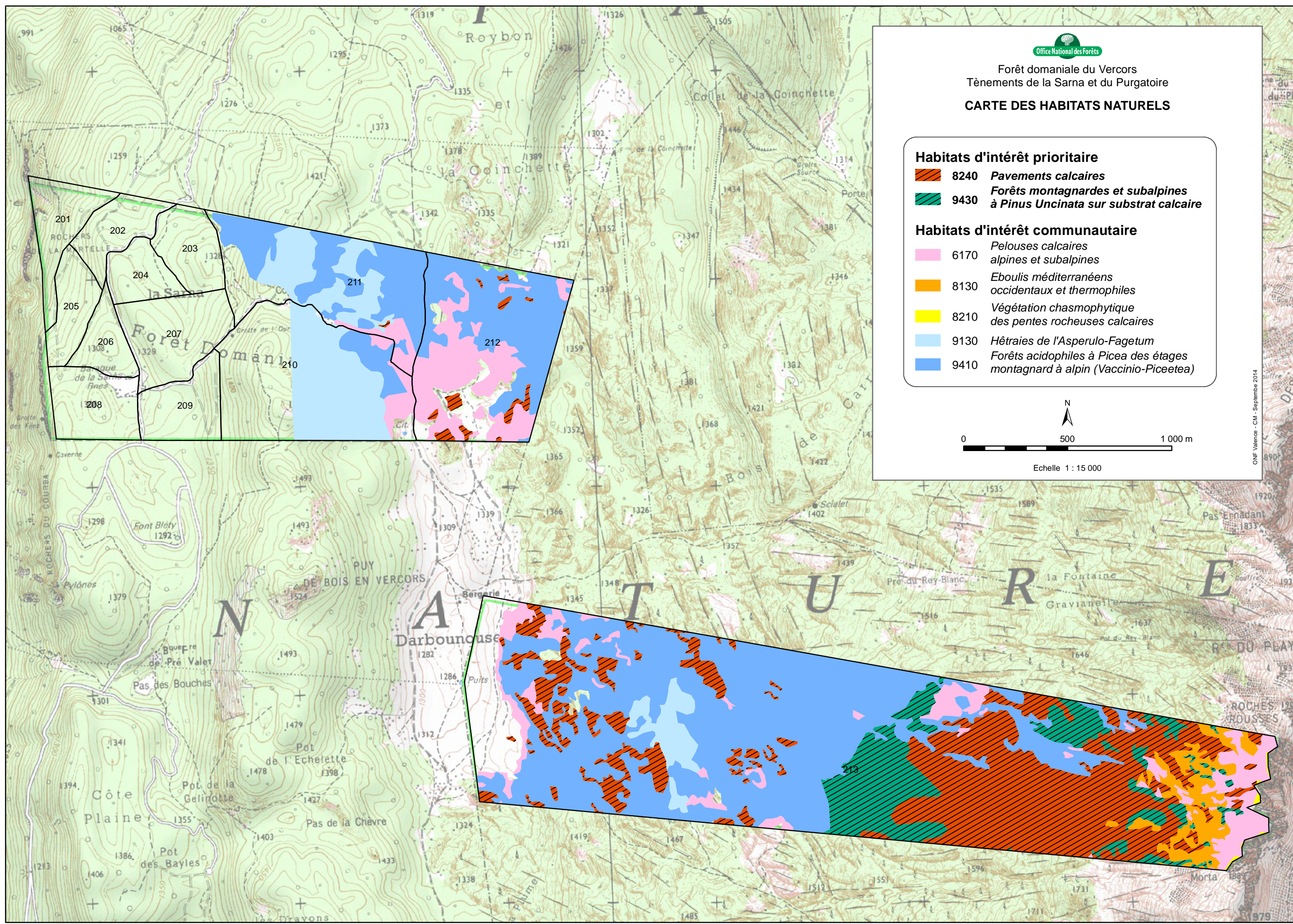
#### Habitats d'intérêt communautaire

-  6170 *Pelouses calcaires alpines et subalpines*
-  8130 *Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles*
-  8210 *Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires*
-  9130 *Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum*
-  9410 *Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea)*



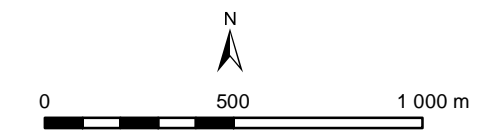
Echelle 1 : 15 000

ONF Valence - CM - Septembre 2014

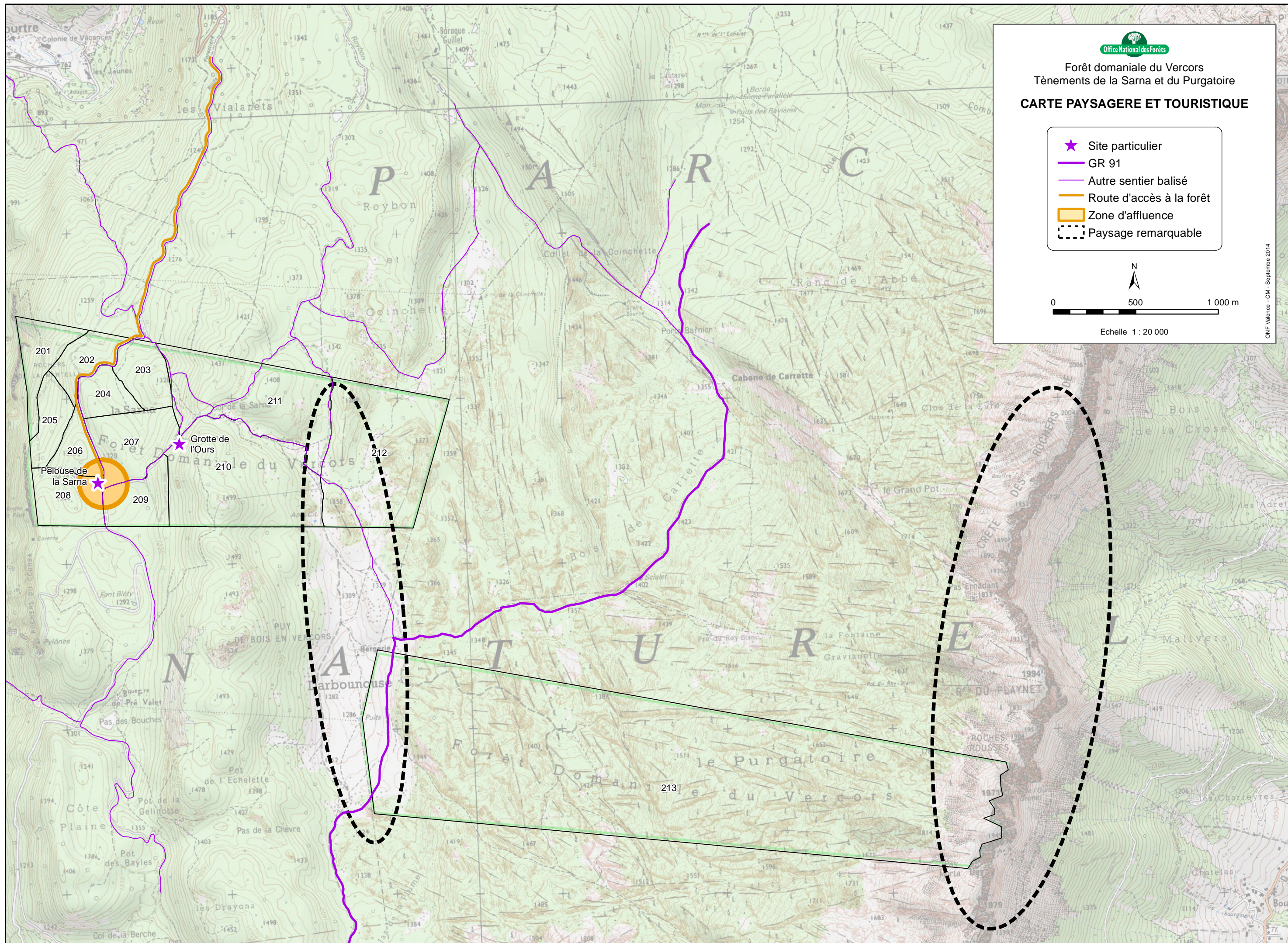


### CARTE PAYSAGERE ET TOURISTIQUE

- ★ Site particulier
- GR 91
- Autre sentier balisé
- Route d'accès à la forêt
- ▭ Zone d'affluence
- - - Paysage remarquable



Echelle 1 : 20 000



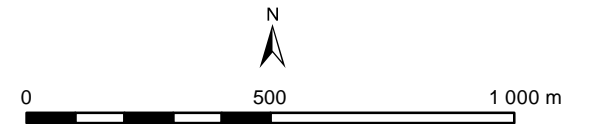
### CARTE D'AMENAGEMENT

#### Desserte

- R.F. (accessible aux grumiers)
- Piste (accessible aux tracteurs)
- Piste à requalifier en route

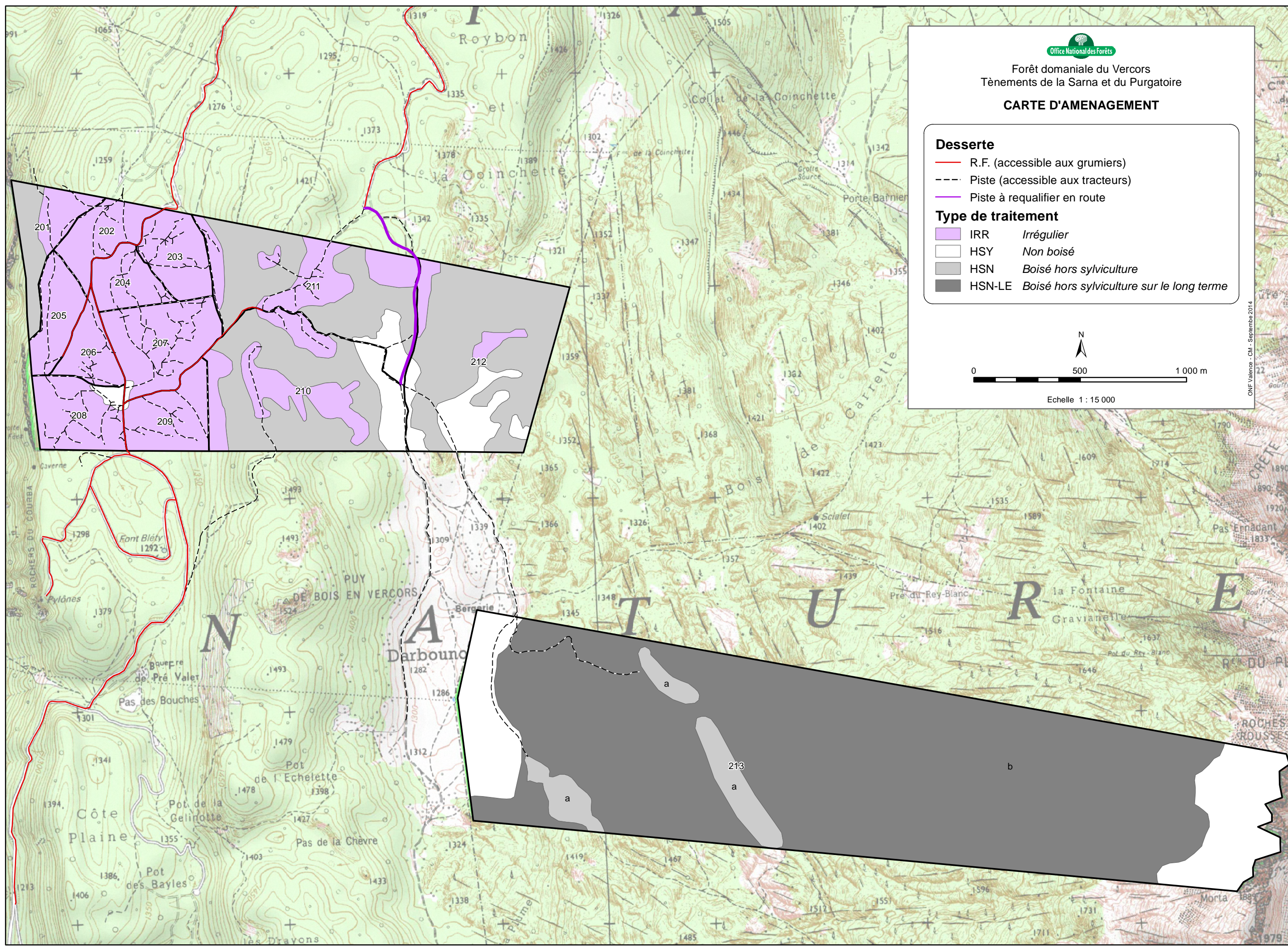
#### Type de traitement

- IRR *Irrégulier*
- HSY *Non boisé*
- HSN *Boisé hors sylviculture*
- HSN-LE *Boisé hors sylviculture sur le long terme*



Echelle 1 : 15 000

ONF Valence - CM - Septembre 2014

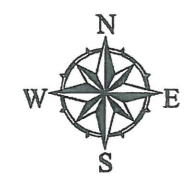
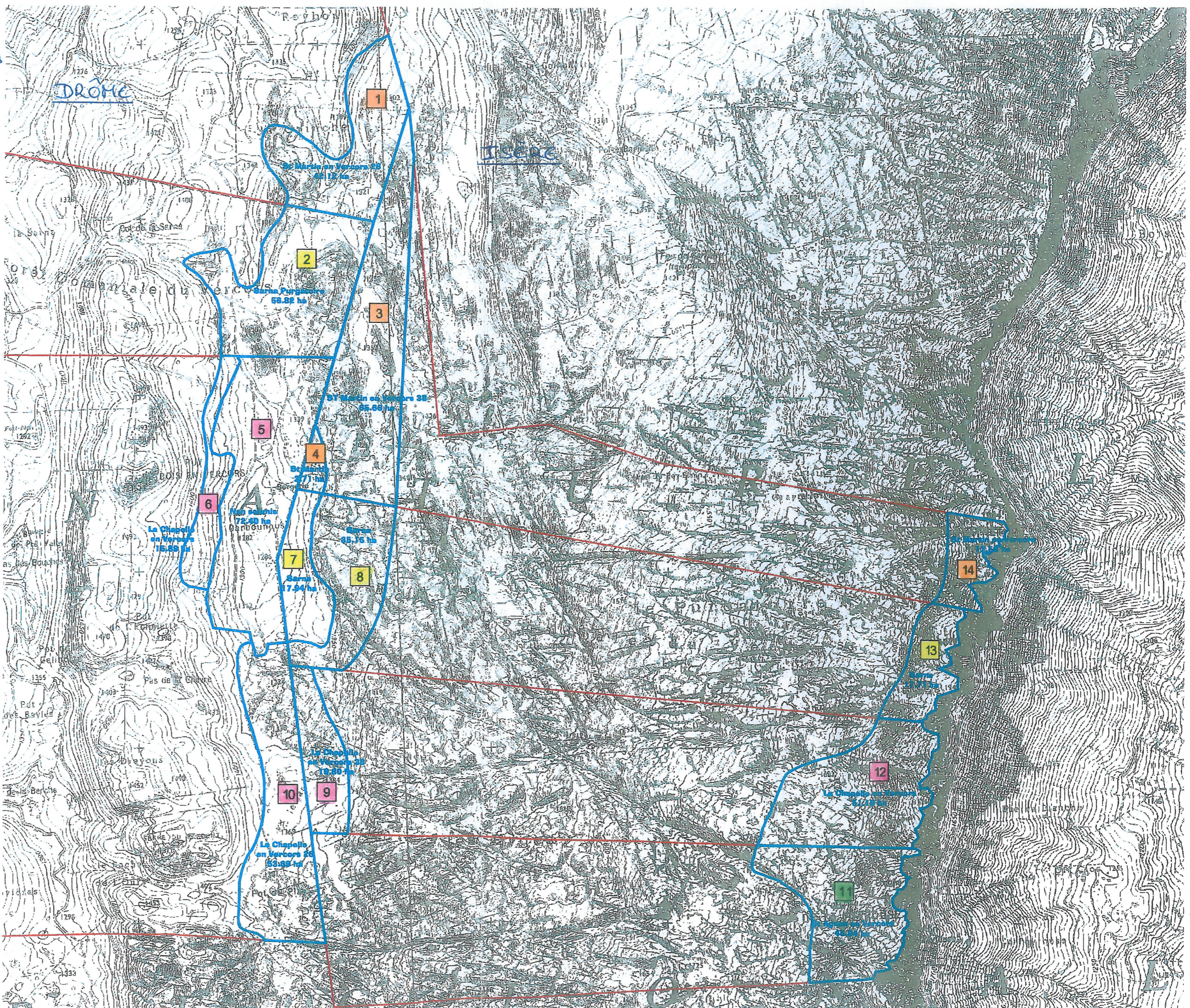


La Chapelle en Vercors

# Alpage de Darbounouze Zones pâturées

- St Martin en Vercors
- Domaniale SARNA
- St Agnan

numero	surf_ha
1	42.12
2	56.82
3	65.66
4	3.71
5	72.40
6	15.89
7	17.94
8	35.15
9	19.80
10	53.69
11	45.94
12	51.19
13	17.71
14	13.58



échelle : 1/ 20 000°



BE Valence - YGonnet

septembre 2005